



First Session  
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## Human Rights

*Chair:*  
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

---

Monday, September 18, 2006

---

**Issue No. 6**  
**Fifth meeting on:**  
Rights and freedoms of children

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## Droits de la personne

*Présidente :*  
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

---

Le lundi 18 septembre 2006

---

**Fascicule n° 6**  
**Cinquième réunion concernant :**  
Les droits et libertés des enfants

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(or Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	
*Ex officio members	
(Quorum 4)	

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
DROITS DE LA PERSONNE

*Présidente* : L'honorable A. Raynell Andreychuk

*Vice-présidente* : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(ou Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, C.P.	Poy
(ou Comeau)	
*Membres d'office	
(Quorum 4)	

**MINUTES OF PROCEEDING**

WINNIPEG, Monday, September 18, 2006  
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 9 a.m., in West Ballroom of the Fairmont Winnipeg, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Lovelace Nicholas and Munson (4).

*In attendance:* Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

**WITNESSES:**

*As individuals:*

Yude Henteleff, Lawyer;

David Matas, Lawyer.

*University of Manitoba:*

Joan Durrant, Professor, Department of Family Social Sciences.

**RESOLVE — Manitoba:**

Jane Ursel, Director.

*Province of Manitoba:*

Billie Schibler, Children's Advocate.

*Child Care Coalition of Manitoba:*

Susan Prentice, Advocate.

Messrs Henteleff and Matas made statements and answered questions.

Ms. Durrant, Ms. Ursel and Ms. Schibler made statements and answered questions.

Ms. Prentice made a statement and answered questions.

At 12 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

**ATTEST:**

*La greffière du comité,*

Vanessa Moss-Norbury

*Clerk of the Committee*

**PROCÈS-VERBAL**

WINNIPEG, le lundi 18 septembre 2006  
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 heures, dans la salle de bal Ouest de l'hôtel Fairmont de Winnipeg, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Lovelace Nicholas et Munson (4).

*Aussi présente :* Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité examine les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

Yude Henteleff, avocat;

David Matas, avocat.

*Université du Manitoba :*

Joan Durrant, professeure, Département des sciences sociales et de la famille.

**RESOLVE — Manitoba :**

Jane Ursel, directrice.

*Province du Manitoba :*

Billie Schibler, défenseur des droits des enfants.

*Child Care Coalition of Manitoba :*

Susan Prentice, défenseur des droits.

MM. Henteleff et Matas font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Mmes Durrant, Ursel et Schibler font chacune une déclaration puis répondent aux questions.

Mme Prentice fait une déclaration puis répond aux questions.

À 12 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

## EVIDENCE

WINNIPEG, Monday, September 18, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9 a.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

**Senator A. Raynell Andreychuk** (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Chairman:** Honourable senators and guests, the Senate Standing Committee on Human Rights is in Winnipeg today to examine and report on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children. We have filed an interim report and after these hearings, we will complete our work and file a final report before the end of the year.

Our responsibility is to assess how Canada is doing in its implementation of the international convention and we have been zeroing in on the federal, more than the provincial responsibilities. We look at children first, not at provinces or federal government responsibilities.

We have with us this morning Mr. Yude Henteleff, a lawyer practising here in Winnipeg, and Mr. David Matas. Both are experts in various fields. I think the senators are aware of your curriculum vitae so that relieves me of the responsibility of announcing the long and distinguished careers of each of you. I welcome you both to the committee.

**Yude Henteleff, Lawyer, as an individual:** Thank you very much. I am of course delighted to have this opportunity to share some thoughts with you. If I do sound somewhat impatient and perhaps a touch angry during the course of my comments it is because I have been at this for a long time.

Not only can you measure progress for children with disabilities by millimeters but also indeed in the last few years for a number of reasons, which I will hope to explore with you, there indeed have been rollbacks, which is of critical concern.

I appreciate the committee's whole-hearted commitment to the effective implementation of children's rights, but quite frankly, it seems to me that there are two gross omissions in your interim report. It seems to me that there should have been an expressed commitment to the early implementation of these rights and how that should be accomplished. I would have appreciated a subtitle to your report and that is what must and can be done now.

I do of course welcome the four recommendations outlined in the summary at page 7 of your report and they may, in due course, accelerate the implementation of children's rights in Canada in accordance with the UN convention. However, that is many tomorrows away and is today's needs that must be met. These needs have been made abundantly clear in critiques from the Canadian Coalition for the Rights of Children and by the Canadian Foundation for Children, Youth and the Law. Others

## TÉMOIGNAGES

WINNIPEG, le lundi 18 septembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 9 heures pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

**Le sénateur A. Raynell Andreychuk** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Honorables sénateurs et invités, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne siège à Winnipeg aujourd'hui pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous avons produit un rapport provisoire. Après ces audiences, nous compléterons notre travail et déposerons un rapport final avant la fin de l'année.

Nous sommes chargés de déterminer de quelle façon le Canada s'acquitte de sa responsabilité de mettre en œuvre la Convention internationale. Nous avons concentré nos efforts sur les obligations fédérales, plus que sur les obligations provinciales. Nous nous intéressons aux enfants en premier, et non à ce que font les provinces et le gouvernement fédéral.

Nous accueillons ce matin M. Yude Henteleff, avocat qui pratique le droit ici à Winnipeg, ainsi que M. David Matas. Les deux sont des experts dans différents domaines. Comme les membres du comité ont reçu votre curriculum vitae, je n'ai pas à énumérer la longue liste de vos réalisations. Je vous souhaite tous deux la bienvenue au comité.

**Yude Henteleff, avocat, à titre personnel :** Merci beaucoup. Je suis bien sûr enchanté d'avoir cette occasion de m'adresser à vous. Si je manifeste quelque impatience ou peut-être même une certaine colère au cours de mon exposé, c'est parce que je m'occupe de ce domaine depuis longtemps.

Les progrès réalisés en ce qui concerne les enfants handicapés se mesurent en millimètres. Au cours des dernières années, pour différentes raisons que j'espère pouvoir examiner avec vous, il y a même eu des reculs qui sont vraiment inquiétants.

Je me réjouis du plein engagement du comité envers la mise en œuvre effective des droits des enfants, mais, en toute franchise, je dois vous dire que votre rapport provisoire comporte deux grandes omissions. J'ai l'impression que vous auriez dû y faire figurer l'engagement de mettre en œuvre ces droits le plus tôt possible et les moyens à prendre pour y parvenir. J'aurais voulu voir un sous-titre dans votre rapport sur ce qui peut et doit être fait tout de suite.

Je me félicite bien sûr des quatre recommandations présentées dans le résumé de la page 8. Elles pourraient, le moment venu, accélérer la mise en œuvre des droits des enfants au Canada, conformément à la Convention des Nations Unies. Toutefois, cela ne se fera pas demain. Il faut pourtant répondre aux besoins d'aujourd'hui. Ces besoins ont été clairement définis dans les critiques de la Coalition canadienne pour les droits des enfants et de la Fondation canadienne pour les enfants, les jeunes et le droit.

include the United Nations Committee on the Rights of the Child. Indeed, there has been a long and continuing failure by Canada to assure that those rights are implemented for many of its children, particularly disabled and Aboriginal children.

I should start by mentioning that in addition to being here in a personal capacity, I am also the honorary solicitor for the Learning Disability Association of Canada and they are aware of my comments. Although they have not had the fullest opportunity to read them because of the shortage of time, they are in accord with what I will be sharing with you today.

I also have had the recent opportunity to read the report presented to you by the Canadian Foundation for Children, Youth and the Law. I have to tell you that I am totally in accord with their comments.

As outlined in detail in a paper I have left with you entitled, "Human Rights: Still Largely Unmet," there is an urgent need for service for this particular group of children and Aboriginal children in particular. This concern has been dealt with at a series of conferences all across Canada over the last several years. At all of these conferences, the urgent need and the grievous consequences of the failure to meet these needs have been demonstrated. These children's needs in terms of early intervention and subsequent treatment are not being met.

The failure at all levels of the child service system, whether early childhood development in the public school system, particularly in the juvenile justice system, is rooted in ignorance, incompetence, discrimination and racism. This includes the Department of Indian Affairs and Northern Development under whose jurisdiction many Aboriginal children and youth with fetal alcohol spectrum disorder fall.

The prevailing attitude found amongst much of the bureaucracy and indeed of those who are in charge is that investment in these children with special needs is simply not worthwhile. They apply what I call the cost benefit ratio that unless the investment in their view demonstrates a sufficient payback, then these children become second-class children.

Nothing is further from the truth in fact, namely that investment is indeed worthwhile. In my 2005 paper, I referred to a number of studies where without exception investment in special needs children always produced a positive payback.

It seems to me that from Vancouver Island to Newfoundland, these children's rights to social justice and equality pursuant to the Charter of Rights and Freedoms are irrelevant to these decision makers. I emphasize that because what ever little progress has been achieved in the past three years, over the past five to 10 years, there have been significant rollbacks and funding to provide appropriate and timely services for these children with the general excuse being insufficient resources.

Il y a aussi le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Il n'y a pas de doute que le Canada s'est soustrait depuis longtemps à l'obligation d'assurer ces droits à beaucoup d'enfants, et en particulier aux enfants handicapés et autochtones.

Je voudrais commencer par mentionner qu'en plus d'être ici à titre personnel, je suis aussi l'avocat honoraire de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage, qui est au courant des observations que je dois présenter. Même si l'Association n'a pas eu la possibilité de tout lire en détail, à cause du manque de temps, elle partage mon point de vue sur le sujet.

J'ai également eu l'occasion de lire le rapport que vous a présenté la Fondation canadienne pour les enfants, les jeunes et le droit. Je dois vous dire que je suis parfaitement d'accord avec elle.

Comme je l'explique en détail dans le document « Human Rights : Still Largely Unmet », que je vous ai remis, il est nécessaire de dispenser d'urgence des services à ce groupe particulier d'enfants, et surtout aux enfants autochtones. Cette question a fait l'objet d'une série de conférences tenues un peu partout au Canada dans les dernières années. Au cours de toutes ces rencontres, il a été prouvé qu'il existe un besoin urgent et qu'à défaut d'y répondre, il y aurait de graves conséquences. De toute évidence, on ne s'est pas occupé des besoins de ces enfants en matière d'intervention précoce et de traitement.

L'échec enregistré à tous les niveaux du système des services à l'enfance, y compris l'éducation préscolaire dans les écoles publiques et en particulier le système de justice des mineurs, est dû à l'ignorance, à l'incompétence, à la discrimination et au racisme. Cela s'applique aussi au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a la responsabilité de nombreux enfants et jeunes autochtones atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale.

La plupart des membres de la bureaucratie et beaucoup des responsables semblent croire qu'il ne vaut pas la peine d'investir dans ces enfants aux besoins spéciaux. Ils appliquent ce que j'appelle le ratio coûts-avantages : si, à leur avis, l'investissement a peu de chances de rapporter un rendement suffisant, alors ces enfants deviennent pour eux des citoyens de seconde zone.

En réalité, rien n'est plus faux : l'investissement en vaut sûrement la peine. Dans mon document de 2005, je mentionne un certain nombre d'études qui prouvent sans exception que l'investissement dans les enfants ayant des besoins spéciaux est toujours payant.

J'ai l'impression que, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve, le droit de ces enfants à la justice sociale et à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés ne représente rien pour ces décideurs. J'insiste là-dessus parce qu'en contrepartie des progrès minimes réalisés ces trois dernières années, il y a eu dans les 5 à 10 dernières années des réductions sensibles du financement nécessaire pour dispenser à ces enfants des services appropriés au moment voulu, le prétexte invoqué en général étant l'insuffisance des ressources.

I will give you an example. The Province of Manitoba, after years of study, finally passed legislation dealing with the rights of special needs children. When you read the whole of it, you will applaud it in every respect except there is a qualifying clause, namely, "subject to available resources." Now that kind of qualification never applies, by the way, to children who are not special in the sense that they are neither disabled nor aboriginal. I find that particularly difficult to understand and for that reason I charge child service agencies across the country with discrimination. The UN committee in its report in response to Canada's report in 2003, in fact at paragraph 21, specifically identifies that situation.

The premise of the second-class citizenship also finds itself inherent in the whole concept of undue hardship. Now this is not dealt with in my paper because I only came to it when I read the report by the Canadian Foundation for Children, Youth and the Law. In Canada, as I am sure you are aware, there is a right to discriminate when you are able to demonstrate whether you are by government or private that indeed you are going to suffer undue hardship. Although the courts have raised the threshold of what it takes to demonstrate undue hardship, the fact is what it means is there is an economic rationalization for discrimination. In other words, you reach a point in time where you have to say you cannot afford to provide services to special needs children. Why? Well, because you are going to suffer undue hardship. There is no such qualification whatsoever in the provision of services to non-special needs children. It means there is a standard for special needs children and one for non-special needs children. What is the standard? The standard is an economic, not a human rights standard. It is of profound concern that we find that kind of limitation of measuring human rights in economic terms as it applies to those who are the most vulnerable.

What is interesting of course is that is why the point is made in other briefs that have been presented to you, why it is so critical amongst other reasons, and I will emphasize a few later, as to why the incorporation of the UN covenant as part of Canadian domestic law is so critical. There is no such qualification found anywhere in the UN convention. It is critical. In addition, there is no such limitation as found by the way if you do apply the Charter of Rights and Freedoms; there is a qualification under section 1 of the Charter that again limits the rights of the individual.

I will very briefly talk to you about a case which the Supreme Court of Canada decided, the Newfoundland case. That is a case where, by law, some \$21 million was allocated to women for equal pay for work of equal value. Then suddenly Newfoundland found itself in economic difficulty so it suspended the payment of that \$21 million to these women who have been waiting for I do not know how many years in order to receive equality. The rationalization was that Newfoundland had found itself in such a state of financial concern, that in the interest of the public, the rights of the individual women should be subsumed.

Je vais vous donner un exemple. Après des années d'études, le Manitoba a finalement adopté une loi portant sur les droits des enfants qui ont des besoins spéciaux. Lorsqu'on en lit le texte, on ne peut que se réjouir de chacune des dispositions, à part celle qui dit « sous réserve des ressources disponibles ». Soit dit en passant, ce genre de réserve ne s'applique jamais aux enfants qui ne sont pas « spéciaux » parce qu'ils ne sont ni handicapés ni autochtones. Je trouve cela très difficile à comprendre. C'est pour cette raison que j'accuse de discrimination les organismes de services à l'enfance de tout le pays. Le comité des Nations Unies mentionne particulièrement cette situation au paragraphe 21 de sa réponse au rapport 2003 du Canada.

Tout le concept des difficultés excessives repose, lui aussi, sur l'existence de citoyens de seconde zone. Je n'en parle pas dans mon document parce que je ne m'en suis rendu compte qu'en lisant le rapport de la Fondation canadienne pour les enfants, les jeunes et le droit. Comme vous le savez, j'en suis sûr, le gouvernement et le secteur privé ont le droit de faire de la discrimination au Canada s'ils peuvent démontrer qu'ils auraient des difficultés excessives autrement. Même si les tribunaux ont fixé un seuil relativement élevé pour accepter une défense fondée sur les difficultés excessives, il n'en reste pas moins que la discrimination est admissible sur la base de motifs économiques. Autrement dit, on peut atteindre un point au-delà duquel on a le droit de dire qu'on n'a pas les moyens d'offrir des services aux enfants ayant des besoins spéciaux. Pourquoi? Eh bien, c'est parce qu'on aurait des difficultés excessives autrement. Pourtant, aucune réserve de ce genre ne s'applique aux services dispensés aux enfants n'ayant pas de tels besoins. Cela signifie qu'il y a une norme pour les premiers et une autre pour les seconds. Quelle est cette norme? Eh bien, c'est une norme qui se fonde sur des considérations économiques plutôt que sur les droits de la personne. Il est vraiment inquiétant de constater qu'on mesure les droits de la personne en fonction de facteurs économiques dans le cas des plus vulnérables.

Voilà pourquoi, comme l'ont souligné d'autres mémoires présentés au comité, il est vraiment essentiel, pour cette raison et pour d'autres que je mentionnerai plus tard, d'inscrire la Convention des Nations Unies dans la législation canadienne. Aucune réserve de ce genre ne figure dans la Convention. C'est vraiment essentiel. On n'y trouve pas non plus de limites comme celles qui figurent à l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés au sujet des droits individuels.

Je voudrais vous entretenir brièvement de l'affaire *Terre-Neuve c. NAFE* qui a fait l'objet d'une décision de la Cour suprême du Canada. Dans cette affaire, le gouvernement provincial avait signé une entente accordant à des femmes quelque 21 millions de dollars au titre de la parité salariale. Ensuite, parce que Terre-Neuve avait des difficultés économiques, elle a suspendu le paiement de ces 21 millions aux femmes qui attendaient l'argent depuis je ne sais combien d'années. Le motif invoqué était que les finances de la province étaient dans un état tel que l'intérêt public imposait de passer outre aux droits de ces femmes.

One can understand there are occasions when indeed the rights of the individual have to be subsumed to the rights of the collective. What was dreadfully wrong, if I may say with the greatest of respect for the judgment of the Supreme Court of Canada, was they did not have any evidence whether other like groups were also disproportionately affected. There was a gross discrimination against one group of persons, women, who have been perpetually discriminated against and in this case, the discrimination was perpetuated.

Again, that is why the qualification that one finds even in section 1 of the Charter, which qualifies individual's rights so-called for the benefit of the community, is not found in the covenant of the rights of the child.

The second most grievous omission in the work of your committee today, not that I do not admire much of it, is that there is not a single mention anywhere in that report about fetal alcohol spectrum disorder, not a single mention. Yet it is an epidemic raging amongst Aboriginal children throughout Canada and particularly the North.

In October 1996, the then federal Health Minister David Dingwall and then President of the Canadian Pediatric Society, Dr. Pierre Beaudry, released a joint statement that described fetal alcohol spectrum disorder as being one of the leading causes of preventative birth defects and developmental delays in children. It is recognized as one of the leading known causes of mental retardation, severe learning disabilities and severe emotional dysfunction.

Two surveys, one from the Northwest Territories and one from Manitoba evaluated Aboriginal persons, particularly children, in those communities. The surveys found that 30 per cent to 40 per cent of all children born on reserves are identified with fetal alcohol spectrum disorder. Seventy per cent of these children had a learning disability, 56 per cent had intellectual disability and 50 per cent had a speech disability.

The consequence of fetal alcohol spectrum disorder is neurological; it has a long-term permanent effect, particularly in the area of cognition. That does not mean to say that you cannot provide means by which they cannot overcome that, but deal with it in a very positive way.

There is a strong correlation between children and youth with FASD and conflict with the law. I have provided many studies that show that correlation, not because it is intrinsic to people who have FASD but because the consequence of the neurological dysfunction causes ramifications, which indeed lead to that situation.

Non-Aboriginal children suffering from a range of cognitive deficits such as autism, Tourette's syndrome, Asperger's syndrome and the like are suffering because of severe cutbacks in the provisions of these services. These cutbacks have occurred under the guise of putting inclusivity into place. You have to understand that the drive for inclusivity has been used as a means of cutting back services all across the country.

On peut comprendre qu'il y a des cas où les droits individuels doivent être subordonnés aux droits collectifs. Ce que je trouve absolument effarant, malgré le grand respect que j'ai pour le jugement de la Cour suprême du Canada, c'est qu'il n'y avait aucune preuve que d'autres groupes semblables avaient été touchés d'une façon disproportionnée. C'était une discrimination flagrante envers un groupe — les femmes — qui a perpétuellement été traité d'une façon injuste. Dans ce cas précis, la discrimination a été maintenue.

Voilà pourquoi, encore une fois, la réserve qu'on trouve à l'article 1 de la Charte, qui subordonne les droits individuels aux droits collectifs, ne figure pas dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

La seconde grave omission dans le travail de votre comité — dont j'admire quand même la plus grande partie — réside dans le fait que le rapport provisoire ne dit rien, absolument rien, du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale. C'est pourtant une véritable épidémie parmi les enfants autochtones du Canada, particulièrement dans le Nord.

En octobre 1996, le ministre fédéral de la Santé d'alors, David Dingwall, ainsi que le Dr Pierre Beaudry, alors président de la Société canadienne de pédiatrie, avaient publié une déclaration commune disant que le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale était l'une des principales causes évitables des malformations congénitales et des retards de développement chez les enfants. On estime en outre que c'est l'une des principales causes connues de déficience mentale, de graves troubles d'apprentissage et de sévères troubles affectifs.

Deux enquêtes ont permis d'évaluer des Autochtones comprenant surtout des enfants dans des collectivités des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba. Elles ont révélé que 30 à 40 p. 100 des enfants nés dans les réserves sont atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, et que 70 p. 100 de ces enfants souffrent de troubles d'apprentissage, 56 p. 100 de déficit intellectuel et 50 p. 100 de troubles de l'élocution.

Le TSAF a des effets neurologiques permanents, notamment dans le domaine cognitif. Cela ne signifie pas qu'on ne peut rien faire pour aider ces enfants à surmonter leurs handicaps, mais il faut s'en occuper d'une manière très positive.

Il existe une forte corrélation entre les enfants et les jeunes atteints du TSAF et les démêlés avec la justice. J'ai fourni de nombreuses études établissant cette corrélation, non parce que les effets sont intrinsèques chez les gens atteints du TSAF, mais parce que les troubles neurologiques ont des ramifications qui engendrent cette situation.

Des enfants non autochtones atteints de toute une gamme de troubles cognitifs tels que l'autisme, le syndrome de la Tourette, le syndrome d'Asperger, et cetera souffrent par suite de la réduction considérable de ces services. Ces réductions avaient pour prétexte l'inclusivité, qu'on invoque partout dans le pays pour dispenser moins de services.

I was involved recently in a case in British Columbia which we won, which of course is being appealed. There are six major lawsuits before the courts because of the cutbacks and the failure to the system to provide these children with the services that they need.

I should remind you that the several reports made over the years, including the most recent report by the UN committee noted the continued significant lack of services available to children with disabilities including not only Aboriginal children but also all children. This situation has become worse over the last years. What we have in Canada is a systemic violation of these children's rights.

On May 1, 2002, the Canadian Coalition for the Rights of Children noted that there has been a steady deterioration of the supports required to enable children with special needs to enjoy the rights afforded them under the convention. The Council of Ministers of Education has been a useless in dealing with these supports. You never even see them on the radar screen even though the need across the country is so apparent.

There has to be a national coming together of the provinces, territories and federal government. Just as health is considered to be a matter of national concern as dealt with in the way that it has been conjunctively by the provinces and the territories of the federal government, so does the area of education, and particularly, with respect to special needs children.

There has to be a nationally agreed funding formula accompanied by both short-term, medium-term and long-term delivery of services and programs. We must establish a new joint provincial-federal-territorial operational committee with a common framework and real power to assure implementation. This consultation clearly, as has been recommended to you time after time, must be with significant NGO involvement. Indeed, the UN Committee on the Rights of the Child at paragraph 13 of its October 2003 report on Canada's compliance with the covenant makes that clear.

It is critical, and my paper deals in great length with the non-delegable responsibility on the part of the Minister of Indian Affairs and Northern Development. If ever there has been a ministry that is delinquent in its responsibility to meeting the needs of FASD children who are living on reserves throughout Canada, it has been that minister. It is absolutely appalling when you read about the continuing lack of services. This again was re-emphasized in paragraph 24 of the 2003 report by the UN Committee on the Rights of the Child.

I somewhat disagree with the statement that is made in your paper about the fact that Canada does not, to the extent that it should, recognize the UN covenant and other covenants. In fact, recent decisions of that court have indicated the opposite. I am not suggesting for a moment that should take away from my recommendation that it should be incorporated in domestic law, but the fact is the courts are moving faster than the politicians.

J'ai récemment participé en Colombie-Britannique à une affaire que nous avons gagnée, mais qui est bien sûr en appel. Six grands procès sont actuellement devant les tribunaux à cause des réductions et du fait que le système n'offre plus à ces enfants les services dont ils ont besoin.

Je vous rappelle que les multiples rapports produits au fil des ans, y compris le rapport le plus récent du comité des Nations Unies, ont noté que les enfants handicapés, autochtones et non autochtones, manquent sérieusement de services d'une façon constante. Cette situation a empiré ces dernières années. Au Canada, nous sommes actuellement aux prises avec une violation systématique des droits de ces enfants.

Le 1<sup>er</sup> mai 2002, la Coalition canadienne pour les droits des enfants a signalé une détérioration régulière des services nécessaires pour permettre aux enfants ayant des besoins spéciaux de jouir des droits que leur confère la Convention. Le Conseil des ministres de l'Éducation n'a rien fait à ce sujet. En fait, on n'entend jamais parler de lui en dépit des besoins criants qui existent dans tout le pays.

Il est essentiel que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral conjuguent leurs efforts à l'échelle nationale. La santé, qui est aussi une préoccupation nationale, a bien fait l'objet d'efforts communs des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Alors pourquoi pas le domaine de l'éducation, surtout dans le cas des enfants ayant des besoins spéciaux?

Nous devons avoir une formule de financement nationale assortie de services et de programmes à court, moyen et long terme. Nous devons établir un nouveau comité conjoint fédéral-provincial-territorial doté d'un cadre commun et de pouvoirs concrets lui permettant d'agir. De toute évidence, comme on vous l'a recommandé à maintes reprises, ces consultations nécessitent une participation importante des ONG. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies le mentionne expressément au paragraphe 13 de son rapport d'octobre 2003 sur la conformité du Canada aux dispositions de la Convention.

Je parle longuement, dans mon document, de la responsabilité directe et non transmissible du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Parmi tous ceux qui ont manqué à leurs obligations envers les enfants atteints du TSAF dans les réserves du Canada, ce ministre est le plus coupable. Les rapports concernant le manque constant de services sont absolument effroyables, comme en témoigne encore une fois le paragraphe 24 du rapport 2003 du Comité des droits de l'enfant.

Vous dites dans votre rapport que le Canada ne reconnaît pas, autant qu'il le devrait, la Convention des Nations Unies et d'autres accords. Je ne suis pas tout à fait d'accord. En fait, des décisions judiciaires récentes prouvent le contraire. Je ne suggère pas pour autant de renoncer à inscrire la Convention dans la législation canadienne, comme je le recommande, mais il est clair que les tribunaux agissent plus rapidement que les politiciens à cet égard.

I should point out to you before I forget to do so, there is a very recent text entitled *International Human Rights Law and Canadian Law - Legal Commitment Implementation of the Charter*. It is by Professor William Schabas, with whom you are familiar.

Chapter 6 of the interim report does not leave me with much hope for improvement of the status of children with disabilities including FASD. There indeed should be a distinct section of your report on the education system to the same extent as the UN report itself deals with that issue. There should be a distinct section dealing with the gross omission of providing services to children with fetal alcohol syndrome and there should be a discrete section dealing with the youth criminal justice system, unlike the United States by the way which is most interesting because of their Americans with Disabilities Act. Every state, which wishes federal assistance, must comply with that act and indeed in all juvenile justice systems across the country in the United States. There are very strong programs in terms of the identification and programs provided to children with learning disabilities and other cognitive functions, and in particular, with children with FASD.

These are my preliminary comments. I do want to point out to you that when one reads sections 2, 3, 12, 23, 28, 29, of the covenant, they re-emphasize the extent to which the incorporation of the covenant as part of domestic law is critical. Our Charter will always fall short of specifically dealing with the rights of children as only the UN covenant can and should.

I do thank you for this opportunity of making these a little more than preliminary remarks. I thank you for your patience in hearing my remarks.

**The Chairman:** Thank you for those comments and also for the papers. On behalf of the committee, I have to indicate that the interim report was not an all-inclusive report. Our style has been to listen to witnesses, and that report is our summation of what we had heard up to that point. This is precisely why we are continuing. We are taking a broad brush on human rights treaties and their implementation in Canada. We were using the convention as a template.

Our objective is to get into the specifics of the convention section by section. Your work on that is helpful to us. We hope that our final report will be the omnibus report you are looking for and we will welcome your criticism or support at that time.

**Mr. Henteleff:** It was very tragic and sad for me to see that not one of the witnesses saw fit to make mention of these concerns. That really troubles me. It means even the advocates did not find this subject on their radar screens.

**David Matas, Lawyer, as an individual:** I have a prepared text that I am not going to read; I am going to summarize it. There is a lot more detail in the text which I invite you to consider.

Avant d'oublier, je voudrais vous signaler un texte très récemment paru intitulé *International Human Rights Law and Canadian Law - Legal Commitment Implementation of the Charter*. Il a été écrit par William Schabas, professeur à l'UQAM, que vous connaissez bien.

Le chapitre 6 de votre rapport provisoire ne me laisse pas grand espoir quant aux possibilités d'amélioration de la situation des enfants souffrant de handicaps tels que le TSAF. Votre rapport devrait comprendre un chapitre distinct sur le système d'éducation, comme celui des Nations Unies. Il devrait comprendre un chapitre distinct sur le manque de services aux enfants atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale et un autre sur le système de justice pénale des mineurs. Soit dit en passant, la situation aux États-Unis n'est pas la même parce qu'ils ont une loi très intéressante, l'Americans with Disabilities Act. Les États qui souhaitent obtenir une aide fédérale doivent se conformer à cette loi, de même que tous les systèmes de justice des mineurs du pays. Les Américains ont des programmes très forts pour l'identification et dispensent des services aux enfants ayant des troubles de l'apprentissage et d'autres fonctions cognitives ainsi qu'aux enfants atteints du TSAF.

Ce sont là mes observations préliminaires. Je voudrais souligner que les articles 2, 3, 12, 23, 28 et 29 de la Convention insistent sur la nécessité d'inscrire celle-ci dans la législation nationale. Notre Charte ne traitera jamais en particulier des droits des enfants de la même façon que la Convention des Nations Unies.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de vous présenter cet exposé, qui représente un peu plus que des observations préliminaires. Je vous remercie de la patience dont vous avez fait preuve en m'écoutant.

**La présidente :** Je vous remercie de votre exposé et de vos documents. Je précise, au nom du comité, que le rapport provisoire n'était pas complet. Nous avons commencé par écouter des témoins. Ce rapport représente une synthèse de ce que nous avons entendu jusqu'ici. C'est précisément la raison pour laquelle nous poursuivons nos audiences. Nous brosons un grand tableau des traités sur les droits de la personne et de leur mise en œuvre au Canada. Nous nous servons de la Convention comme modèle.

Nous avons l'intention d'examiner la Convention en détail, article par article. Vos travaux nous seront utiles à cet égard. Nous espérons que notre rapport final correspondra au document général que nous envisageons. Une fois qu'il aura paru, nous serons heureux de recevoir vos critiques ou votre appui.

**M. Henteleff :** Pour moi, il est tragique et triste de constater que pas un seul témoin n'a jugé bon de mentionner ces préoccupations. Cela me trouble profondément. Cela signifie que même les défenseurs des droits des enfants n'ont pas pensé à ces questions.

**David Matas, avocat, à titre personnel :** J'ai apporté un texte, mais je ne compte pas le lire. Je vais plutôt en présenter un résumé. Vous trouverez plus de détails dans le texte, que je vous invite à examiner.

I will deal with immigration issues and sexual abuse issues. For immigration and refugee issues, aside from the Canadian Charter of Rights and Freedoms, there is a principle in the Immigration and Refugee Protection Act that states that the act should be interpreted to comply with Canada's international human rights instruments. In fact, the Convention of the Rights of the Child becomes an interpretive guide to the Immigration and Refugee Protection Act.

There are two particular concerns I want to raise. The convention tells us that we are supposed to give the best interests of the child primary consideration and government action. That is in article 3.1, yet that does not really happen when families are being removed from Canada. Never mind that they are not given primary consideration, they are not given any consideration at all. There is no mechanism in place to consider the best interests of the children when families are being removed from Canada. The only mechanism that theoretically exists is a humanitarian application. Anybody can make a humanitarian application to stay in Canada. The problem with the humanitarian application is it is not coordinated with removal procedures. Humanitarian applications can take a very long time, many months, sometimes years before there is a final decision. If a removal is scheduled before a humanitarian application is decided, that is just too bad for the children, the family, and Canada's international obligations. There is no attempt by removals officials even to consider whether it is worth waiting for the humanitarian application to be decided before the removal takes place.

An example, and one can give many, is a client of mine is with his children and his wife in sanctuary in a church in Winnipeg. The couple has six children: two born in Pakistan, two born in the United States, two born in Canada. There is an outstanding humanitarian application. The family asked the removals officer to delay removal until there is a decision on the humanitarian application. The officers give typical responses in those cases. They talk about separate procedures and that they will not wait for humanitarian applications. I mean it is not even a consideration of the strength of the application as a basis for delaying removal. This set of facts is very common for sanctuary cases, which do of course occur throughout Canada from time to time. It presents a problem. The family went to Federal Court, the Federal Court did not intervene and they subsequently sought sanctuary in a church.

I would encourage this committee to recommend that Canada, in order to comply with its obligations in the Convention of the Rights of the Child, ask removals officers to consider the best interest of the child before removal, in particular whether or not there is a compelling case or a prima facie case in an outstanding humanitarian application. Officers will sometimes delay removal so that children can complete the school year but that obviously is not a complete answer to these problems.

Je parlerai de questions liées à l'immigration et à l'exploitation sexuelle. Pour ce qui est de l'immigration et des réfugiés, à part la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés comporte un principe selon lequel elle doit être interprétée en conformité avec les instruments internationaux portant sur les droits de l'homme dont le Canada est signataire. De ce fait, la Convention relative aux droits de l'enfant constitue un guide d'interprétation de cette loi.

Je voudrais attirer votre attention sur deux questions particulières. D'après l'article 3.1 de la Convention, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions que nous prenons ou que prend le gouvernement. Malheureusement, ce n'est pas le cas lorsque des familles sont expulsées du Canada. Non seulement l'intérêt de l'enfant ne constitue pas une considération primordiale, mais on ne semble pas du tout en tenir compte. Aucun mécanisme n'est en place pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'une famille fait l'objet d'une mesure de renvoi. Le seul mécanisme qui existe en principe est celui de la demande fondée sur des considérations humanitaires. N'importe qui peut présenter une telle demande pour rester au Canada. Le problème, c'est que le mécanisme n'est pas coordonné avec la procédure de renvoi. L'examen de cette demande peut être très long et durer des mois sinon des années avant qu'une décision finale soit rendue. Si la date du renvoi arrive avant la décision finale, eh bien, tant pis pour les enfants, pour la famille et pour les obligations internationales du Canada. Les responsables des renvois ne prennent même pas la peine de considérer s'il est opportun d'attendre les résultats de la demande avant d'expulser les personnes en cause.

Je vais vous donner un exemple parmi beaucoup d'autres. Un de mes clients s'est réfugié avec sa femme et ses enfants dans une église de Winnipeg. Le couple a six enfants, dont deux sont nés au Pakistan, deux aux États-Unis et deux au Canada. Une demande fondée sur des considérations humanitaires est en cours d'examen. La famille a demandé aux responsables des renvois de reporter la date d'expulsion jusqu'à ce que la demande fasse l'objet d'une décision. Les responsables ont une réponse standard dans ces cas. Ils parlent de procédures distinctes et disent qu'ils ne peuvent pas attendre les résultats d'une demande. Ils se refusent à considérer la valeur des arguments avancés dans la demande. Les circonstances de ce genre sont très courantes lorsque des gens vont se réfugier dans un lieu du culte, ce qui se produit au Canada de temps à autre. C'est un problème. La famille s'est adressée à la Cour fédérale. Lorsque la Cour a refusé d'intervenir, la famille est allée se réfugier dans une église.

J'encourage le comité à recommander au gouvernement de se conformer à ses obligations aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant en demandant aux responsables des renvois de prendre en considération l'intérêt supérieur des enfants et notamment de déterminer si une demande en cours fondée sur des considérations humanitaires comporte des arguments convaincants ou dignes d'être examinés. Les responsables acceptent parfois de reporter une expulsion pour permettre aux enfants de finir l'année scolaire, mais il est évident que cela ne règle pas vraiment le problème.

The second issue has to do with children who are abroad and whose parents are here in Canada. For the purpose of this particular issue, I draw your attention to article 10.1 on the Convention of the Rights of the Child. This article says that in these situations, the applications of children to join their parents should be treated in a positive, humane and expeditious manner. However, if the parents in Canada are making a refugee claim, these applications to come see their parents are not treated in a positive, humane and expeditious manner. In fact, they will be systematically refused as a matter of policy. It is the policy of the government not to allow family members to join those people in Canada who are making refugee claims. They are not visitors because there is an assumption that they would stay or make a refugee claim as well or try to stay. Therefore, they are systematically denied the visas they would need to get to Canada.

The position of the government is that it does not want family members here because the refugee claim may fail and it would just increase the cost of removal if they bring in the children to join their parents. That may well be so for some families. It is my position that the hardship of the denial of family reunification, particularly for young children, is a far greater hardship than the cost of removal for some of these people. This is a decision of the Government of Canada on this issue, a policy that in my view should be reversed.

Those are the two immigration issues. One of the sexual abuse issues rises out of the many conclusions that can be drawn from the Peter Whitmore saga. Peter Whitmore is a chronic convicted sex offender accused of kidnapping two boys, one from Winnipeg and one from Saskatchewan; he was apprehended just last month. Now, there are issues of accessibility of the police registry which is a real problem. There are issues of the triggering or the threshold for the dangerous sex offender legislation or the dangerous sex offender penalty. There is the issue of the age of consent. These are issues that arise out of this case. I will just deal with one issue and that is the availability of a passport to someone like Peter Whitmore.

When he was previously convicted, Peter Whitmore violated a court order and went to Mexico, where, according to media reports, he cultivated relationships with children. He was found with a notepad containing the names and ages of 13 children. He was extradited and brought back to Canada. It is my view that in those circumstances a person like Peter Whitmore should not receive a passport or if he has one, should have it revoked.

There is a problem with a Canadian Passport Order, which should be remedied and amended. Right now, there is only one offence which allows the denial of a passport, the fraudulent use of the certificate of citizenship and that list should be expanded to include repeated sexual offences against children. Similarly, for revocation of passports, there is a very limited set of circumstances when passports can be revoked. That set of circumstances does not include someone like Peter Whitmore

La seconde question a trait aux enfants qui se trouvent à l'étranger et dont les parents sont au Canada. Pour cette question particulière, j'attire votre attention sur l'article 10.1 de la Convention qui demande aux États signataires de considérer dans un esprit positif, avec humanité et diligence, la demande d'un enfant qui veut rejoindre ses parents. Toutefois, si les parents qui se trouvent au Canada ont demandé le statut de réfugiés, la demande de réunification familiale présentée par les enfants n'est pas examinée dans un esprit positif, avec humanité et diligence. En fait, ces demandes sont systématiquement rejetées conformément à la politique en vigueur, qui interdit la réunification familiale aux demandeurs du statut de réfugié. Le gouvernement refuse de considérer les enfants comme des visiteurs parce qu'il suppose qu'ils voudraient rester au Canada ou demander eux-mêmes le statut de réfugié. Par conséquent, les enfants se voient refuser le visa dont ils ont besoin pour entrer dans le pays.

Le gouvernement dit qu'il ne veut pas laisser venir des membres de la famille parce que la demande de statut de réfugié peut être rejetée, ce qui ne ferait qu'accroître le coût du renvoi s'ils laissent les enfants rejoindre leurs parents. Cela pourrait bien être le cas de certaines familles. J'estime, pour ma part, que le préjudice causé par le refus de la réunification familiale, particulièrement dans le cas de jeunes enfants, l'emporte de loin sur le coût du renvoi. Je pense que le gouvernement du Canada devrait réviser cette politique.

C'étaient les deux questions que je voulais soulever au sujet de l'immigration. L'une des questions liées à l'exploitation sexuelle découle des nombreuses conclusions à tirer de la saga de Peter Whitmore. Ce délinquant sexuel chronique est accusé d'avoir enlevé deux garçons, l'un de Winnipeg et l'autre de la Saskatchewan. Il a été appréhendé le mois dernier. Cette affaire soulève des questions au sujet de l'accès aux registres de la police, qui occasionne des problèmes réels, des critères législatifs de désignation comme délinquant sexuel dangereux et de l'âge de consentement. Je voudrais juste aborder à cet égard la question de la délivrance d'un passeport à une personne telle que Peter Whitmore.

Après avoir été condamné il y a quelque temps, Peter Whitmore a violé les conditions d'une ordonnance judiciaire et s'est rendu au Mexique où, d'après certains rapports de presse, il a eu des contacts avec des enfants. On a trouvé sur lui un carnet où figuraient le nom et l'âge de 13 enfants. Il a été extradé et ramené au Canada. À mon avis, un individu de ce genre n'aurait pas dû pouvoir obtenir un passeport et, s'il en avait déjà un, son passeport aurait dû être révoqué.

Il y aurait donc lieu de modifier le Décret sur les passeports canadiens pour remédier au problème. Aux termes du décret, une seule infraction — l'utilisation frauduleuse d'un certificat de citoyenneté — peut justifier le refus d'un passeport. D'autres infractions devraient être ajoutées, et particulièrement les infractions sexuelles répétées commises contre des enfants. De plus, le décret ne prévoit la révocation d'un passeport que dans des circonstances très limitées, excluant des individus comme

who has committed sexual abuse offences in Canada and is likely to do so abroad. There should be the possibility of revocation of passports for someone in that circumstance.

Finally, and this is my second sexual abuse suggestion and the fourth overall, is that Canada needs a national plan of action to prevent the commercial sexual exploitation of children. Canada actually committed to such a plan of action in 1996 and Stockholm signed a declaration for action that included that declaration, but it does not do it and has not done it in the last 10 years.

There was a national plan of action for children in 2004 which has some sexual abuse elements. There is also a strategy to protect children from sexual exploitation on the Internet. I do not see why it should be a problem to have a national plan of action for commercial and sexual exploitation of children and I would encourage this committee to recommend that the government adopt them.

**Senator Carstairs:** Mr. Henteleff, in terms of the whole learning disability spectrum, autism has been getting a great deal of most recent attention, more so than I would suggest fetal alcohol syndrome. It seems to be the hot topic, although there does not seem to be a great deal of distinction about the needs of the child suffering from autism and the needs of the child suffering from fetal alcohol syndrome.

If we make a recommendation should we keep it in very generic terms; in other words, all the children with learning disabilities, or should we identify specific forms of learning disability, fetal alcohol syndrome, autism or whatever might be the case?

**Mr. Henteleff:** We can deal with cognitive deficits in a general way. However, the case with respect to Aboriginal children is quite different in the sense that they find themselves in an environment that is profoundly worse than the environment of all other children. We are familiar with the reasons, and if we are not, we should make ourselves familiar with the reasons that they find themselves in such a harsh environment. I think that they are a discrete subset, if you wish, of the whole spectrum of disorders that ought to be dealt with quite specifically under the general rubric of Aboriginal children.

Let me come back to autistic children. There is another reason why the interests of autistic children have not been advanced. Governments use the excuse of insufficient resources, but that excuse does not seem to be working too well. Now suddenly we have a new barrier, which is that the courts ought not to interfere with the right to make policy by the legislature. That is the next major excuse.

I will give you an example of children with autism. In Ontario, there is the *Wynberg* case, and there are a couple of other cases where the parents have sued the government. Unfortunately, the government has successfully argued that it has the right to decide how to allocate its funds.

Peter Whitmore, qui s'est rendu coupable d'infractions sexuelles au Canada et qui est susceptible d'en commettre d'autres à l'étranger. Il devrait être possible de révoquer le passeport de personnes qui se trouvent dans cette situation.

J'en viens enfin à mon second point concernant l'exploitation sexuelle, ce qui porte le total à quatre. Le Canada devrait avoir un plan d'action national visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le Canada s'est en fait engagé à élaborer un tel plan en 1996 et avait alors signé à Stockholm une déclaration à cet effet. Nous n'avons cependant rien fait depuis 10 ans.

Nous avons adopté en 2004 un plan d'action national pour les enfants, qui comportait quelques éléments liés à l'exploitation sexuelle. Nous avons également une stratégie pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet. Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas avoir un plan d'action national sur l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants. J'encourage le comité à recommander au gouvernement d'adopter un tel plan.

**Le sénateur Carstairs :** Monsieur Henteleff, parmi l'ensemble des troubles d'apprentissage, l'autisme a beaucoup plus retenu l'attention ces derniers temps que d'autres affections, beaucoup plus en tout cas que le syndrome d'alcoolisation fœtale. Il semble que ce soit le sujet à la mode. Pourtant, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de grandes différences entre les besoins des enfants autistiques et ceux des enfants atteints du syndrome d'alcoolisation fœtale.

Si nous formulons des recommandations, devraient-elles être assez génériques? En d'autres termes, devraient-elles viser tous les enfants ayant des troubles d'apprentissage ou bien devrions-nous traiter séparément des différents troubles, que ce soit l'alcoolisation fœtale, l'autisme ou autre?

**M. Henteleff :** Il serait possible de traiter des déficits cognitifs d'une façon générale. Toutefois, la situation des enfants autochtones est très différente parce qu'ils vivent dans un environnement beaucoup plus nocif que celui de l'ensemble des autres enfants. Nous en connaissons les raisons, mais si ce n'est pas le cas, nous devrions nous familiariser avec les circonstances qui rendent leur environnement tellement plus difficile que celui des autres. Je crois que ces enfants forment un sous-ensemble très distinct qu'il faudrait aborder d'une façon spécifique sous le titre général des enfants autochtones.

Permettez-moi de revenir à la situation des enfants autistiques. Il existe une autre raison pour laquelle nous n'avons pas réalisé de progrès dans leur cas. Les gouvernements invoquent le prétexte de l'insuffisance des ressources, qui ne semble pas très convaincant. Ils commencent maintenant à élever une nouvelle barrière en soutenant que les tribunaux n'ont pas à empiéter sur le droit des assemblées législatives de formuler des politiques. C'est le prétexte qui est invoqué aujourd'hui.

Je vais vous donner un exemple. En Ontario, il y a l'affaire *Wynberg* et quelques autres dans lesquelles des parents ont intenté des poursuites contre le gouvernement. Malheureusement, le gouvernement a réussi à faire admettre qu'il a le droit de décider de la façon de répartir les crédits disponibles.

What is of profound concern to me is the right to equality is a constitutional right. Therefore, my right as a disabled person not to be discriminated against should surpass all other rights, including that of the legislature which, by saying that it has the right to make policy, and that overrides everything, means that it has the right to discriminate. That means the legislature has the right to override my constitutional right to equality. Ontario, Manitoba, and other provinces provided services and government support to children until the age of six. The moment the children entered into the school system, suddenly the provinces thought of many reasons why they could not provide these children with continuing services. The reason to discontinue services and support is the cost of doing so.

With all due respect for politicians, far too often it comes to people with disabilities, they cannot amortize their thoughts beyond the end of their noses. They cannot comprehend nor do not wish to comprehend nor are not prepared to deal with it or it is irrelevant to them, that the long-term investment in special needs children always pays off. We now have another barrier that we are fighting all across the country.

I will give you a very quick example of the gross actions by a provincial government. In the British Columbia *Moore* case, the province introduced artificial incident figures of children with severe learning disabilities in order to limit the amount of money they have to give to school divisions. The province did this even though it was fully aware that the actual incident was much larger in many places, particularly where there were large populations of Aboriginal children. When faced with cutbacks, they cut the only facility available to children with severe learning disabilities. The only thing they cut back with respect to non-special needs children was band practice opportunities. I was involved as intervener on behalf of the Learning Disabilities Association of Canada in that case. That gives you a real example of what is happening across the country.

I have taken advantage of your question to deal with an issue that I had not dealt with earlier. The whole area of cognitive dysfunction and disabilities generally should be more specifically dealt with in the manner that I have suggested. However, what is interesting is that the work done at the federal penitentiary level in terms of Aboriginal persons with fetal alcohol spectrum disorder is more advanced as compared to what you would find at the juvenile justice system. It is ironic that they wait until they get there in large numbers before they finally realize that they must do something.

**Senator Carstairs:** Mr. Matas, I am interested in your position that we should not send our sexual offenders to other countries and that is what we are doing when we grant them a passport. Often, in those other countries, they are subject to much less harsh laws than they would be if they committed those same offences here in Canada.

Ce qui me touche profondément à cet égard, c'est que l'égalité est un droit constitutionnel. Autrement dit, le droit d'une personne handicapée de ne pas faire l'objet de discrimination devrait passer avant tous les autres droits, y compris celui d'une assemblée législative qui, en affirmant avoir le pouvoir de formuler des politiques qui prennent le pas sur n'importe quoi d'autre, s'arroge le droit de faire de la discrimination et de passer outre au droit constitutionnel à l'égalité. L'Ontario, le Manitoba et d'autres provinces dispensent des services et accordent l'aide gouvernementale aux enfants jusqu'à l'âge de six ans. Dès que l'enfant entre à l'école, les provinces ont tout à coup toutes sortes de raisons pour mettre fin aux services en invoquant leur coût.

Malgré tout le respect dû aux politiciens, je dois constater que, trop souvent, ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez quand il s'agit d'enfants ayant des handicaps. Ils ne peuvent ou ne veulent pas comprendre, ils ne peuvent ou ne veulent pas admettre — à moins que cela ne leur soit indifférent — que l'investissement nécessaire pour s'occuper des enfants ayant des besoins spéciaux est très rentable à long terme. Nous avons maintenant un nouvel obstacle à surmonter partout dans le pays.

Je vais vous donner très rapidement un exemple de mesures répugnantes prises par un gouvernement provincial. Dans l'affaire *Moore*, en Colombie-Britannique, la province a présenté des chiffres artificiels d'incidence concernant les enfants atteints de graves troubles d'apprentissage pour limiter les crédits à attribuer aux divisions scolaires. La province a avancé ces chiffres en sachant pertinemment que l'incidence réelle était beaucoup plus élevée à de nombreux endroits, notamment là où il y avait un nombre important d'enfants autochtones. Lorsque la province a décidé de faire des compressions budgétaires, elle a supprimé le seul établissement qui s'occupait des enfants atteints de graves troubles d'apprentissage. En même temps, la seule chose qu'elle a trouvée à supprimer pour les enfants n'ayant pas de besoins spéciaux a été un programme de musique. J'ai participé à cette affaire à titre d'intervenant au nom de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage. Voilà un exemple concret de ce qui se passe dans le pays.

J'ai profité de votre question pour aborder un sujet que je n'avais pas mentionné dans mon exposé. Tout le domaine des troubles et des handicaps cognitifs devrait être traité d'une façon particulière comme je l'ai suggéré. À cet égard, il est curieux de constater que les établissements pénitentiaires fédéraux ont des programmes plus avancés que ceux du système de justice des mineurs pour le traitement des Autochtones atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale. Je trouve étrange que le gouvernement attende d'avoir un grand nombre de détenus autochtones pour se rendre compte enfin de la nécessité de prendre des mesures.

**Le sénateur Carstairs :** Monsieur Matas, vous dites que nous ne devrions pas envoyer nos délinquants sexuels dans d'autres pays, ce que nous faisons en leur accordant un passeport. Ce point de vue m'intéresse. Souvent, dans ces autres pays, ils sont soumis à des lois moins sévères que les nôtres à l'égard des infractions sexuelles.

What kind of Charter difficulties are we going to come up against if we start saying this individual should not get a passport or this individual should not get a passport based on criminal acts for which he or she has served his or her time?

**Mr. Matas:** We are not necessarily talking about people who have served their time because we do have these orders where sexual offenders are out in the community as part of their time. Even if we limited it to the period when they were serving their time out in the community, that would be a step beyond where we are now because that was the case with Peter Whitmore. He was still serving his time when he went to Mexico. That is why they were able to extradite him because he had violated the terms of his community service in going to Mexico.

The Canadian Charter of Rights and Freedoms provides every Canadian with the right to leave the country. It may well be that if we amend the Canadian Passport Order in the way that I suggest somebody would challenge it as a violation of that right. It may well be a violation of that right, but in my view, it is a reasonable limit demonstrably justified in a free and democratic society and, therefore, it would survive a Charter order. I would say it has to be minimal impairment of the right. One cannot go overboard on this but one can think of ways in which the right could be violated in a way that is minimally impairing it and it is reasonable and justifiable. As you point out, we are dealing with an international phenomenon.

Right now, we have made the offence extraterritorial and it used to be just territorial. That is a positive step, but we have to think of other ways besides just criminalization, because we have to think of prevention when it comes to the sexual abuse of children. We cannot just be waiting until the offence is committed until we do something, particularly where we are dealing with repeat offenders where the repetition of the offence is almost predictable. The advantage of the amendment to the passport order that I am proposing is it is not after the fact, it is prevented and it can be recommended for that reason.

**Senator Munson:** I have to say that as a new member of this committee I am shocked at some of the statistics that you have given us. I am sure that people have read them, Mr. Henteleff, but I do not think the public or politicians are paying that much attention. You talked about the rollbacks. Are these rollbacks all across the country? Is it the provinces that are rolling back all of these social programs?

**Mr. Henteleff:** There is hardly a province where that has not occurred.

**Senator Munson:** Why is it happening and why are they getting away with it?

**Mr. Henteleff:** It is a question which I have agonized over, why is it happening when there is so much evidence to the contrary. I think that many parents of non-special needs children have expressed their concerns more vocally about the amount of money spent on special needs children. Why? They see that what is happening in the school systems is by virtue of the whole

Par ailleurs, à quel genre de contestations en vertu de la Charte serons-nous exposés si nous privons tel ou tel individu du droit d'obtenir un passeport sur la base d'infractions criminelles pour lesquelles il a déjà purgé sa peine?

**M. Matas :** Nous ne parlons pas nécessairement de gens qui ont purgé leur peine car il y a des délinquants sexuels qui purgent une partie de leur peine dans la collectivité. Même si l'interdiction de passeport ne s'appliquait qu'à cette période passée dans la collectivité, ce serait déjà mieux que la situation actuelle parce que l'interdiction s'appliquerait à des gens comme Peter Whitmore. Il était encore sous le coup d'une condamnation lorsqu'il s'est rendu au Mexique. C'est pour cette raison qu'il a été possible d'obtenir son extradition puisqu'il avait violé les conditions qui lui étaient imposées en allant à l'étranger.

La Charte canadienne des droits et libertés accorde à tout citoyen le droit de quitter le pays. Il est donc bien possible, en cas de modification du Décret sur les passeports canadiens dans le sens que je préconise, qu'il y ait une contestation en vertu de la Charte. L'interdiction de passeport constituerait effectivement une violation de ce droit mais, à mon avis, ce serait une restriction raisonnable, dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Elle résisterait donc à une contestation. Je crois qu'il devrait s'agir d'une restriction très limitée de ce droit. Il ne faudrait pas aller trop loin, mais il serait possible de trouver des moyens de rendre la restriction raisonnable et justifiable. Comme vous l'avez signalé, nous parlons d'un phénomène international.

Nous avons maintenant donné à l'infraction un caractère extraterritorial qu'elle n'avait pas auparavant. C'est une mesure positive, mais nous devons songer à d'autres moyens, à part la criminalisation. Quand il s'agit d'exploitation sexuelle des enfants, nous devons songer à la prévention, sans attendre pour agir qu'une infraction soit commise, surtout dans le cas des récidivistes dont on sait avec quasi-certitude qu'ils vont recommencer. L'avantage de la modification du Décret sur les passeports canadiens que je propose, c'est qu'on n'agit pas après coup et qu'on cherche à prévenir l'infraction. Vous pouvez la recommander sur cette base.

**Le sénateur Munson :** Comme nouveau membre de ce comité, je suis effaré par quelques-unes des statistiques que vous nous avez présentées. Je suis sûr que les gens les ont déjà vues, monsieur Henteleff, mais je n'ai pas l'impression que le public ou les politiciens s'y sont vraiment arrêtés. Vous avez parlé de reculs. Se sont-ils produits partout dans le pays? Les provinces sont-elles responsables de la réduction de tous ces programmes sociaux?

**M. Henteleff :** Il serait difficile de trouver une province où il n'y a pas eu de réductions.

**Le sénateur Munson :** Pourquoi cela se produit-il? Comment les provinces font-elles pour s'en tirer?

**M. Henteleff :** C'est une question qui m'a longtemps tourmenté. Pourquoi cela se produit-il quand il y a tant de preuves du contraire? Je crois que beaucoup de parents d'enfants n'ayant pas de besoins spéciaux ont exprimé leur inquiétude d'une façon très énergique au sujet de l'argent consacré aux enfants ayant des besoins spéciaux. Pourquoi? Ils constatent que ce qui se

process of inclusivity. On the average, the general classroom teacher may have five to seven special needs children in his or her class of 25 to 30, and sometimes 35 may I tell you. Because of that, the amount of time that school teacher has to devote to special needs children takes away, according to other parents, the amount of time that their children are getting from that teacher. The parents perceive today's society as being extraordinarily competitive and the options for their children are more and more limited. These parents bring pressure on the politicians and the school divisions. How are the school divisions compensating? They have cut back the psychologists, the remedial reading teachers and many other specialists. Instead of the specialists, they plunk a teacher's assistant into the classroom who has no training at all in special education. Those people have become babysitters simply caring for these children in the interim in order to give the classroom teacher the opportunity to deal with the needs of all the other children.

Sadly, you have an emerging conflict between parents of non-special needs children and parents of special needs children. Who is going to be listened to? The 15 per cent parents who have children with special needs or the 85 per cent who are going to vote the school trustees back into office, or the provincial politicians and the like? This horrific situation is occurring within the public school system to the continuing detriment of special needs children.

**The Chairman:** I was in that system in the 1970s. We had built up a system that removed special needs children to facilities in order to provide them with specialized services. That system leads to over-institutionalization; anyone who had some oddity or difference found himself or herself in the custody of the state in one form or another. We realized that we were marginalizing these people, we were institutionalizing them for one problem. We realized that other than that one problem they could function in a community. We released these people and some claim that this release had led to homelessness. In some cases, the public did not understand that the normal routine institutions had been charged with the care of these people. There had been an implication that there would be resources following when we shut down the institutions but the resources did not follow.

**Mr. Henteleff:** Indeed your portrayal of the 1970s is correct, but in the 1980s a change occurred, and a move towards a much more flexible arrangement of in and out. You had what is described as a pyramid in dealing with the nature of these children. Yes, there were some who were so severely affected they had to be removed for periods of time, but the overriding objective was to move them back into the general classroom as quickly as possible and that is what happened. Unfortunately, the governments found that providing an alternative range of service kept increasing and suddenly concluded that it was too expensive to continue. Then an instant phenomenon occurred at exactly the same time that gave them the peg upon which to hang their hat for cutting back on services. That phenomenon was inclusivity. Now there is nothing wrong with inclusiveness in the sense that there should be a greater opportunity for special needs children

passer dans le système scolaire est attribuable à tout ce processus d'inclusivité. En moyenne, un enseignant dans une classe générale peut avoir à s'occuper de cinq à sept enfants ayant des besoins spéciaux sur un total de 25 ou 30 élèves, parfois même 35. Par conséquent, le temps que l'enseignant doit consacrer à ces enfants réduit, selon les parents, le temps qu'il peut accorder aux autres élèves. Pour les parents, la société d'aujourd'hui est extraordinairement concurrentielle, tandis que les options offertes à leurs enfants sont de plus en plus limitées. Ces parents exercent des pressions sur les politiciens et les divisions scolaires. Comment celles-ci réagissent-elles? Elles ont éliminé les psychologues, les spécialistes en rééducation des dyslexiques et beaucoup d'autres spécialistes. Pour les remplacer, elles ont engagé des aides-enseignants n'ayant absolument aucune formation en éducation spéciale. Ces personnes sont devenues plus ou moins des gardiennes qui s'occupent temporairement des enfants afin de donner à l'enseignant un peu plus de temps pour répondre aux besoins de tous les autres élèves.

Nous sommes malheureusement témoins d'un conflit entre les parents des enfants qui n'ont pas de besoins spéciaux et les parents de ceux qui en ont. Qui, pensez-vous, l'emportera? Les 15 p. 100 de parents d'enfants ayant des besoins spéciaux ou les 85 p. 100 qui votent pour élire des conseillers scolaires et des politiciens provinciaux? Cette situation effarante se produit constamment dans le système scolaire public, au détriment des enfants ayant des besoins spéciaux.

**La présidente :** J'étais dans ce système dans les années 1970. À cette époque, les enfants qui avaient des besoins spéciaux étaient envoyés dans des établissements qui leur dispensaient des services spécialisés. Il y a eu des excès : quiconque se singularisait ou manifestait une différence se retrouvait d'une façon ou d'une autre sous la garde de l'État. Nous étions en train de marginaliser ces gens en les plaçant en établissement à cause d'un problème. Nous nous sommes rendu compte que, ce problème mis à part, ils pouvaient fonctionner dans une collectivité. Nous avons donc libéré ces gens. Certains soutiennent que cela a fait beaucoup de sans-abri. Dans certains cas, le public n'a pas compris que les établissements ordinaires avaient en même temps étaient chargés de s'occuper de ces gens. Lorsque nous avons fermé les établissements spécialisés, il était entendu que les ressources seraient transférées, mais cela n'a pas été le cas.

**M. Henteleff :** Votre description des années 1970 est exacte, mais un changement s'est produit dans les années 1980, avec une transition vers des dispositions beaucoup plus souples d'entrée et de sortie. Il y avait une sorte de pyramide de traitement selon les troubles qu'avaient ces enfants. Certains d'entre eux étaient si gravement atteints qu'il fallait les isoler pendant certaines périodes, mais l'idée de base consistait à les remettre le plus tôt possible dans une classe générale. Malheureusement, les gouvernements ont constaté que la gamme des services nécessaires ne cessait de croître et ont conclu, à un moment donné, qu'il était trop coûteux de continuer. Un autre phénomène s'est produit exactement au même moment, leur donnant le prétexte idéal pour couper les services. C'est le phénomène de l'inclusivité. Bien sûr, il n'y a rien de mal à l'inclusivité. Il est bon de mettre ensemble les enfants ayant des besoins spéciaux et ceux

and non-special needs children to be together and learn from each other. However, that does not mean to say that there should be only one means by which to meet the needs of all children. The inclusive classroom is not the place for all children. There have to be variables on that theme. Unfortunately, governments jumped on that bandwagon and moved to the whole idea of inclusivity. What has happened in the meantime? The number of psychologists dropped by 80 per cent, and you rarely find reading clinicians in the system anymore.

The single pill solution, open area classrooms or the like, keeps on emerging all the time, so you are partly right. Indeed there were changes to the system. When the politicians said this is too much money, suddenly all those supplementary services went down the drain. We now find ourselves where we are which is even worse than it was 20 years ago.

**Senator Munson:** It drives me crazy when people say that the issue falls under provincial jurisdiction.

On the issue of autism, I had an inquiry in the Senate and it is now going off to another special committee. Part of my proposal is to have a national strategy that would be directed towards autism programs in each province. I think it is a shame that families are leaving Ontario and the Maritimes and moving to Alberta so they can get better treatment for their autistic children. From my perspective, there should not be any borders on this treatment, and I would like to get your opinion. I mean we are all Canadians.

On the other issue, with Aboriginal youth and fetal alcohol syndrome, to me it is an attitude of out of sight, out of mind. It is almost like AIDS in Africa in that it is happening far away. Why should we pay attention to it? These two issues trouble me.

**Mr. Henteleff:** When you look at the reports that I referred to earlier, and copies can be made available to you, the report of the Northwest Territories, the general conditions as it relates to people with disabilities, both physical and mental in the North are appalling. I do not even talk about the raging epidemic of diabetes, which has occurred amongst these individuals. You cannot have any idea until you read these reports how appalling the general conditions are for children with fetal alcohol spectrum disorder.

Let me give you some very brief statistics. Of the 15 per cent of Canadian children with disabilities, 8 per cent to 9 per cent are children with learning disabilities. The rest consists of the whole spectrum of behavioural difficulties, which includes autism, Asperger's, Tourette's and so on. It would be unfair to single out one group of children as compared to all others. It is like recognizing the nature and extent of their difficulties.

You are perfectly right. There has to be, as Mr. Matas mentioned, a national strategy to deal with these issues. There is not a comprehensive plan in Canada to deal with the rights of children with disabilities and as a result, we have a group of perpetual have-nots. Studies have demonstrated that

qui n'en ont pas pour qu'ils apprennent les uns des autres. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'existe qu'un seul moyen de répondre aux besoins de tous les enfants. La salle de classe inclusive n'est pas faite pour tous les enfants. Il faut prévoir des variantes sur ce thème. Malheureusement, les gouvernements se sont précipités, adoptant d'emblée l'idée de l'inclusivité. Qu'est-il arrivé entre-temps? Le nombre des psychologues a baissé de 80 p. 100 et il ne reste presque plus d'orthopédagogues.

La salle de classe à aire ouverte est devenue la panacée. Vous avez donc raison en partie. C'est un fait il y a eu des changements dans le système. Lorsque les politiciens ont dit qu'on dépensait trop d'argent, tous les services supplémentaires ont été supprimés. Voilà pourquoi nous en sommes là aujourd'hui et que la situation est en fait pire qu'il y a 20 ans.

**Le sénateur Munson :** Je deviens fou furieux quand les gens disent que c'est un problème de compétence provinciale.

Au sujet de l'autisme, j'ai présenté une interpellation au Sénat par suite de laquelle la question est renvoyée à un autre comité spécial. J'ai proposé notamment d'élaborer une stratégie nationale touchant les programmes relatifs à l'autisme dans toutes les provinces. Je trouve honteux que des familles soient obligées de quitter l'Ontario et les Maritimes pour aller s'établir en Alberta, où elles peuvent obtenir de meilleurs soins pour leurs enfants autistiques. Pour moi, les traitements ne devraient connaître aucune frontière. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet. Après tout, nous sommes tous Canadiens.

Pour ce qui est des jeunes autochtones et du syndrome d'alcoolisation fœtale, j'estime que l'attitude actuelle correspond au dicton « Loin des yeux, loin du cœur ». C'était un peu la même chose que pour le sida en Afrique. Pourquoi devrions-nous nous soucier de ce qui se passe très loin? Ces deux problèmes me préoccupent beaucoup.

**M. Henteleff :** Si vous jetez un coup d'œil aux rapports que j'ai mentionnés tout à l'heure — je peux vous en faire parvenir des exemplaires —, vous constaterez dans celui des Territoires du Nord-Ouest que la situation générale des personnes ayant des handicaps physiques ou mentaux dans le Nord est épouvantable. Je ne parle même pas de l'épidémie de diabète qui sévit parmi ces gens. Vous ne pouvez pas vraiment, sans lire ces rapports, vous faire une idée de la situation des enfants atteints de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale.

Permettez-moi de citer brièvement quelques statistiques. Sur les 15 p. 100 d'enfants canadiens ayant des handicaps, 8 à 9 p. 100 ont des troubles d'apprentissage, et tous les autres ont des troubles du comportement, dont l'autisme, le syndrome d'Asperger, le syndrome de la Tourette, et cetera. Il serait injuste de mentionner un seul groupe de ces enfants en le séparant de tous les autres. Cela reviendrait à faire abstraction de la nature et de l'étendue de leurs difficultés.

Vous avez parfaitement raison. Comme M. Matas l'a mentionné, nous avons besoin d'une stratégie nationale pour remédier à ces problèmes. Le Canada n'a pas un plan global portant sur les droits des enfants handicapés, ce qui laisse perpétuellement à l'écart un groupe de défavorisés. Les études ont

99.9 per cent of children with disabilities can lead active and positive lives and contribute to society. They can become self-fulfilled members of society, and I am going to refer to the covenant and remind you of what it says and why it is so important that it become part of domestic law.

On average, these individuals contribute over \$50,000 per year during their working lifetime, for example, to the paying of income tax. By comparison, imagine the cost of not doing otherwise. Imagine the consequences of these children to their families and family breakups amongst children with disabilities. It is just appalling. I consult with these people daily in my position as the honorary solicitor for the Learning Disabilities Association of Canada. Now, draw the comparison of the cost of the children who come in conflict with the law and who do not live fulfilled lives. The cost, on average, is anywhere from \$2 million to \$3 million for every child that does not get the needed services.

I just want to remind you that article 23.3 ensures the dignity in promoting self-reliance and facilitating the child's active participation in the community. These items emphasize the fullest possible social integration and individual development including the child's cultural and spiritual development.

In article 29.1(a), "the education of the child shall be directed to the development of the child's personality, talents, mental and physical ability to their fullest potential." In two articles, the guarantee of fullest potential is emphasized. You will not find that guaranteed anywhere in Canada. They may say so in various public schools acts but then there is always that qualification, that diminution of the rights of this group of people. That is discrimination.

**The Chairman:** I just want to ask Mr. Matas one question on the issue of a plan of action that sounds eminently sensible. We did not really get a plan of action that triggered provinces and the federal government until there was an uproar from the community. How do we recommend a plan of action that would incorporate the Stockholm declaration and would involve provinces and the federal government in a meaningful way? How realistic is it to recommend that when there does not seem to be that impetus from the community?

**Mr. Matas:** I think it is unfair to say that there is not an impetus from the community. I mean you certainly heard it from me, and I am not the only one who said it. In fact, because of my involvement with the children's rights groups, I had some contact with different communities. When these people knew I would be appearing here today, they asked me to bring to your attention this one important issue.

The problem with the national plan of action is that it is not a crisis-focused issue surrounding a particular incident. That type of incident always gets a headline.

démontré que 99,9 p. 100 des enfants ayant des handicaps peuvent mener une vie active et positive et contribuer à la société. Ils peuvent devenir des membres à part entière de la société. Je voudrais vous rappeler une disposition de la Convention et vous expliquer à quel point il est important de l'intégrer dans la législation canadienne.

En moyenne, ces gens ont une contribution de plus de 50 000 \$ par an pendant leur vie active, par exemple sous forme d'impôts. Imaginez, par comparaison, ce qu'il nous en coûterait autrement. Imaginez le fardeau pour les parents et l'éclatement des familles qui peut en résulter. C'est vraiment effroyable. Je suis en contact quotidien avec ces gens par suite de mes fonctions d'avocat honoraire de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage. Imaginez ce qu'il en coûte à la société lorsque ces gens ont des démêlés avec la justice et n'ont pas une vie bien remplie. Le coût, en moyenne, se situe entre 2 et 3 millions de dollars par enfant qui n'obtient pas les services nécessaires.

Permettez-moi de vous rappeler l'article 23.3 de la Convention qui vise à préserver la dignité en favorisant l'autonomie et la participation active de l'enfant à la vie de la collectivité. L'article souligne la nécessité d'une intégration sociale aussi complète que possible et de l'épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.

D'après l'article 29.1a) de la Convention, l'éducation de l'enfant doit viser à « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ». Les deux dispositions garantissent l'épanouissement personnel aussi complet que possible. Vous ne trouverez cette garantie dans aucun texte canadien. Différentes lois sur le système scolaire public la mentionnent, mais il y a toujours des réserves qui réduisent les droits de ce groupe. C'est de la discrimination.

**La présidente :** Je voudrais poser à M. Matas une question sur le plan d'action dont il a parlé et qui semble éminemment raisonnable. Nous n'avons vraiment obtenu un plan d'action faisant intervenir les provinces et le gouvernement fédéral qu'en présence d'une tempête de protestations dans la collectivité. Comment pouvons-nous recommander un plan d'action comprenant la déclaration de Stockholm auquel souscriraient vraiment les provinces et le gouvernement fédéral? Serait-il réaliste de notre part de formuler une telle recommandation à un moment où la collectivité ne semble pas exercer de pressions à cet égard?

**M. Matas :** Il est un peu injuste de dire que la collectivité n'exerce pas de pressions. Je viens de vous présenter mon point de vue, et je ne suis pas le seul qui en ait parlé. À cause de mon association avec des groupes de défense des droits des enfants, j'ai des contacts avec différentes collectivités. Quand ces gens ont appris que je comparaisais ici aujourd'hui, ils m'ont demandé d'attirer votre attention sur cette importante question.

Un plan d'action national ne doit pas être axé sur une crise suscitée par un incident particulier, même si les incidents font souvent les manchettes.

In response to Peter Whitmore, when you say national plan of action, it does not necessarily grab public attention the way the public registry does or something much more specific.

Planning in an uproar suggests a crisis or an emotional reaction, whereas planning is a cool and intellectual reaction. There is a bit of a mismatch between the two. I think it certainly would help if the Senate recommended it. The Senate might be able to do more than that to facilitate it. The Senate might start thinking about the elements of the national plan, what it might consist of and who the parties might be and the process by which it might be engaged. This is where I think a little pushing might help.

**Senator Carstairs:** You are aware that I was in the provincial legislature during the 1980s when much of this was discussed. What seemed to me to be happening was that we were moving children from the social service budget into what became the education budget. The education budget was reducing because the health care budget was getting so large. There was struggle between the two. You are quite right that parents of children who were not special needs were saying that their children were getting less of the percentage than they had been getting before. They put the fault on the special needs children.

Is there any value in changing the designation? Should these resources come from something other than the education budget, if only for a perceptual problem in terms of the parents?

**Mr. Henteleff:** You make a very good point and that is why the coming together of the province, the territories, and the federal government on this issue is critical. There has to be realignment where we dispense with the narrow self-serving political postures. We cannot afford those postures anymore. I mean it is trite but we cannot afford to lose these children. We cannot lose these children and not only because of what they can contribute to our society, but also because of the enormous cost of supporting them when they cannot support themselves.

Yes, you are perfectly right, we have to come together on this issue. We came together for a national health plan, why can we not get together for a national education plan. One would think that the education of our young people in all that it means is ranked equally in terms of our physical health. In fact, I would think that issue would be more important. I think the realignment of how resources ought to be allocated, used and re-designated should be part of a national plan.

**The Chairman:** Mr. Matas, I received a number of papers about children who were internationally adopted and brought to Canada. These children displayed difficulties and were given up by the parents and the children found their way into the social services system at which point they then came into conflict with the law. In one case in British Columbia, the young person lost his Canadian citizenship and was returned back to Mexico.

Do you have any comment on the fact that we present that adoption as equal to natural birth and yet we are stripping Canadian citizenship of these young people when they come in

Dans le cas de Peter Whitmore, le fait de parler d'un plan d'action national ne retient pas nécessairement l'attention du public comme le ferait la mention du registre public ou d'un autre aspect concret.

Un plan faisant suite à des protestations implique une réaction émotive ou une réaction à une situation de crise. La planification devrait plutôt constituer une réaction intellectuelle réfléchie. Ce n'est pas la même chose. J'estime qu'il serait vraiment utile que le Sénat recommande un tel plan. Le Sénat devrait pouvoir faire plus qu'en favoriser l'élaboration. Il pourrait commencer à réfléchir aux éléments d'un plan national, à son contenu, aux intervenants et au processus à suivre pour aller de l'avant. Le Sénat pourrait certes faire du travail utile en ce sens.

**Le sénateur Carstairs :** Vous savez que je siégeais à l'assemblée législative provinciale dans les années 1980 lors de la discussion de beaucoup de ces sujets. J'avais l'impression alors que nous faisons passer les enfants du budget des services sociaux à celui de l'éducation. Or le budget de l'éducation était en train de baisser parce que celui des soins de santé augmentait sans cesse. Il y avait une lutte constante entre les deux. Comme vous l'avez dit, les parents des enfants sans besoins spéciaux disaient que leurs enfants obtenaient moins d'attention qu'auparavant de leurs enseignants. Pour eux, les enfants ayant des besoins spéciaux en étaient responsables.

Serait-il avantageux de changer les désignations? Les ressources devraient-elles provenir d'un budget autre que celui de l'éducation, ne serait-ce que pour apaiser les parents?

**M. Henteleff :** C'est un excellent point, qui montre pourquoi la concertation entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral est essentielle. Il est nécessaire de faire des changements en prenant soin d'éviter les prises de position politiques intéressées, que nous ne devrions plus tolérer. C'est peut-être banal de le dire, mais nous ne pouvons pas nous permettre de perdre ces enfants, non seulement parce qu'ils peuvent contribuer à la société, mais aussi à cause du prix énorme à payer pour s'en occuper s'ils ne sont pas autonomes.

Oui, vous avez parfaitement raison, nous devons travailler ensemble sur cette question. Si nous avons pu le faire dans le cas du plan national sur la santé, nous pouvons sûrement travailler de concert pour définir un plan national d'éducation. On pourrait penser que l'éducation de nos jeunes, avec tout ce qu'elle comporte, a autant d'importance que notre santé physique. À mon avis, elle est en fait plus importante. Je pense donc qu'un réalignement de la répartition, de l'utilisation et de la désignation des ressources devrait faire partie d'un plan national.

**La présidente :** Monsieur Matas, j'ai reçu un certain nombre de documents concernant des enfants adoptés à l'étranger et ramenés au Canada. Ces enfants ont eu des difficultés, ont été abandonnés par les parents, se sont retrouvés dans le système de services sociaux, puis ont eu des démêlés avec la justice. Il y a eu un cas en Colombie-Britannique dans lequel un jeune a perdu sa citoyenneté canadienne et a été renvoyé au Mexique.

Que pensez-vous du fait que, d'une part, l'adoption est considérée comme l'équivalent d'une naissance et que, de l'autre, on puisse retirer la citoyenneté canadienne à ces jeunes

conflict of the law and returning them to their countries of origin? In such cases, the parental responsibility is not taken into account when they brought them here first. The country's does not meet its responsibility to treat these children equally. Is this a growing problem? Is this something we should know about as we are supporting international adoption? Do you have a comment on this negative consequence?

**Mr. Matas:** Yes. That question raises a number of issues, one of which is the criteria for international adoption. When a child is adopted abroad and then brought to Canada, the Government of Canada treats the adoption as genuine for creating a relationship of parent and child; and if it is, the person comes in; and if it is not, the person does not come in.

My own view is that the best interests of the child as set out in the convention should come first. The immigration system does not look at it that way. Obviously, if there is not a genuine relationship, it would not be in the child's best interest, however, other considerations come into play for the best interest besides genuine relationship and that deserves our consideration.

There are instances when people are deported for criminality. In some cases, it is not just an adoption issue because this can happen with natural born children of parents who have not gotten the citizenship for their children. This can happen to adopted children as well. Sometimes the parents neglect to get permanent residence for themselves and their children but it is not an issue for the parents who have not committed a crime. In other cases, the parents get citizenship for themselves and do not bother to include the children in their own citizenship application and the children do not even know that they do not have citizenship until they commit a crime and the removal proceedings start. This raises a question of both family unity and best interests of the children. The process is not that well geared to deal with them. It is particularly problematic for people convicted of a sentence of two years or more, because under the new law, if you receive a sentence of two years or more, you do not get an appeal to the appeal division of the Immigration and Refugee Board. In fact, you are removable without an appeal.

There are two ways that discretion can kick into the system. One is the humanitarian application, which I talked about earlier. In that situation where there is this lack of coordination and people can be removed before the humanitarian application is ever considered and without any consideration as to whether it is worth waiting for the humanitarian application. That is a real problem and it is another way of reinforcing the recommendation I made at the beginning of my presentation. The other place where the discretion comes into play is at the starting procedure, because the report of the violation of the act, which leads to eventual deportation, is a discretionary decision.

lorsqu'ils ont des démêlés avec la justice et les renvoyer dans leur pays d'origine? Dans ces cas, la responsabilité parentale n'est pas prise en compte à l'arrivée de ces enfants au Canada. Le pays n'assume pas ses responsabilités en ne leur accordant pas un traitement égal. Est-ce que les problèmes de ce genre vont se multiplier? Faut-il en tenir compte dans notre appui à l'adoption internationale? Avez-vous des observations à formuler sur cette conséquence négative?

**M. Matas :** Oui. Cette question soulève un certain nombre d'autres, dont les critères qui s'appliquent aux adoptions internationales. Lorsqu'un enfant est adopté à l'étranger et ramené au Canada, le Canada considère que l'adoption est réelle si elle crée une relation parent-enfant. Si c'est le cas, l'enfant est admis dans le pays. Autrement, il ne l'est pas.

À mon avis, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant, selon la définition de la Convention, qui devrait être considéré en premier. Le système d'immigration ne le fait pas. De toute évidence, s'il existe une relation réelle, ce ne serait pas dans l'intérêt de l'enfant, mais d'autres considérations, à part la relation, entrent en jeu dans la détermination de cet intérêt. Ces considérations méritent notre attention.

Il y a des cas où des gens sont expulsés pour avoir commis des infractions criminelles. Cette situation n'est pas toujours liée à l'adoption parce qu'elle peut se produire si des parents biologiques n'ont pas obtenu la citoyenneté canadienne pour leurs enfants. Il arrive que des parents négligent de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir un statut de résidence permanente pour eux-mêmes et leurs enfants. Cela n'a de l'importance que si une infraction criminelle est commise. Dans d'autres cas, les parents obtiennent eux-mêmes la citoyenneté, mais omettent d'inclure les enfants dans leur demande. Les enfants ne savent alors même pas qu'ils ne sont pas citoyens jusqu'à ce qu'ils commettent un crime et commencent à faire l'objet d'une procédure de renvoi. Cela pose une double question concernant l'unité de la famille et l'intérêt supérieur de l'enfant, dont la procédure de renvoi ne tient pas compte en général. La situation est particulièrement grave dans le cas des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus. En vertu de la nouvelle loi, une telle peine supprime le droit d'en appeler à la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La personne peut donc être expulsée sans appel.

Le système comporte cependant deux démarches faisant intervenir des pouvoirs discrétionnaires. La première consiste à présenter une demande fondée sur des considérations humanitaires, comme je l'ai mentionné dans mon exposé. Dans ce cas, le manque de coordination fait que les intéressés peuvent être expulsés avant l'examen de leur demande, indépendamment du bien-fondé de leurs arguments. C'est un vrai problème, qui constitue un autre élément à l'appui de la recommandation que j'ai formulée au début de mon exposé. La seconde démarche faisant appel à des pouvoirs discrétionnaires se situe au début de la procédure : en effet, la déclaration de la violation de la loi, qui peut aboutir à l'expulsion, se fonde sur une décision discrétionnaire.

There is a huge confusion in the system right now about the scope of that discretion because when the government introduced the new legislation into Parliament, it said that the abolition of the appeal would be replaced by an expanded scope of discretion at this level. That is on the parliamentary record. In fact, that is often not how the system is applied and the courts have been all over the map on this, some saying the law does allow for an expanded scope of discretion, other courts saying the law does not allow for an expanded scope of discretion. Of course for those people who do not get the expanded scope or are not treated fairly and the courts do not give them remedy, they are stuck. This is a lacuna in the system. As well, there has been a lot of litigation trying to import these Charter values, saying that family unity and the best interests of the child falls within our Charter values. Our courts have not accepted it, but it has been accepted as an interpretation of the European Convention on Human Rights and the European Court of Human Rights. There has been an attempt to bring that jurisprudence into Canada but the Canadian courts have rejected that jurisprudence. I encourage the committee to look at this issue.

I appreciate that I have answered that question in a technical way. I would be prepared to expand my written submission to deal with this issue in a little bit more orderly way so you would have it in writing.

**The Chairman:** I think we would very much appreciate that written submission.

**Senator Munson:** I am struck by your strong words in dealing with fetal alcohol spectrum disorder in the North. You say there is an epidemic in the North, you talk about racism, ignorance, and the prevailing attitude that the problem is not worth our attention.

If there is one thing that governments could do now, what is that? If governments do not do something about this with all the statistics that you have, what track are we heading down?

**Mr. Henteleff:** I wish I could answer that question. One gets totally frustrated when the obvious is not paid attention to. You sit back and you wonder what it is going to take to have people give this issue the attention it deserves. Is it going to take somebody in a reserve, and I hate to even mention this but I have to, to do some harm? So far, they have harmed themselves only. The suicide rate amongst Aboriginal youngsters is horrible. Why? There is no hope. There is no hope. They look into the future and they do not have one. I am not sure what is going to happen unless you continue this profoundly important work, because nobody else is doing it. No one, other than this committee, is coming together and giving this issue the attention it deserves. One has to ask the question why not? Where have all the other governments been? That is a question that is floating in the air.

Il y a actuellement une énorme confusion quant à l'étendue de ce pouvoir discrétionnaire. Lorsque le gouvernement avait déposé les nouvelles dispositions législatives au Parlement, il avait précisé que l'abolition du droit d'appel serait remplacée par des pouvoirs discrétionnaires accrus à ce niveau. Cela ressort clairement dans le compte rendu des délibérations parlementaires. Malheureusement, il arrive souvent que les décisions prises ne tiennent pas compte de cette intention. De leur côté, les tribunaux ont rendu toutes sortes de décisions contradictoires à ce sujet. Certains ont soutenu que la loi autorise des pouvoirs discrétionnaires élargis, tandis que d'autres ont affirmé le contraire. Bien sûr, les gens qui ne bénéficient pas des pouvoirs élargis, qui sont injustement traités et à qui les tribunaux n'offrent aucune solution se retrouvent dans une bien mauvaise situation. C'est une lacune du système. De plus, il y a eu de nombreux procès dans lesquels on a soutenu que l'unité familiale et l'intérêt supérieur de l'enfant s'inscrivent dans le cadre de la Charte des droits et libertés. Nos tribunaux n'ont pas accepté ce principe, qui a cependant été admis comme interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour européenne des droits de l'homme. On a essayé d'amener les tribunaux canadiens à accepter cette jurisprudence, mais ils l'ont rejetée. J'encourage le comité à examiner cette question.

Je crois que ma réponse était assez technique. Je suis disposé à reprendre mon mémoire pour mentionner ce sujet d'une façon un peu plus ordonnée. Vous auriez ainsi mon point de vue par écrit.

**La présidente :** Nous vous serions très reconnaissants de nous présenter cela par écrit.

**Le sénateur Munson :** Je suis frappé par la force des mots que vous avez employés pour parler du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale dans le Nord. Vous dites qu'une épidémie sévit dans le Nord, vous parlez de racisme, d'ignorance et d'une attitude générale consistant à dire que le problème n'est pas digne de notre attention.

S'il y avait une chose que les gouvernements pouvaient faire, quelle serait-elle? Si les gouvernements ne font rien malgré toutes les statistiques que vous avez mentionnées, quelles seront les conséquences?

**M. Henteleff :** J'aurais bien voulu pouvoir répondre à cette question. On ne peut s'empêcher d'être frustré quand personne ne veut s'occuper de ce qui est évident. On s'interroge alors sur ce qui peut amener les gens à accorder à cette question l'attention qu'elle mérite. Faut-il attendre — je répugne à parler de cela, mais je n'ai pas le choix — que quelqu'un commette un acte désespéré dans une réserve? Jusqu'ici, les personnes touchées ne se sont fait du mal qu'à elles-mêmes. Le taux de suicide parmi les jeunes autochtones est effroyable. Pourquoi? Il n'y a pas d'espoir. Il n'y a aucun espoir. Ils considèrent l'avenir et constatent qu'il n'y en a pas. Je ne sais pas ce qui arrivera si nous ne poursuivons pas ce travail extrêmement important, parce que personne d'autre ne le fera. À part ce comité, personne n'accorde à ce sujet l'attention qu'il mérite. Pourquoi? Que font tous les autres gouvernements?

In addition to my response to your question, I wanted to identify an excellent text to which you might refer. It can be found in *The Unity of Public Law* by Jutta Brunnée and Stephen J. Toope, and the essay is entitled *A Hesitant Embrace: Baker and the Application of International Law by Canadian Courts*. The *Baker* case is referred to in your report. That case asks some important questions that during the course of your deliberations you will have to address. When is international law directly applicable to Canada? To what extent are the legal effects of international law in Canada dependent upon its domestic implementation? What constitutes implementation? Under what circumstances in international law that is binding on Canada have legal effects in Canada? Finally, under what circumstances can any Canadian international norms that are not binding on Canada or not legally binding at all have legal effects in Canada?

Chief Justice McLachlin mentioned that study in her extraordinary speech in New Zealand. If any of you have not had the opportunity to read that speech, I urge you to do so. She uses the words “judicial conscience” at page 28 of her paper, and I am going to replace the word “judicial” with the word “legislative.” Legislative conscience is founded on the legislature’s sworn commitment to uphold the rule of law. It is informed not by the legislature’s personal views or the legislature’s views to what policy is best; it is informed by the law in all its complex majesty as it is manifested in the sources. She then identifies those sources as usage, custom, values, and firm, firm by relevant textual constitutional sources, and principles of international law endorsed by the nation. Frankly, in the pursuit of social justice for people with disabilities, in particular those I have identified, we really should use her words as a very useful signpost.

**The Chairman:** Mr. Henteleff and Mr. Matas, as usual, you have put a lot on the table and certainly challenged us with our responsibility. I hope our next report will pass a better test of acceptability than our interim report did and we accept your challenge. Thank you for coming.

**Mr. Henteleff:** I have one unofficial task. Mr. Matas and I are both involved in the Canadian Museum for Human Rights. Speaking with Gail Asper, and I told her I was going to be here today and she asked that I provide to each of you the wonderful star that says, “Be a human rights star.” I could think of nobody better than to provide these to your group.

**The Chairman:** Thank you.

Senators, our next panel consists of Dr. Joan Durrant of the Department of Family Social Sciences from the University of Manitoba; Billie Schibler, Children’s Advocate for the Province of Manitoba; and Dr. Jane Ursel, a representative from RESOLVE - Manitoba.

Je voudrais par ailleurs vous signaler un excellent texte que vous voudrez peut-être consulter. Il se trouve dans l’ouvrage *The Unity of Public Law* de Jutta Brunnée et Stephen J. Toope, et porte lui-même le titre *A Hesitant Embrace: Baker and the Application of International Law by Canadian Courts*. L’affaire *Baker*, qui est mentionnée dans votre rapport, pose d’importantes questions sur lesquelles vous devriez vous pencher dans le cadre de vos délibérations. Dans quelles conditions le droit international s’applique-t-il directement au Canada? Dans quelle mesure les effets juridiques du droit international dépendent-ils de sa mise en œuvre dans la législation canadienne? Qu’est-ce que la mise en œuvre? Dans quelles conditions les dispositions du droit international qui lient le Canada ont-elles des effets juridiques chez nous? Enfin, dans quelles circonstances une norme internationale qui ne lie pas le Canada ou n’a pas un caractère obligatoire a-t-elle des effets juridiques au Canada?

Madame le juge en chef McLachlin a mentionné cette étude dans l’extraordinaire discours qu’elle a prononcé en Nouvelle-Zélande. Si vous n’avez pas eu l’occasion de lire ce discours, je vous engage à le faire. Mme McLachlin parle de la « conscience professionnelle » du juge. Je voudrais reprendre son propos en substituant « législateur » à « juge ». Cette conscience professionnelle repose sur le serment fait par le législateur de faire respecter la primauté du droit. Elle n’est pas inspirée par ses opinions personnelles, ni par son point de vue sur ce qui constitue la meilleure politique. Elle est inspirée par le droit, dans toute sa majesté complexe, tel qu’il ressort de trois sources. Pour Mme McLachlin, ces trois sources sont l’usage coutumier, les déductions tirées de principes constitutionnels écrits et les normes établies ou implicites dans les instruments juridiques internationaux auxquels l’État a adhéré. Dans la recherche de la justice sociale pour les personnes handicapées, et en particulier celles que j’ai mentionnées, nous devrions prendre les paroles de Mme McLachlin comme point de repère extrêmement utile.

**La présidente :** Monsieur Henteleff et monsieur Matas, comme d’habitude, vous nous avez donné de quoi réfléchir et nous avez lancé un défi au sujet de nos responsabilités. J’espère que vous jugerez notre prochain rapport plus favorablement que notre rapport provisoire. Nous acceptons votre défi. Je vous remercie d’être venus.

**M. Henteleff :** Je dois m’acquitter d’une tâche non officielle. M. Matas et moi-même nous occupons du projet de Musée canadien des droits de la personne. Comme je disais à Gail Asper que je venais ici aujourd’hui, elle m’a demandé de remettre à chacun d’entre vous cette magnifique étoile des droits de la personne. Je crois que personne n’est plus digne que vous de porter ces étoiles.

**La présidente :** Je vous remercie.

Sénateurs, notre prochain groupe comprend Mme Joan Durrant, du département des sciences sociales et de la famille de l’Université du Manitoba, Mme Billie Schibler, protectrice des enfants pour le Manitoba, et Mme Jane Ursel, représentante de RESOLVE - Manitoba.

**Joan Durrant, Professor, Department of Family Social Sciences, University of Manitoba:** Honourable senators, it is a great privilege to speak with you today. I am going to focus my remarks on corporal punishment, which is one of four issues identified by the UN committee as one in which Canada has not lived up to its obligations under the Convention on the Rights of the Child. It is also an area identified in the report of the Standing Senate Committee on Human Rights as a primary focus of concern.

Article 19 of the UN Convention on the Rights of the Child called on all state parties to take all appropriate legislative, administrative, social and educational measures to protect the child from all forms of physical and mental violence, injury or abuse. The UN committee has repeatedly called on all states to prohibit corporal punishment and has consistently criticized Canada's failure to implement law reform that would provide children with full protection. I have provided some excerpts from those reports in case they are useful to you.

Not only has the Canadian Government failed to live up to its obligations with regard to children's rights to protection, in 2004, the Supreme Court of Canada laid out those conditions under which children's rights to protection can be violated. The conditions include, if they are between the ages of two and 12, if they are hit with a hand, if they are hit somewhere on the body other than the head, and so on.

From a rights-based perspective, this decision was a major step backward for several reasons. First, it treats children as objects, not as people. It bestows the right to protection on some children but not others based on arbitrary criteria that have no real meaning in children's actual lived experiences. Second, it contradicts the principle of the best interest of the child. We know from decades of research that corporal punishment has never been shown to benefit children. Rather, it has consistently been shown to place children's healthy development at risk. Third, it undermines all efforts to educate Canadians about children's rights. It contravenes the convention and dismisses the UN committee's recommendations setting a very low standard for the implementation of the convention. It undermines all efforts to prevent physical violence against children through the de-legitimation of corporal punishment. Finally, it affirms the beliefs of many Canadians that corporal punishment is justifiable, effective and even necessary. In a study of more than 400 postings through an on-line bulletin board in the days following the release of the decision, it was found that a majority of writers interpreted the decision as a green light to use physical punishment and virtually none indicated knowledge of the limitations placed on its use.

More than 30 years of research has shown that most of what we call physical abuse is physical punishment. The most powerful route to ending the physical abuse of children is to do all that we

**Joan Durrant, professeure, Département des sciences sociales et de la famille, Université du Manitoba :** Honorables sénateurs, c'est un grand honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui. Je parlerai surtout des châtiments corporels, qui constituent l'une des quatre domaines dans lesquels, d'après le comité de Nations Unies, le Canada n'a pas respecté ses obligations aux termes de la Convention. C'est également un domaine auquel le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a accordé une attention particulière.

L'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant demande aux États parties de prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales. Le comité des Nations Unies a pressé à maintes reprises tous les États d'interdire les châtiments corporels et a régulièrement critiqué le Canada parce qu'il n'avait pas procédé à la réforme législative nécessaire pour assurer une telle protection aux enfants. J'ai apporté des extraits de ces rapports si vous souhaitez les consulter.

Non seulement le gouvernement ne s'est pas conformé à ses obligations relatives à la protection des droits des enfants, mais la Cour suprême du Canada a énoncé en 2004 les conditions dans lesquelles ces droits peuvent être violés. S'ils ont entre 2 et 12 ans, on peut frapper les enfants avec la main, on peut leur donner des coups n'importe où sur le corps sauf la tête, et cetera.

Du point de vue des droits de la personne, cette décision représente un important recul pour plusieurs raisons. Premièrement, elle considère les enfants comme des objets et non comme des personnes. Elle confère le droit à la protection à certains enfants, mais pas à d'autres, en fonction de critères arbitraires qui n'ont rien à voir avec leur expérience vécue. Deuxièmement, elle va à l'encontre du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Des dizaines d'années de recherches nous ont appris que les châtiments corporels n'ont jamais eu de résultats positifs. Les recherches ont plutôt établi qu'en général, la brutalité peut compromettre un développement sain. Troisièmement, cette décision sape tous les efforts déployés pour sensibiliser les Canadiens aux droits de l'enfant. Elle est contraire à la Convention et fait abstraction des recommandations du comité des Nations Unies, en définissant une norme trop faible pour la mise en œuvre de la Convention. Elle affaiblit tous les efforts visant à délégitimer les châtiments corporels pour prévenir la violence physique contre les enfants. Enfin, elle appuie la conviction de nombreux Canadiens que ces châtiments sont justifiables, efficaces et même nécessaires. D'après une étude portant sur plus de 400 messages adressés à un babillard en ligne dans les jours qui ont suivi la publication de la décision, la majorité des auteurs avaient interprété celle-ci comme un feu vert pour les châtiments corporels. Les messages indiquant une connaissance des restrictions imposées sur le recours à ces châtiments étaient extrêmement rares.

Plus de 30 ans de recherches ont prouvé que l'essentiel de ce qu'on appelle mauvais traitements consiste en châtiments corporels. Le moyen le plus efficace de mettre fin aux mauvais

can to make physical punishment socially unacceptable. The Supreme Court's decision actually entrenched the legitimacy of physical punishment.

The contradictions among the federal, provincial and territorial laws on corporal punishment reflect the fact that these laws are not based on a principled approach to children's rights to protection. In Ontario, for example, a child welfare authority may investigate a report of parental physical abuse of a child, conclude that she is at risk in her family and take her into care. Police may lay a charge of assault in this case but section 43 provides parents with a legal defence. The child's foster parents would be prohibited from using corporal punishment on her but not on their biological children. If they were to adopt her, they would no longer be prohibited from using corporal punishment on her and section 43 would provide a defence if they were to assault her. This absurd situation exemplifies a non-rights-based approach to child protection sending a very confusing message to children and youth about their rights.

In contrast to Canada, an increasing number of other countries are reforming their laws in a way that affirms children's rights to protection. Fifteen countries have not only removed their criminal defences but have explicitly abolished all corporal punishment. In addition, corporal punishment has been abolished in two dependent territories, six countries are committed to full abolition and three countries have struck down their criminal defences but have not yet explicitly abolished corporal punishment.

By maintaining its criminal defence, Canada is rapidly losing its international status as a leader in human rights. I agree with this committee's conclusion that education is a key factor in limiting corporal punishment, but the effectiveness of such education will be severely limited as long as the law contradicts it.

We know that child protection workers have reported that the Supreme Court decision has made it more difficult for them to persuade parents to abandon corporal punishment. We also know that government messages cannot clearly say that corporal punishment is not allowed. They must say that it is not allowed if the child is less than two years of age or over 12 years, and so on. In Sweden, where both law reform and public education were part of a broad and explicit strategy to eliminate corporal punishment, the practice is now extremely rare.

In conclusion, the right to protection is one of the three pillars of the UN Convention on the Rights of the Child. A law that not only excuses but justifies corporal punishment, violates this right in the most profound and symbolic way. As Paolo Pinheiro, the independent expert leading the UN Secretary General study on violence against children

traitements est de faire tout notre possible pour que la société juge ces châtiments inacceptables. Or la décision de la Cour suprême a confirmé leur légitimité.

Les contradictions qu'on relève dans les lois fédérales, provinciales et territoriales au sujet des châtiments corporels reflètent le fait que ces lois ne procèdent pas d'une approche fondée sur des principes en matière de protection des droits de l'enfant. En Ontario, par exemple, un organisme de protection de l'enfance peut enquêter sur une dénonciation relative à des violences physiques infligées à un enfant par ses parents, conclure qu'elle court des risques dans sa famille et la prendre en charge. La police pourrait même porter une accusation de voies de fait, mais l'article 43 offre aux parents un moyen de défense. La famille d'accueil n'aurait pas le droit d'infliger à l'enfant des châtiments corporels, mais aurait le droit de punir ses propres enfants biologiques. En outre, si la famille adoptait l'enfant, elle aurait alors le droit de recourir aux châtiments corporels et d'invoquer l'article 43. Cette situation absurde montre qu'une approche non fondée sur les droits de l'enfant peut créer une grande confusion chez les jeunes au sujet de leurs droits.

Contrairement au Canada, des pays dont le nombre ne cesse de croître modifient leurs lois de façon à affirmer le droit des enfants à la protection. Quinze pays ont non seulement supprimé les dispositions législatives permettant de justifier des châtiments corporels, mais interdit explicitement ceux-ci. Cette interdiction s'applique également dans deux territoires dépendants. De plus, six autres pays se sont engagés à interdire complètement les châtiments et trois autres ont supprimé les dispositions pouvant les justifier, sans aller jusqu'à l'interdiction explicite.

En maintenant les dispositions de justification, le Canada est en train de perdre sa réputation internationale de chef de file en matière de droits de la personne. Je conviens avec le comité que l'éducation est un facteur clé pour limiter les châtiments corporels, mais son efficacité sera sérieusement compromise tant que la loi dit le contraire.

Nous savons que les travailleurs sociaux préposés à la protection de la jeunesse trouvent plus difficile de persuader les parents de renoncer aux châtiments corporels depuis que la Cour suprême a rendu sa décision. Nous savons aussi que le gouvernement ne peut pas dire clairement que ces châtiments ne sont pas permis. Il doit dire qu'ils ne sont pas permis si l'enfant a moins de 2 ans ou plus de 12 ans, et cetera. En Suède, où la réforme législative et la sensibilisation du public ont fait partie d'une grande stratégie visant l'élimination des châtiments corporels, ceux-ci sont devenus extrêmement rares.

Je voudrais souligner, en conclusion, que le droit à la protection constitue l'un des trois piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une loi qui tolère et va même jusqu'à justifier les châtiments corporels viole ce droit d'une façon aussi profonde que symbolique. Comme l'a déclaré Paolo Pinheiro, expert indépendant qui a dirigé l'étude du secrétaire

has stated, "To discipline or punish through physical harm is clearly a violation of the most basic of human rights."

It is shameful indeed that children are the last to have their rights to protection recognized. Let it not also be the case that Canada is the last country to recognize those rights.

**Jane Ursel, RESOLVE - Manitoba:** Madam Chairman and committee members, I thank you for the privilege of appearing before this committee. I think this is an extremely important committee and the potential for making very real change for Canadian children is extremely exciting and I am very pleased to be a part of it.

Having heard the earlier presentations where many of the issues regarding children's welfare are very complex in terms of interjurisdictional issues, international issues, I am pleased to say that my presentation today is relatively simple in terms of what the Canadian government could do to substantially enhance the rights of children.

I am going to be speaking specifically about Bill C-2, but before I do that, I would just like to state my support for Dr. Durrant's presentation. My belief is that section 43 should be eliminated.

My role as a researcher involves my regular attendance at criminal court hearings at the Winnipeg Family Violence Court that hears matters of child abuse, both physical and sexual. I am distressed that section 43 continues to be cited as a defence for abuse against children. As long as that section in the law exists, I think we are providing a defence that is truly unfair and violates the rights of children.

To get to my point, however, which is Bill C-2, I would like to talk about the recent amendments. They have just come into force in January 2006. While there are many extremely positive components to that Bill, one component is extremely disappointing and very easy to rectify, and this is with regard to testimony outside of the courtroom.

**Senator Carstairs:** Madam Chairman, perhaps Dr. Ursel could define the area of Bill C-2 because we presently have a Bill C-2, which has nothing whatever to do with this topic, because it is a different legislative session.

**Ms. Ursel:** I am sorry. This deals with a number of amendments of crimes against children, including sexual trafficking.

**The Chairman:** This is what the government likes to call omnibus bills and that was in the last session?

**Ms. Ursel:** That is correct. Thank you, Senator Carstairs, for the request for clarification.

I am going to refer specifically to section 486.2, which regards testimony outside the courtroom. The amendment provides that a witness under the age of 18 or who has a disability has the right to

général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, « discipliner ou punir en causant un préjudice physique constituent clairement une violation du plus fondamental des droits de l'homme ».

Il est vraiment honteux que les enfants soient les derniers dont le droit à la protection soit reconnu. Faisons en sorte que le Canada ne soit pas le dernier pays à reconnaître ce droit.

**Jane Ursel, RESOLVE - Manitoba :** Madame la présidente et membres du comité, je vous remercie de m'avoir accordé l'honneur de comparaître devant vous. Je crois que ce comité est extrêmement important. La possibilité d'apporter des changements très réels dans la vie des enfants canadiens est vraiment passionnante. Je suis donc très heureuse d'y participer.

Ayant écouté les exposés précédents qui portaient sur de nombreuses questions très complexes, des conflits de compétence et des aspects internationaux touchant le bien-être des enfants, je suis heureuse de dire que mon exposé traitant de ce que le gouvernement peut faire pour renforcer sensiblement les droits des enfants est relativement simple.

Je voudrais parler en particulier du projet de loi C-2, mais avant de le faire, je tiens à exprimer mon appui à l'exposé de Mme Durrant. Je crois aussi que l'article 43 devrait être abrogé.

Dans le cadre de mes fonctions de recherche, j'assiste régulièrement aux audiences du tribunal de la violence familiale de Winnipeg, qui s'occupe des affaires de violence physique et sexuelle contre des enfants. Je suis très déçue de voir que l'article 43 continue d'être invoqué comme moyen de défense pour justifier les mauvais traitements infligés à des enfants. Tant que cette disposition existera, nous permettrons à des gens de recourir à ce moyen de défense parfaitement injuste qui viole les droits des enfants.

Pour revenir au projet de loi C-2, je voudrais aborder les récentes modifications qui sont entrées en vigueur en janvier 2006. Même si le projet de loi comportait des éléments extrêmement positifs, il y en a un qui est très décevant, mais qu'il serait très facile de corriger. Il s'agit des témoignages à l'extérieur de la salle d'audience.

**Le sénateur Carstairs :** Madame la présidente, Mme Ursel devrait peut-être préciser le sujet du projet de loi C-2 parce que nous avons actuellement un projet de loi portant le même numéro qui n'a rien à voir avec les droits de l'enfant. Il s'agit peut-être d'une législature précédente.

**Mme Ursel :** Je m'excuse. Le projet de loi apportait des modifications concernant des infractions contre les enfants, y compris le trafic sexuel.

**La présidente :** C'est ce que le gouvernement appelle un projet de loi omnibus. Il remonte à la dernière législature, n'est-ce pas?

**Mme Ursel :** C'est exact. Je vous remercie, sénateur Carstairs, d'avoir demandé des précisions.

Je voudrais parler en particulier de l'article 486.2 concernant les témoignages à l'extérieur de la salle d'audience. La disposition modifiée permet à un témoin de moins de 18 ans ou qui est atteint

testify outside of the courtroom. This is usually with closed circuit television capacity, if the prosecutor applies, and if the judge or justice is of the opinion that the order is necessary to obtain full and candid account from the witness of the act's complaint. If the judge needs to determine whether that accommodation is necessary, he or she can compel or request the child to testify to prove the need for this accommodation.

In other words, conventional testimony, live testimony in a courtroom is the norm and CCTV must be applied for and ruled upon in terms of the court's requirements for full and candid disclosure. This is not in terms of the child's right to accommodation that considers the child's rights to protection from a stressful and traumatic environment. Having sat through many child abuse trials, I can assure you that testifying in court is a very stressful and extremely traumatic experience for children. Frequently they are called upon to testify against their own parents, their own relatives or people within their community. Previously, we had the option for a child to testify outside of the courtroom but it is always dependent upon the application of the Crown. It is disturbing to note that throughout Canada, the Crown seldom applies for this option.

I would like to cite the experience in Australia where they had a very similar piece of legislation. Prosecutors also had that option and they never used it.

In 1989, the Australian Capital Territory undertook an experiment in which a number of children gave testimony through CCTV and a number of other children gave their testimony through the normal live courtroom presence. What they found were two very important factors. First of all, all of the children who chose CCTV found the experience to be much less stressful. They felt that they had greater control over their role in the courtroom and generally found testifying easier.

The other thing they found, interestingly enough, is the court personnel, particularly the justice, was much more likely to take an active interventionist role in testimony provided by CCTV ensuring that the child had breaks when needed, being aware of the stress and tension that the child was under and controlling the nature of cross-examination.

**Senator Munson:** What is CCTV?

**Ms. Ursel:** Closed circuit television. In short, the results were very compelling. They found the child made a much better witness. They also observed that there were cases where they could proceed with the trial because in the case of closed circuit testimony, children were willing to testify, whereas, faced with live testimony, they were not. They also found that all of the court personnel were able to adjust quite well to this phenomenon.

In Canada, we have all of the necessary technology to proceed in this manner and we certainly have the ability to install it in all of the courtrooms. Yet, for reasons of custom and familiarity, we

d'une déficience physique ou mentale de témoigner hors de la salle d'audience. Cela se fait ordinairement par télévision en circuit fermé, si le poursuivant le demande et si le juge est d'avis que l'ordonnance est nécessaire pour obtenir du témoin un récit complet et franc des faits sur lesquels se fonde l'accusation. Si le juge souhaite déterminer si ces mesures sont nécessaires, il peut demander ou ordonner à l'enfant de témoigner pour en prouver la nécessité.

Autrement dit, le témoignage en personne dans la salle d'audience constitue la norme, tandis que la TCF doit faire l'objet d'une demande et d'une ordonnance du juge en fonction de la nécessité d'obtenir un récit complet et franc des faits. Cette disposition ne tient donc pas compte du droit pour l'enfant d'être protégé contre un environnement éprouvant ou traumatisant. Ayant assisté à de nombreux procès pour violence contre des enfants, je peux vous assurer que le fait de témoigner au tribunal est extrêmement stressant et traumatisant pour eux. Ils sont souvent appelés à témoigner contre leurs parents, des membres de leur famille ou des personnes qu'ils connaissent. Nous avons auparavant la possibilité de faire témoigner un enfant à l'extérieur de la salle d'audience. Aujourd'hui, cette possibilité dépend toujours d'une demande de la Couronne. Il est troublant de noter que, partout au Canada, la Couronne présente rarement des demandes de ce genre.

Je voudrais parler d'une expérience menée en Australie qui avait des dispositions législatives très semblables. Là aussi, les responsables de la poursuite avaient la même possibilité, mais n'y recouraient jamais.

En 1989, le Territoire de la capitale d'Australie a procédé à une expérience dans laquelle un certain nombre d'enfants ont témoigné par TCF tandis que d'autres le faisaient dans la salle d'audience. L'expérience a abouti à deux importantes conclusions. Premièrement, tous les enfants qui avaient choisi la TCF ont trouvé que le témoignage était beaucoup moins éprouvant. Ils avaient l'impression d'exercer un plus grand contrôle sur leur propre rôle et ont généralement trouvé qu'il leur était plus facile de témoigner ainsi.

Deuxièmement, les Australiens ont constaté que les membres du personnel du tribunal, et surtout le juge, étaient plus susceptibles d'intervenir lors de témoignages par TCF, par exemple pour veiller à accorder des pauses à l'enfant quand il en avait besoin, pour tenir compte de la tension qui lui était imposée et pour contrôler la nature des contre-interrogatoires.

**Le sénateur Munson :** Qu'est-ce que vous voulez dire par TCF?

**Mme Ursel :** C'est la télévision en circuit fermé. Bref, les résultats étaient vraiment concluants, les enfants faisant ainsi de bien meilleurs témoins. Les Australiens ont également noté que, dans certains cas, le procès pouvait aller de l'avant parce que les enfants acceptaient de témoigner par télévision en circuit fermé, mais refusaient de le faire autrement. Ils ont également constaté que le personnel du tribunal s'était très bien adapté à cette forme de témoignage.

Au Canada, nous disposons de la technologie nécessaire pour procéder de cette façon et avons sûrement la possibilité d'installer la télévision en circuit fermé dans toutes les salles d'audience.

have the professionals who have the ability to make this option available to children reluctant to apply for this option. This is standard across Canada. The option is there, it is not being used.

Based on the information from this experiment, in 1992, the State of Western Australia passed a law that simply said all children have the right to testify outside of the courtroom. That is only in conditions where the child specifically requests live testimony or in the rare circumstances where a judge has ruled that it is necessary to have that because of some peculiarity of the case. Since 1992, all children in Western Australia have been giving their testimony through closed circuit television.

The success of that piece of legislation was noted throughout Australia, which faces more complex jurisdictional issues because its criminal law falls to the state, not the federal government. Western Australia has passed this legislation, which Queensland, Victoria and New South Wales have under consideration. It is a superior model and it is one that I would like to recommend to this committee to bring to the attention of our government.

**Billie Schibler, Children's Advocate, Province of Manitoba:**

[*Ms. Schibler spoke in her native Cree language.*]

The name given to me by the grandmothers and the grandfathers is White Thunderbird Woman. I am here from the Crane clan. I am here this morning with great honour. I thank you for this privilege. I am better known as Billie Schibler, Children's Advocate for Manitoba.

I read the report, *Who's in Charge* and would agree there are many areas in which Canada is falling short in its commitment to children and youth. For example, children's mental health, child poverty, Aboriginal children in First Nation communities, education for children with exceptional needs, child refugees from war-torn countries, et cetera. I have also reviewed my experiences over the past one and a half years as Manitoba's Children's Advocate and have identified the area that has been most disheartening, child and youth suicide.

As highlighted in my upcoming annual report since my legislative appointment, I have sat monthly on a committee with Manitoba's chief medical examiner, reviewing an alarming number of child deaths resulting from suicide. The children ranged from as young as eight years to 17 years. With as many females as males, there appears no common determinant. The methods of suicide differed, although hanging seemed more prevalent. Aboriginal children are highly represented yet the high number of non-Aboriginal youth is equally concerning.

As a committee of professionals from various backgrounds including medicine, law and child welfare, we are sadly bewildered as there does not appear to be a common thread to determine factors or cause. These young people came from various socioeconomic backgrounds representing urban, rural and remote communities. While some came from solid, seemingly functional families, others had tragic histories and at-risk lifestyles. Some were studious high achievers while others

Pourtant, à cause de l'habitude sans doute, les professionnels qui peuvent demander que cette option soit offerte aux enfants répugnent à le faire. C'est le cas partout au Canada. La possibilité existe, mais personne n'y recourt.

Sur la base des résultats de cette expérience, l'Australie-Occidentale a adopté une loi autorisant tous les enfants à témoigner hors de la salle d'audience. Le témoignage n'a lieu en salle d'audience que si l'enfant le demande expressément ou si le juge l'ordonne à cause de circonstances particulières, ce qui est très rare. Depuis 1992, tous les enfants d'Australie-Occidentale ont témoigné par télévision en circuit fermé.

Le succès de cette mesure législative a été remarqué partout en Australie, qui connaît des problèmes de compétence autrement plus complexes que les nôtres parce que le droit pénal relève des États, et non du gouvernement fédéral. Depuis que cette loi a été adoptée par l'Australie-Occidentale, le Queensland, l'État de Victoria et celui de Nouvelle-Galles du Sud envisagent des mesures législatives semblables. C'est un excellent modèle que je demande au comité de recommander au gouvernement.

**Billie Schibler, défenseur des enfants, province du Manitoba :**

[*Mme Schibler parle dans sa langue natale, le cri.*]

Les grands-mères et les grands-pères m'ont donné le nom de Femme à l'Oiseau-tonnerre blanc. J'appartiens au clan Crane. C'est pour moi un grand honneur d'être ici ce matin. Je vous remercie de ce privilège. Je suis mieux connue sous le nom de Billie Schibler, protectrice des enfants pour le Manitoba.

J'ai lu le rapport *Qui dirige, ici?* Je suis bien d'accord qu'il y a de nombreux domaines dans lesquels le Canada ne respecte pas ses engagements envers les enfants et les jeunes, par exemple la santé mentale des enfants, la pauvreté parmi les enfants, les enfants dans les collectivités des Premières nations, l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux, les enfants réfugiés venant de pays déchirés par la guerre, et cetera. J'ai également passé en revue l'expérience que j'ai acquise depuis un an et demi à titre de protectrice des enfants pour le Manitoba. Pour moi, le domaine le plus démoralisant est celui du suicide des enfants et des jeunes.

Comme je le mentionne dans mon rapport annuel qui paraîtra bientôt, j'ai siégé tous les mois avec le médecin légiste en chef du Manitoba à un comité chargé d'examiner le nombre alarmant de suicides d'enfants âgés de 8 à 17 ans. Avec autant de filles que de garçons, il est difficile de trouver des facteurs déterminants communs. Les modes de suicide diffèrent, quoique la pendaison semble constituer le mode le plus fréquent. Le nombre d'enfants autochtones est élevé, mais celui des non autochtones est également alarmant.

Notre comité de professionnels de différentes disciplines, dont la médecine, le droit et la protection de l'enfance, est dérouté par l'absence d'un commun dénominateur. Ces jeunes venaient de différents milieux socioéconomiques et de collectivités urbaines, rurales et isolées. Certains avaient des familles qui semblaient normales, tandis que d'autres avaient des antécédents tragiques et un mode de vie à risque. Certains étaient studieux et avaient de bons résultats à l'école, tandis que d'autres se débattaient dans de

struggled in many aspects of their lives. Some had earlier signs of distress or suicidal ideation while others appeared outwardly happy and carefree, showing no warning signs. While some left notes describing their anguish, others left no hint as to what prompted them to take such desperate, drastic actions. The only confirmed fact is that we, Manitobans, are tragically losing our children at their own hands, month after month.

In April of this year, I invited over 40 professionals from the primary disciplines working with children, health, children's mental health, child welfare, education, youth justice, specialized treatment programs as well as Aboriginal elders and various other service providers to discuss the youth suicide prevention strategy. It was clear that almost everyone in attendance had been personally or professionally touched by the tragic suicide of a young person. It was also very clear that despite our serious commitment to children, no one person among us had the answer for a successful strategy to address this pandemic that was taking place, not only in Manitoba but across Canada. What we do know is that something terrible is happening to our children. Our children are in such a state of despair that many are unable to see a glimmer of hope for their future. How have so many of these young spirits become extinguished. How is it that they are feeling such overwhelming pain in living that they feel the only answer is to exit this world?

What was shocking was that a high number of these children were no longer attached to the formal education system. What was even more shocking was these children have been successful in their plea to end their pain. There are so many more that the public and the media do not hear about. They are those who are presently in mental health facilities or are being serviced by the child welfare system due to their unsuccessful suicide attempts.

We were able to conclude from our strategy gathering that the answers must come from the children themselves. They must tell us what they need and what they want from us and we must listen.

This summer, some focused groups were held with children and youth to hear how they experience violence and to what degree. What we heard is that they live in a world of violence and fear. Violence is everywhere, in the media, their music, in movies, on television, in video games, globally, in their cities and communities, in their schools and in their homes. They say there are drugs of every kind everywhere. Even the adults, their parents, are using drugs. They say their parents are losing their sense of responsibility and their ability to nurture. They say that parents are no longer taking care of their children, but neither is society. They feel no safety. They feel no security for their future.

In conclusion, when we talk about their rights as pronounced at the UN Convention on the Rights of the Child, the rights that they are most concerned with is in article 6,

nombreux aspects de leur vie. Certains présentaient des signes précoces de détresse et avaient des idées suicidaires, tandis que d'autres semblaient heureux et sans soucis. Certains ont laissé des notes décrivant leur angoisse, d'autres n'ont donné aucune indication sur ce qui les avait poussés à un geste aussi désespéré. Le seul fait confirmé, c'est que nous, Manitobains, sommes en train de perdre tragiquement nos enfants mois après mois.

En avril dernier, j'ai invité une quarantaine de professionnels des principales disciplines travaillant avec des enfants — santé, santé mentale des enfants, protection de l'enfance, éducation, justice pour les jeunes, programmes de traitement spécialisés — ainsi que des aînés autochtones et des fournisseurs de services pour discuter d'une stratégie de prévention du suicide parmi les jeunes. Il était clair que la quasi-totalité des participants avaient été personnellement ou professionnellement touchés par le suicide tragique d'un jeune. Il était également très clair qu'en dépit de notre sérieux engagement envers les enfants, personne parmi nous n'avait une solution permettant d'élaborer une stratégie efficace pour combattre cette épidémie qui touche non seulement le Manitoba, mais tout le Canada. Tout ce que nous savons, c'est que quelque chose de terrible arrive à nos enfants. Nos enfants sont dans un tel état de désespoir que beaucoup d'entre eux sont incapables de voir la moindre lueur d'espoir dans leur avenir. Comment tant de jeunes esprits se sont-ils éteints? Pourquoi ressentaient-ils une peine tellement écrasante que la seule solution pour eux consistait à quitter ce monde?

Il était en outre choquant de constater que beaucoup de ces enfants ne faisaient plus partie du système officiel d'éducation. Et ce qui est encore plus affreux, c'est qu'autant de ces enfants aient réussi à s'enlever la vie. Il y en a bien d'autres dont le public et les médias n'entendent pas parler. Ce sont ceux qui se trouvent actuellement dans des établissements de santé mentale ou dont s'occupent les services de protection de l'enfance parce qu'ils ont manqué leur tentative de suicide.

Nous avons fini par conclure qu'il faut chercher les réponses auprès des enfants eux-mêmes. Il faut les amener à nous dire ce dont ils ont besoin et ce qu'ils attendent de nous. Nous devons les écouter.

Cet été, nous avons organisé quelques groupes de discussion composés d'enfants et de jeunes pour connaître leur expérience de la violence et son intensité. Nous avons appris qu'ils vivent dans un monde de violence et de peur. La violence est partout, dans les médias, la musique, les films, à la télévision, dans les jeux vidéo et, d'une façon générale, dans leurs villes et leurs collectivités, leurs écoles et leurs foyers. Ils disent que les drogues de toutes sortes circulent partout. Même les adultes, leurs parents, en consomment. Ils disent que ni les parents ni la société ne s'occupent plus des enfants. Ils ne connaissent aucune sécurité et n'en voient pas dans leur avenir.

En conclusion, lorsque nous parlons de leurs droits tels qu'ils sont énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, ceux qui les touchent le plus figurent à l'article 6 :

1. State parties recognize that every child has the inherent right to life.
2. State parties shall ensure to the maximum extent possible the survival and development of the child.

In Manitoba, when we speak of “Spirited Energy,” we should recognize that as our children. In Canada, we as a country are very clearly failing to protect our most vulnerable, failing to preserve our most precious and presumably cherished resource, our children. We are an advanced country. We have natural resources and we have brilliant leaders, but unless we can find success in ensuring a brighter future for our children, unless we can provide them with hope, unless we can start listening and hear what they are saying, we as a province are lost, we as a country have no future.

**Senator Munson:** Canada is usually a sensible country but on this issue of corporal punishment, I cannot believe I am hearing this testimony today. You have heard the recommendations of course from this committee. As a committee, all we can do is strongly recommend. Can you suggest any actions that can be taking place that the governments can do to get rid of this archaic piece of legislation?

**Ms. Durrant:** I think it is really quite ironic and rather frustrating. This issue should be so simple. Ms. Schibler and Dr. Ursel are talking about complex multi-layered issues. This one is so simple. There are really two things that need to be done and the sooner the better. One is to strike down section 43 and the second is to put serious resources into public education around corporal punishment specifically, but parent education more broadly.

I think another thing that Canada is really missing is a universal parent support and education program. Parents now have to access support and education either by being identified as at risk which misses many parents. I mean I myself would not be targeted as being at risk but I can certainly say as a parent, I can use support too. I do not think there is a parent who has not struggled with these issues. We need to recognize that all parents need support; all parents need information. We need to make that information easily accessible and free, and simply eliminate section 43, which gives a message that completely contradicts all of the efforts that everyone is putting in to prevention of violence against children.

I see that as a relatively simple recipe. Putting it into practice may be more difficult although I think that the repeal of section 43 is thought of as much more difficult and complex than it actually is.

In countries where the criminal defence has been struck down and corporal punishment has been abolished, the aftermath of that has been nil. Right now in New Zealand, they are debating it. Ten or 12 years ago, New Zealand took teachers out of that section and now no one thinks twice about it. They cannot imagine that they ever gave teachers protection in the event of an assault against a child. That is

1. Les États parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les États parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Au Manitoba, quand nous parlons de « fougueuse énergie », nous devrions l'assimiler à nos enfants. Comme pays, le Canada manque très clairement à son devoir de protéger ses membres les plus vulnérables, de préserver sa ressource la plus précieuse et la plus chère, nos enfants. Nous sommes un pays avancé. Nous avons des ressources naturelles abondantes et de brillants dirigeants, mais, à défaut d'assurer un meilleur avenir à nos enfants, de leur donner de l'espoir, de commencer à les écouter et d'entendre ce qu'ils nous disent, notre province est perdue et notre pays n'a pas d'avenir.

**Le sénateur Munson :** Nous vivons dans un pays sensé, mais je n'arrive pas vraiment à croire que j'ai entendu aujourd'hui ce témoignage concernant les châtiments corporels. Vous connaissez bien sûr nos recommandations. Comme comité, nous ne pouvons que formuler d'énergiques recommandations. Pouvez-vous nous suggérer des mesures à prendre pour que le gouvernement se débarrasse de cette disposition législative archaïque?

**Mme Durrant :** Je trouve la situation aussi ridicule que frustrante. Cette question est en fait tellement simple. Mme Schibler et Mme Ursel ont parlé de questions complexes comportant de multiples aspects. Celle-ci est très simple. Nous n'avons que deux choses à faire, et le plus tôt serait le mieux. La première est d'abroger l'article 43 et la seconde, d'attribuer des ressources suffisantes pour sensibiliser les gens aux châtiments corporels et, d'une façon générale, éduquer les parents.

Nous avons également besoin, au Canada, d'un programme universel de soutien et d'éducation des parents. Aujourd'hui, les parents n'ont accès à des services de soutien et d'éducation que si l'on détermine qu'ils courent des risques. Beaucoup d'entre eux ne peuvent donc pas obtenir ces services. Écoutez, je ne suis pas personnellement très susceptible d'être considérée comme une mère à risque, mais j'ai parfois besoin d'aide. À mon avis, aucun parent n'y échappe. Nous devons reconnaître que tous les parents ont besoin de soutien et de renseignements. Nous devons mettre des renseignements à leur disposition de façon qu'ils puissent y accéder facilement et sans frais. Ensuite, il faut simplement abroger l'article 43, qui va à l'encontre de tous les efforts déployés pour prévenir la violence contre les enfants.

Pour moi, la recette est assez simple. Il pourrait être difficile de la mettre en pratique, mais je crois que l'abrogation de l'article 43 est perçue comme beaucoup plus difficile et complexe qu'elle ne l'est en réalité.

Dans les pays qui se sont débarrassés de ce moyen de défense et qui ont interdit les châtiments corporels, il n'y a tout simplement pas eu de conséquences. La Nouvelle-Zélande en discute actuellement. Il y a 10 ou 12 ans, elle avait interdit aux enseignants de recourir aux châtiments corporels. Aujourd'hui, les gens n'y pensent même pas et n'arrivent même pas à imaginer qu'ils avaient pu, dans le passé, autoriser les enseignants à user de

where countries move to very quickly. Once an action is declared unacceptable in law, it is unacceptable and attitudes shift very quickly.

**Senator Munson:** You did not mention the countries other than Sweden, Finland, Norway, Austria, Cypress, Denmark, Croatia, Latvia, Germany, Afghanistan, Greece, and Netherlands.

**Ms. Durrant:** Yes.

**Senator Munson:** Where are we? I am flabbergasted. In Manitoba, I guess corporal punishment is not explicitly prohibited, is it, by law?

**Ms. Durrant:** Even in the schools, it is not prohibited in the Education Act yet. Alberta, Ontario and Manitoba have not prohibited corporal punishment in their education acts. In terms of foster care, it varies from one province to another. However, in terms of the home, section 43 is the law that regulates or defines whether that action is acceptable. It is acceptable, justified, in the homes across all of Canada.

**Senator Munson:** You talked of education, what are the alternative forms of discipline? Do you have any thoughts on that?

**Ms. Durrant:** Yes. There are many resources available. I think my approach is not one of providing a parenting recipe book but rather through shifting attitudes around corporal punishment, altering the way we see parenting less as a power and punitive relationship than a teaching and guiding relationship. I think that we need to do a lot around building parent-child relationships as opposed to replacing one punishment with another.

I am the lead author of a document called *The Joint Statement on Physical Punishment on Children and Youth* which has been endorsed by more than 220 professional organizations and a number of prominent individuals in relevant fields in Canada. That document provides an extensive list of resources for parents and professionals who are looking for other ways of thinking about parent-child conflict that leads them away from hitting and toward responses that are more constructive. There are many things that parents can do but they fall under the umbrella of thinking of parenting as teaching as opposed to punishing.

**Senator Munson:** Can there be any more challenges to section 43? Are there any active groups ready to challenge this again? Can you do this again?

**Ms. Durrant:** Yes. I think we have exhausted the judicial route, but there are private members bills that can still be brought forward. In fact, there is Senator Hervieux-Payette's bill to repeal section 43. Senator Carstairs has had a bill in the past that address the education aspect as well. This is the second round for Senator Hervieux-Payette's bill. It died on the Order Paper with the election. It is just going to have to keep coming back and coming back.

violence contre un enfant. Les pays évoluent très vite. Une fois qu'un geste est interdit par la loi, il devient inacceptable pour la société. Les attitudes changent alors très vite.

**Le sénateur Munson :** Vous n'avez pas parlé des autres pays, à part la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Australie, Chypre, le Danemark, la Croatie, la Lettonie, l'Allemagne, l'Afghanistan, la Grèce et les Pays-Bas.

**Mme Durrant :** Oui.

**Le sénateur Munson :** Où sommes-nous? Je suis sidéré. Je suppose qu'au Manitoba, les châtiments corporels ne sont pas explicitement interdits par la loi. C'est bien cela?

**Mme Durrant :** Non. Même la Loi sur l'éducation ne les interdit pas encore dans les écoles. C'est le cas en Alberta, en Ontario et au Manitoba. Dans les foyers d'accueil, les lois varient d'une province à l'autre. À la maison, c'est l'article 43 qui définit ce qui est acceptable. Les châtiments corporels sont donc acceptables et justifiés à la maison, partout au Canada.

**Le sénateur Munson :** Vous avez parlé d'éducation. Quelles sont les autres formes de discipline? Avez-vous quelque chose à nous dire à ce sujet?

**Mme Durrant :** Oui. Nous disposons de nombreuses ressources. Je ne veux pas tenter de présenter un manuel d'éducation des parents. Il s'agit plutôt de changer les attitudes relatives aux châtiments corporels. Le rôle parental devrait se fonder moins sur une relation de puissance et de punition que sur une relation d'éducation et d'orientation. Nous devons songer davantage à créer des relations parent-enfant qu'à substituer une forme de punition à une autre.

Je suis coauteure d'un document intitulé *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, auquel ont souscrit plus de 220 organismes professionnels et un certain nombre d'éminentes personnalités de différentes disciplines. Ce document comprend une liste assez complète de ressources pour les parents et les professionnels qui cherchent des moyens différents d'envisager le conflit entre parents et enfants, de façon à s'écarter des coups et à trouver des réactions plus constructives. Les parents peuvent recourir à de nombreuses stratégies pour éduquer au lieu de punir.

**Le sénateur Munson :** Serait-il possible d'envisager d'autres contestations de l'article 43? Y a-t-il des groupes prêts à le contester encore une fois? Est-ce encore possible?

**Mme Durrant :** Oui. Je ne crois pas que des recours judiciaires soient encore envisageables, mais les projets de loi d'initiative parlementaire restent possibles. Le sénateur Hervieux-Payette a déposé un projet de loi portant abrogation de l'article 43. Le sénateur Carstairs avait proposé dans le passé un projet de loi portant sur l'aspect éducatif. C'était la deuxième fois que le sénateur Hervieux-Payette proposait son projet de loi. Il est resté au *Feuilleton* lors du déclenchement des élections. Il faudra qu'elle le dépose encore et encore.

I think that we have to really address the fear that underlies the idea of repeal. I think that fear is really the one that we see in relation to children's rights in general. We have to overcome this fear that if we respect children's rights, we will lose our power and authority. I think that is something that this committee probably struggles with in terms of educating Canadians about children's rights. I think that if we could address what it is that is standing in the way of such an obvious matter, identify the obstacles and address them head on, I think that, you know, we really could do this.

**Senator Munson:** I was aware of Senator Carstairs's work and the work of Senator Hervieux-Payette. I think I am sometimes an accidental politician and when it comes to private member's bill, I will understand the process as we go along; however, you rarely get to home plate. We have to do more.

**Ms. Durrant:** More than 220 professional organizations have endorsed the notion of appeal and that includes the Canadian Psychological Association, the Canadian Paediatric Society, the College of Family Physicians, the College of Adolescent Psychiatrists, and the Canadian Nursing Association. There is broad consensus on this issue. I think if we can mobilize that support and inform Canadians about that support, it can also be very powerful in shifting attitudes and allaying fears.

**Senator Lovelace-Nicholas:** Ms. Schibler, I think we all know that the causes of suicide attempts in First Nations communities are related to no funding, no jobs and disparity. Would it help if the Kelowna accord was passed and came into the communities?

**Ms. Schibler:** That is my recommendation. Many professionals have been meeting with one another, trying desperately to find answers. I have been involved in doing a child death review in this province over the past several months, and it is incredibly disheartening. As we have looked at the histories of some of these children without going into too much detail, we were just I think overwhelmed by the amount of pain in many of these children's lives. As professionals, if we do not have the answers, the only place, as I have indicated, that I feel those answers lie is hearing the young people, going into the communities, meeting with them.

In the communities that I have worked and lived, I have always seen a fair amount of despair, particularly in our remote communities because of the limited resources. However, this is not just about remote communities; this is everywhere. This is a very frightening situation.

As much as all of the other matters around children's rights are critical, unless you are keeping these children alive, they do not mean anything. That is the most important piece, is we need to find a way in this country to keep our young people alive.

**Senator Lovelace-Nicholas:** What could we do as a committee to help the situation?

Nous devons surmonter les craintes que suscite l'idée de l'abrogation de cet article. Les mêmes craintes reviennent chaque fois qu'on parle en général des droits de l'enfant. Nous devons cesser de craindre que le respect de ces droits nous prive de tout pouvoir et de toute autorité. Je suppose que le comité fait déjà de grands efforts à cet égard en cherchant à sensibiliser les Canadiens aux droits de l'enfant. Nous pouvons y arriver en cernant soigneusement les obstacles à surmonter et en nous y attaquant de front.

**Le sénateur Munson :** J'étais au courant du travail accompli par le sénateur Carstairs et le sénateur Hervieux-Payette. Il m'arrive de penser que je ne suis devenu politicien que de façon accidentelle. J'espère bien en arriver un jour à vraiment comprendre le processus des projets de loi d'initiative parlementaire, mais c'est un processus qui aboutit rarement. Nous devons en faire plus.

**Mme Durrant :** Plus de 220 organismes professionnels ont souscrit au principe de l'abrogation, dont la Société canadienne de psychologie, la Société canadienne de pédiatrie, le Collège des médecins de famille du Canada, le Collège de psychiatrie de l'adolescent et l'Association canadienne des infirmières/infirmiers. Cette question fait l'objet d'un vaste consensus. Si nous pouvons mobiliser ces appuis et informer les Canadiens de ce consensus, nous arriverons sans doute à changer les attitudes et à apaiser les craintes.

**Le sénateur Lovelace-Nicholas :** Madame Schibler, nous savons tous, je crois, que les tentatives de suicide dans les collectivités des Premières nations sont liées à l'insuffisance du financement, au chômage et aux disparités. Si l'accord de Kelowna avait été adopté et s'était répercuté sur ces collectivités, aurait-il eu une influence sur cette situation?

**Mme Schibler :** C'est ce que j'ai recommandé. De nombreux professionnels se sont rencontrés, essayant désespérément de trouver des solutions. Je m'occupe d'une étude sur les décès d'enfants survenus au Manitoba au cours des derniers mois. C'est un travail particulièrement démoralisant. Lorsque nous avons examiné les antécédents de quelques-uns de ces enfants, sans trop aller dans les détails, nous avons été atterrés par l'intensité de la peine qu'il y avait dans la vie de beaucoup d'entre eux. Si les professionnels n'ont pas trouvé de solutions, je crois que la seule façon d'essayer d'y parvenir consiste à écouter les jeunes et à aller dans les collectivités pour les rencontrer.

J'ai toujours vu beaucoup de désespoir dans les collectivités où j'ai vécu et travaillé, surtout dans les endroits isolés qui manquaient de ressources. Toutefois, le problème ne se limite plus aux collectivités isolées. Il est partout. La situation est effarante.

Bien sûr, les enfants connaissent beaucoup d'autres problèmes graves, mais ces problèmes deviennent insignifiants si nous n'arrivons pas à les maintenir en vie. Voilà donc l'essentiel. Nous avons besoin de trouver des moyens de garder nos jeunes en vie.

**Le sénateur Lovelace-Nicholas :** Qu'est-ce que le comité peut faire pour améliorer la situation?

**Ms. Schibler:** Meet with individuals, hear from young people and hear what they need. Find out from them what is important for them in their life, what it is that they need in order for them to see a future for themselves in this country.

**The Chairman:** You pointed out the fact that there is violence everywhere in the lives of the children and a lot of it is coming on Internet and television, et cetera. All of us struggle with this issue. How can a country like Canada protect issues on the Internet when they are global? Have you given any thought to that?

I was interested that you said that violence and consequent suicide is not just in the Aboriginal communities. It is not just boys, it is girls, it is urban and it is all class structures and compositions in our society. Do you have statistics on that because we have heard certain statistics on Aboriginal youth in certain areas, but I think your comments are the first comprehensive comments that we have heard. It would be helpful if we could get an idea of the breakdown. Do you have a report on this subject?

**Ms. Schibler:** We have a report that we are preparing for the government on the child death review. That is more specific to the ones that we are receiving or entitled to receive, child welfare services. The information that you would probably find more helpful would come from the chief medical examiners.

What I have is statistics around what has happened with youth suicide in Manitoba over the last five years. In 2000, there were 18 youth suicides; 2001, 13; 2002, 14; 2003, 12; 2004, 18; and in 2005, 25. Now those numbers might not seem alarming to some people but I think any amount of suicides in a province is alarming. When you see 25 in the year of 2005, it becomes increasingly concerning. As I indicated in that year, the youngest suicide victim was eight years of age.

The other information that you are looking for, I can certainly have forwarded to you. But again, that is more in respect to our province, in Manitoba.

**The Chairman:** I think that is helpful, though, Manitoba. We have heard it is males, we have heard that it is Aboriginal. You are saying it is more pervasive than that and it would be helpful to get that information and to see where the differences are, et cetera.

**Senator Carstairs:** Dr. Ursel, I think you have made a very simple presentation. It is one that if we cannot do any other way, maybe we can do it by private members bill in order to provide closed circuit television for all children when they are testifying in court.

Dr. Durrant, I am very disturbed at your comments about the Supreme Court decision because I must say that my initial reaction was quite different from your own and I am now going to have to read your submitted information. I suppose to some degree, I came at it as a teacher and the Supreme Court of Canada struck down the teacher and that gave me great satisfaction

**Mme Schibler :** Allez rencontrer des gens, écoutez les jeunes, renseignez-vous sur ce dont ils ont besoin. Demandez-leur ce qui est important dans leur vie et ce qu'il leur faudrait pour considérer qu'ils ont un avenir dans le pays.

**La présidente :** Vous avez mentionné qu'il y a de la violence partout dans la vie des enfants, et qu'une bonne partie est attribuable à Internet, à la télévision, et cetera. Nous sommes tous aux prises avec ce problème. De quelle façon un pays comme le Canada peut-il se protéger de ce qu'il y a sur un Internet qui s'étend à toute la planète? Y avez-vous pensé?

Vous avez également dit que la violence et les suicides qui en résultent ne se limitent pas aux collectivités autochtones. Ce ne sont pas seulement les garçons qui sont touchés. Les filles le sont aussi. Le phénomène touche en outre les agglomérations urbaines et toutes les classes et catégories de la société. Avez-vous des statistiques à ce sujet? Nous avons eu connaissance de statistiques concernant les jeunes autochtones de certaines régions, mais vos observations sont pour nous les premières qui aient un caractère global. Nous aimerions beaucoup avoir une idée de la répartition des chiffres. Disposez-vous de rapports à ce sujet?

**Mme Schibler :** Nous sommes en train d'établir un rapport pour le gouvernement sur l'étude concernant les décès d'enfants. Ce rapport porte sur les renseignements dont nous avons connaissance ou que nous sommes autorisés à recevoir des services d'aide à l'enfance. Vous trouveriez probablement plus utiles les données recueillies par les médecins légistes en chef.

Les statistiques que j'ai portées sur les suicides de jeunes survenus au Manitoba dans les cinq dernières années. En 2000, nous en avons eu 18; en 2001, 13; en 2002, 14; en 2003, 12; en 2004, 18 et, en 2005, 25. Certains pourraient croire que ces chiffres ne sont pas trop alarmants, mais je crois que n'importe quel nombre de suicides dans une province est inquiétant. Ce chiffre de 25 en 2005 a suscité de vives préoccupations. Comme je l'ai mentionné, la plus jeune victime avait 8 ans.

Je peux certainement vous faire parvenir les autres renseignements qui vous intéressent, mais je répète qu'ils concernent surtout notre province, le Manitoba.

**La présidente :** Je crois que ce serait utile, même s'ils se limitent au Manitoba. Nous avons entendu dire qu'il s'agissait surtout de victimes autochtones de sexe masculin. Vous dites que le phénomène est plus général. Nous aimerions bien avoir ces renseignements pour essayer de déterminer les différences, et cetera.

**Le sénateur Carstairs :** Madame Ursel, vous avez présenté un exposé très simple. Si nous ne pouvons pas faire autrement, nous aurons toujours la possibilité de recourir à un projet de loi d'initiative parlementaire pour que tous les enfants puissent témoigner par télévision en circuit fermé au tribunal.

Madame Durrant, je suis très troublée par vos observations concernant la décision de la Cour suprême du Canada. Je veux dire que ma première réaction a été très différente de la vôtre. Je vais sûrement devoir lire les renseignements que vous avez présentés. Je suppose que j'ai envisagé cette décision du point de vue d'une enseignante. La Cour suprême du Canada a interdit

because the Manitoba Teachers' Society, to which I belonged to for so many years, has always advocated the removal of section 43. The Canadian Teachers Society intervened in this case because they insisted they needed to have corporal punishment. When they were struck down, in essence, that gave me great hope.

You are indicating that in fact it has backfired to some degree. That it has in fact given the advocates of corporal punishment some room to maneuver. I hoped that the Supreme Court decision would in fact result in saying that, well, the courts could not judge it based on a Charter case because children unfortunately in Canada do not have Charter protection, therefore, they are going to try to do everything that they could to move the politicians along to change this. I have to express my horror that it seems to have backfired in that way.

Obviously I am supporting Senator Hervieux-Payette's bill, which is in essence a somewhat mirror image of my own two bills which I introduced previously.

My concern is with parenting skills. I would like to hear from all of you on this. We have prenatal classes. Lots of women getting ready for a birth of a child go and take what are very good prenatal classes almost across the country. Many of their husbands join with them in these classes. That is where it ends. We then take the newborn child who, in many cases, certainly in this province and many other provinces, is sent home the day of the birth, but we have done nothing with respect to helping young people, some not so young, deal with the new stresses in their lives. Yes, it is wonderful to have a newborn baby but they are stressful. We all know that as mothers and fathers. They are great joys in our lives but they are also difficult.

I would like to hear from all three panelists about what you think we can do, not only in recommendations but what we can do as a society to provide parents with the kinds of skills that will perhaps prevent their young persons from even contemplating, let alone acting out, a suicide, either an attempt or successful conclusion. How can we help them deal with some of the violence issues out there, everything from bullying, which I have watched impact significantly on children, to the violence on the Internet? What can parents do to help in that removal of those kinds of dangers for their children?

**Ms. Schibler:** That is another matter that I also speak about in my annual report. It is an area of concern because one of the matters that I raise is people's feelings around the child welfare system and around seeing that as an adversarial intervention rather than one that can be a supportive prevention. Many issues have been raised here this morning.

One of my concerns of course is you cannot take back what your children already know. I wish that we had censorship of some nature and protection from the adult world for our children. What the children know nowadays is beyond my knowledge and it is frightening. I think the worst that we used to see when I was a child was people smoking a cigarette or having a drink on the television show, and now what the children are exposed to is

les châtements corporels aux enseignants, ce qui m'a vraiment fait plaisir. L'Association des enseignants du Manitoba avait toujours préconisé l'abrogation de l'article 43. La Fédération canadienne des enseignants est intervenue dans cette affaire parce qu'elle insistait pour le maintien des châtements corporels. Par conséquent, j'ai été très satisfaite lorsqu'ils ont été interdits.

Vous dites qu'en fait, la décision de la Cour suprême a eu, dans une certaine mesure, des effets contraires à ce qui avait été prévu en laissant une marge de manœuvre aux partisans de ces châtements. J'espérais que la décision amènerait les gens à se dire que si les tribunaux ne pouvaient pas se prononcer en s'appuyant sur la Charte, qui ne protège malheureusement pas les enfants au Canada, ils feraient tout leur possible pour que les politiciens modifient la loi. Je suis consternée de voir que la décision a eu ces effets.

Bien entendu, j'appuie le projet de loi du sénateur Hervieux-Payette, qui est essentiellement le même que les deux projets de loi que j'avais moi-même déposés.

Je me soucie cependant de la question des compétences parentales. J'aimerais que vous me donniez toutes votre avis à ce sujet. Nous avons de très bons cours prénataux presque partout dans le pays. Beaucoup de femmes enceintes s'y inscrivent et sont souvent accompagnées de leur mari. Ça s'arrête là. Après l'accouchement, le nouveau-né rentre à la maison, le plus souvent le même jour — c'est le cas au Manitoba et dans bien d'autres provinces — sans que nous ayons rien fait pour aider le jeune couple — certains ne sont d'ailleurs pas si jeunes — à affronter les nouvelles tensions qu'occasionne un bébé. Bien sûr, il est merveilleux d'avoir un nouveau-né, mais ce n'est pas toujours facile. Toutes les mères et tous les pères le savent. Un nouveau-né apporte avec lui beaucoup de joies, mais aussi beaucoup de contraintes.

J'aimerais demander à nos trois témoins de nous dire ce qu'à leur avis, non seulement le comité, mais la société doit faire pour inculquer aux parents les compétences susceptibles d'empêcher leurs enfants d'envisager et, à plus forte raison, de tenter de s'enlever la vie. Comment pouvons-nous les aider à affronter les différentes formes de violence qui existent, que ce soit l'intimidation à l'école, dont j'ai vu les effets sur les enfants, ou la violence sur Internet? Que peuvent faire les parents pour atténuer ces dangers qui guettent leurs enfants?

**Mme Schibler :** C'est une autre question que j'aborde dans mon rapport annuel. J'y parle par exemple des sentiments que suscitent chez les gens les services d'aide à l'enfance. Beaucoup considèrent leur intervention comme étant hostile plutôt que d'y voir des mesures d'appui préventives. Beaucoup de questions ont été soulevées ici ce matin.

L'une de mes préoccupations, c'est qu'on ne peut évidemment pas retirer aux enfants ce qu'ils savent déjà. J'aurais préféré avoir une forme de censure pour protéger les enfants contre le monde des adultes. Aujourd'hui, les enfants en savent bien plus que moi, ce que je trouve effrayant. Lorsque j'étais petite, le pire qu'on pouvait voir à la télévision, c'était quelqu'un en train de fumer une cigarette ou de prendre un verre. Aujourd'hui, les enfants

something very ugly. It is not a nice world, it is not a healthy world for them, and how do you take back what has already happened? How do you protect them from that awareness that they already have?

They lost their childhood, and we as adults have stood back and we watched it happen. We have allowed it to happen. How do we turn that back now? I do not know. The only thing I can think of is that we need to make sure that we are helping parents know and understand how important that nurturing is, that it is not just about making sure that your babies are fed on time, that nurturing is lifelong. We need to let them know that there are places for them to go to get help and to get support that they need without them being labelled inadequate as a parent. Every parent needs help.

**Ms. Ursel:** The reason that prenatal classes have universal appeal is that all expectant parents see it as a pleasure and an interesting class to attend because they are free, non-judgmental and practical. I think the problem with the way parenting classes are delivered in our society today is the only way they are delivered free is if they are implicitly judgmental. They are delivered free to individual parents judged to be at risk. I think the whole philosophy around parenting education needs to fundamentally change so that it can have the same cache in our society as prenatal classes which are exciting, interesting events that people look forward to going to, not punitive and judgmental imposed on you when you are judged to be at risk.

**Ms. Durrant:** I could not have said it better. I agree with that wholeheartedly. I think that we make a very big mistake by making the assumption that every parent can do it, that it is natural and you just know what to do. If you do not know what to do, there is something wrong with you so we will give you this program.

As someone with a Ph.D. in child development, I know I need help. The vast majority of us do. There is no such thing as a parent not at risk. Every parent is at risk for making mistakes, for hitting his or her children, for acting in ways that are not constructive.

To provide universal parent support, I emphasize the word support over education because education implies we have the right answer and I will tell what you it is. Support is acknowledging the stresses involved in parenting and providing what that parent needs at that time.

It is difficult for parents to access parent support and education if they do not have child care. All of these policies go together. We need to move parenting up the political agenda to give it a priority and to recognize that many policies are interrelated. Parents need to have time off from work to attend parent support and education workshops. We need labour market policies that support parents.

sont exposés à des choses horribles, à un monde qui est vraiment malsain pour eux. Comment revenir en arrière pour défaire ce qui est déjà fait? Comment pouvons-nous les protéger des connaissances qu'ils ont déjà acquises?

Ils ont perdu leur enfance pendant que les adultes regardaient et laissaient faire. Nous avons laissé cela se produire. Comment faire marche arrière maintenant? Je ne le sais pas. La seule chose à laquelle je puisse penser, c'est que nous devons aider les parents à comprendre à quel point il est important de bien élever les enfants. Il ne s'agit pas seulement de leur donner à manger à temps. Les élever et les éduquer est un processus continu qui dure toute la vie. Nous devons faire savoir aux parents qu'il y a des endroits où ils peuvent obtenir l'aide et le soutien dont ils ont besoin sans être considérés comme de mauvais parents. Tous les parents ont besoin d'aide.

**Mme Ursel :** La raison pour laquelle les cours prénataux sont universellement populaires est que tous les parents qui attendent un enfant les envisagent avec plaisir et les trouvent intéressants parce qu'ils sont gratuits et pratiques et n'impliquent aucun jugement. Ce n'est pas le cas des cours de compétences parentales. Dans notre société, les seuls cours de ce genre qui soient offerts gratuitement impliquent un jugement puisqu'ils ne sont dispensés qu'aux parents jugés « à risque ». Je crois que toute la philosophie entourant l'éducation des parents doit être radicalement changée de façon à donner à cette éducation le même prestige que les cours prénataux. Les parents trouvent ceux-ci intéressants et stimulants et ont hâte d'y assister, tandis que ceux qui sont envoyés aux cours de compétences parentales ont l'impression de subir une punition parce qu'ils sont considérés comme des parents à risque.

**Mme Durrant :** Je n'aurais pas pu mieux le dire. Je suis parfaitement d'accord. Nous faisons vraiment fausse route en supposant que tous les parents savent élever des enfants, que c'est un talent naturel et que si on ne sait pas comment faire, on a quelque chose qui ne tourne pas rond et on a besoin de suivre un programme spécial.

J'ai un doctorat en développement de l'enfant. Pourtant, je sais que j'ai besoin d'aide. C'est le cas de la plupart d'entre nous. Il n'y a rien de tel qu'un parent à risque. Chaque parent risque de commettre des erreurs, de frapper ses enfants et d'agir d'une façon qui n'est pas constructive.

Pour assurer un soutien universel des parents... Je préfère parler de soutien plutôt que d'éducation parce que l'éducation implique que l'éducateur connaît la bonne solution et va l'enseigner aux parents. En parlant de soutien, on admet que le rôle parental comporte des contraintes et on est prêt à donner aux parents l'aide dont ils ont besoin au bon moment.

Par ailleurs, il est difficile pour les parents d'accéder au soutien et à l'éducation s'ils ne disposent pas de services de garde d'enfants. Toutes ces politiques s'imbriquent les unes dans les autres. Nous devons donner au soutien parental une plus grande priorité et reconnaître que beaucoup de politiques sont complémentaires. Les parents doivent pouvoir obtenir de leur employeur du temps libre pour participer à des ateliers de soutien et d'éducation. Nous avons besoin d'une politique d'emploi qui appuie les parents.

I spent a lot of time in Sweden studying family policies in particular in relation to parenting. They provide baby cafes in the municipalities. The parents can just drop in anytime, have a cup of coffee with other parents and their children are watched and supervised and they are all equipped with other children so the parents can talk. One of the important components of parent support is recognizing that we need to decrease social isolation among parents, especially new parents, and normalize the challenges of child rearing. Hearing that all babies cry and all babies need to be fed every three hours would do tremendous things to reduce the incidents of shaking of babies. Just hearing that from other parents can be very powerful.

They do other non-tangible things. I was just reading in the *Free Press* the other day that there is this argument going on among Winnipeggers about the role of strollers on buses and some people see them as blight on public transit. Parents are saying they need to be able to get around.

In Sweden, seats are removed from buses and straps attached to the sides of the buses that are reserved for strollers and the seats are reserved for the parents so that they are out of the way. The bus comes down so the stroller can roll on. The parents do not pay because they get on the back door. They do not worry about getting up to the front. Things like that, making museums and other activities free for children so that parents with large families can afford to get out. Those kinds of things I think are critical to the fundamental parent-child relationship and that is attachment.

Rebuilding attachments between parents and children after generations of having those attachments destroyed is extremely important. We are not necessarily talking about giving parents a recipe for punishment or, you know, you do "A" and "B" will happen. We are talking about building relationships from the very beginning and not sending parents home from the hospital when the baby is a couple of hours old. We need to provide support while the mother is dealing with the depression that can often accompany a new birth rather than leaving that mother and child alone. We must recognize the stress and physiological changes that take place at that time and provide support to the mother.

**The Chairman:** I want to pick up on your comments about Sweden. This committee traveled to Sweden and it has not implemented the Convention on the Rights of the Child.

**Ms. Durrant:** In law.

**The Chairman:** In law. Certainly when we questioned a number of people in Sweden who hold representative positions, they did not look at the ability to implement as important. They said it is a long-term goal. More particularly, in my opinion, it was still a paternalistic look at children, what is good for them, but through the eyes of adults and less speaking to the rights of

J'ai passé beaucoup de temps en Suède à étudier les politiques familiales, notamment en ce qui concerne le rôle parental. Les municipalités suédoises ont créé des « cafés-bébé » où les parents peuvent aller n'importe quand prendre une tasse de café et bavarder avec d'autres parents, tandis que leurs enfants jouent avec d'autres sous surveillance. L'un des éléments importants du soutien parental consiste à atténuer l'isolement social des parents, et surtout ceux qui viennent tout juste d'avoir un premier enfant, et de banaliser en quelque sorte les défis qu'ils ont à affronter. Le fait d'apprendre que tous les bébés crient et qu'ils ont tous besoin d'être nourris toutes les trois heures peut énormément réduire les crises de rage qui amènent certains parents à secouer violemment leur nouveau-né. Le fait d'entendre d'autres parents parler des mêmes problèmes peut être extrêmement apaisant.

Les Suédois font beaucoup d'autres choses qui peuvent passer inaperçues. Je lisais l'autre jour dans le *Free Press* que les Winnipeggois discutent beaucoup actuellement du problème des poussettes dans les autobus, que certains considèrent comme une plaie des transports en commun. Pour leur part, les parents disent qu'ils ont besoin de pouvoir circuler avec leurs enfants.

En Suède, les autobus ont des sections sans sièges avec des courroies permettant d'attacher les poussettes là où ils ne gênent pas les autres passagers. De plus, des sièges sont réservés aux parents. Les autobus ont une passerelle qui descend pour faciliter l'entrée des poussettes. Les parents ne paient pas parce qu'ils montent par la porte arrière et n'ont pas à aller à l'avant. Il y a d'autres choses du même genre. Par exemple, les musées et d'autres activités sont gratuits pour les enfants, de sorte que les familles nombreuses peuvent se permettre de sortir plus souvent. Ces choses sont essentielles au développement d'une relation fondamentale parent-enfant qui crée l'attachement.

Il est extrêmement important de rétablir entre parents et enfants l'attachement qui a disparu depuis des générations. Il ne s'agit pas nécessairement de donner aux parents une recette ou de leur dire qu'en faisant « A », ils aboutiront à « B ». Nous parlons d'établir des relations dès le premier jour, au lieu de renvoyer la mère à la maison deux heures après la naissance de son bébé. Nous devons l'aider à surmonter la dépression qui suit souvent l'accouchement plutôt que de la laisser seule avec son nouveau-né. Nous devons reconnaître le stress et les changements physiologiques qui se produisent à ce moment et donner à la mère le soutien dont elle a besoin.

**La présidente :** Je voudrais revenir sur vos observations concernant la Suède. Notre comité s'est rendu en Suède et a noté qu'elle n'a pas mis en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant.

**Mme Durrant :** Dans sa législation.

**La présidente :** Oui, dans sa législation. Lorsque nous avons interrogé des Suédois qui détenaient des postes représentatifs, ils nous ont dit qu'ils ne jugeaient pas importante la mise en œuvre en soi, qu'elle représentait un objectif à long terme. J'ai trouvé par ailleurs qu'ils avaient une attitude paternaliste envers les enfants, qu'ils estimaient savoir ce qui était bon pour eux d'un point de

the child. You seem to be advocating that the Swedish model is fine. Are you saying that we should not implement the Convention of the Rights of the Child?

**Ms. Durrant:** Oh, goodness no. I think Norway, which is very similar to Sweden, has implemented it. Sweden has been a world leader in children's rights. Their organizations Save the Children Sweden and Children's Rights in Society are hugely influential organizations in Sweden. Their Parliament in 1999 I believe, unanimously approved the idea of child impact statements. Through the Office of the Children's Ombudsman, they conduct impact statements on any new policy that has the potential to affect children. They do that through talking with children, through researching all the aspects of the policy and the related policies. In the end, the recommendation is in the best interests of the child and that always takes precedence unless it is a matter of national security or an important economic concern or something of that nature. If the interests of the child does not take precedence, it is incumbent on the person proposing the bill to explain why and to build in compensatory measures.

In that way, Sweden is attempting to implement the convention because they found that it was difficult to put it into practice through this idea of child impact statements at the government level. They are developing a process that they are supposed to implement across the board.

**The Chairman:** Your argument leads me to say then that implementing from the parental or from societal is the correct one, not acknowledging and living by rights of the child.

**Ms. Durrant:** Oh, no. I am not saying that at all. I think that Sweden for decades has been building a parent and child friendly society. In terms of implementing the convention, I know that is one way that they are attempting to do it. I am not certain of their reasons for not building it into their law. I do not know why they have chosen that particular route because they are an extremely child rights oriented society.

**The Chairman:** That is why I am saying I am not sure I would agree with you that they are a child-rights society. I think they may be a child friendly society but they have not acknowledged that the children have rights. The way you would do that is by implementing and living by those rights of the convention.

**Ms. Durrant:** Well, it is an interesting discussion because I think I would disagree with you. Sweden has made quite tangible the child's right to an environment free of violence and the child's right to a safe environment in terms of traffic safety and so on. Every child has the legal right to a day care space for example. The parents have the right to time off work until their youngest child is in school with full job security and so on, and these are universal rights. These rights are developed on a principled approach as opposed to arbitrary criteria.

vue d'adulte qui ne tient pas vraiment compte de leurs droits. Vous semblez dire que le modèle suédois est excellent. Voulez-vous entendre par là que nous ne devrions pas mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant?

**Mme Durrant :** Bien sûr que non. Je crois que la Norvège, qui est très semblable à la Suède, a mis en œuvre la Convention. La Suède est un chef de file mondial en matière de droits de l'enfant. Des organisations telles que Save the Children Sweden et Children's Rights in Society sont extrêmement influentes en Suède. Le Parlement suédois a approuvé à l'unanimité — en 1999, je crois — le principe des études d'incidences sur les enfants. Le bureau de l'ombudsman des enfants étudie les incidences de toute nouvelle politique susceptible de toucher les enfants. À cette fin, le bureau discute avec des enfants et examine tous les aspects de la politique en cause et des politiques connexes. La recommandation finale s'inspire de l'intérêt supérieur des enfants, qui prend toujours le pas sur les autres considérations, à moins qu'il ne s'agisse de sécurité nationale, d'importants intérêts économiques ou d'autres facteurs du même ordre. Si l'intérêt des enfants ne prime pas, il incombe à l'auteur de la politique ou du projet de loi d'en expliquer les raisons et de prévoir des mesures compensatoires.

C'est ainsi que les Suédois cherchent à mettre en œuvre la Convention parce qu'ils ont trouvé difficile de la mettre en pratique en se servant des études d'incidences au niveau du gouvernement. Ils sont en train d'élaborer un processus qui est censé être appliqué dans tous les cas.

**La présidente :** Vous semblez dire que la mise en œuvre d'un point de vue parental et sociétal est plus importante que la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant.

**Mme Durrant :** Oh, non, ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Je crois que la Suède s'efforce depuis des dizaines d'années d'édifier une société accueillante pour les parents et les enfants. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention, je sais que c'est l'un des moyens dont les Suédois veulent se servir pour y arriver. Je ne connais pas les raisons pour lesquelles ils n'ont pas intégré la Convention dans leur législation. Je ne sais pas pourquoi ils ont choisi cette voie parce qu'ils constituent par ailleurs une société extrêmement axée sur les droits de l'enfant.

**La présidente :** C'est la raison pour laquelle je ne suis pas sûre de convenir avec vous que c'est une société axée sur les droits de l'enfant. C'est probablement une société accueillante pour les enfants, mais les Suédois n'ont pas reconnu que les enfants ont des droits. Pour le faire, ils devraient mettre en œuvre et respecter la Convention.

**Mme Durrant :** C'est une discussion intéressante, mais je ne suis pas d'accord avec vous. La Suède a pris des mesures très concrètes pour garantir le droit des enfants à un environnement exempt de violence, à un environnement sûr pour ce qui est de la circulation, et cetera. Chaque enfant a légalement droit à une place en garderie, par exemple. Les parents salariés ont droit à du temps libre jusqu'à ce que tous leurs enfants soient d'âge scolaire et bénéficient d'une pleine sécurité d'emploi. Ce sont des droits universels qui reposent sur une approche fondée sur des principes plutôt que sur des critères arbitraires.

I think it would be an interesting discussion to think about how we define a rights-oriented society and I would like to know more about why the people you spoke with are suggesting that they might not want to implement it in law.

**The Chairman:** I do not think they are saying they are not going to implement. They see it as a longer-term goal than the proposition that if we sign a convention, we should implement it, live by our words, which would mean that it would not be adults who would determine the rights of the children. The convention speaks to the rights of the children and these are therefore rights the children have, not parents, not society, but the children. By doing that, the international commission, certainly the human rights commission does not make the distinction on rights between adults and children.

Ms. Schibler, one of the concerns that I had in my previous life in family court was the number of Aboriginal families coming before the court. Unfortunately, many of our policies and practices were geared to parents and we did not take into account any of the Aboriginal cultural differences.

People have expressed to me that if we took away section 43 without doing some homework before, that we would probably find before the courts and then the criminal courts more of the disadvantage because they have the least capability to have afforded themselves all of the privileges of our policies and practices. That would marginalize them even further. For example, if you had been taught the way to discipline is a slap on the hand, you are likely to become frustrated and use that more quickly. If you are already visible before the Social Services Department, you are going to be picked up for one more reason, as one parent said to me. How do you feel about that?

**Ms. Schibler:** I feel that Canada has to model the value of children and that model would go across all nations of people. We have seen the breakdown in families and in communities and I believe not just with our Aboriginal families. It is interesting because I have had this conversation with my children when we have talked about what it was like back in the day. We have spoken about the sadness, as we became more of a richer country insofar as possessions in families, our standards of living increased but our family values and value of family decreased.

I believe that in our Aboriginal societies, you probably have heard this as you have travelled, you know, so much of our traditional ways was a different way of child rearing, was a different way of teaching and how it was a shared responsibility. Because it was a shared responsibility, there was a value to every generation of people within a family. You saw everyone taking their role and their responsibility in raising children and the children were very valued as were the older people, the elders.

Families were together in large families. You did not stop at 2.5 children; you saw the value in every one of your family members. Your riches, your wealth as a family was measured in your children. We have come away from that value. I do not think that is exclusive to Aboriginal people. I think there was a different

Il serait probablement intéressant de tenir une discussion sur la définition d'une société axée sur les droits. De plus, j'aimerais bien en savoir plus sur les gens qui vous ont dit ne pas souhaiter intégrer la Convention dans leur législation.

**La présidente :** Nos interlocuteurs n'ont pas dit qu'ils n'avaient pas l'intention de mettre en œuvre la Convention. Ils considèrent la mise en œuvre comme un objectif à long terme. Ils pensent que s'ils signaient la Convention, ils auraient à l'appliquer, à respecter leur parole, c'est-à-dire à ne plus laisser les adultes définir les droits de l'enfant. La Convention traite des droits des enfants. Ce sont eux qui doivent jouir de ces droits, et non les parents ou la société. En matière de droits, la Commission des droits de l'homme ne fait pas de distinction entre adultes et enfants.

Madame Schibler, dans mes fonctions antérieures au tribunal de la famille, je m'étais inquiétée du nombre de familles autochtones qui comparaissaient devant le tribunal. Malheureusement, la plupart de nos politiques et pratiques étaient axées sur les parents et ne tenaient pas compte des différences culturelles des Autochtones.

Certaines personnes m'ont dit que si nous abrogeons l'article 43 sans faire le travail préalable nécessaire, nous verrons probablement dans nos tribunaux et, par la suite, dans nos cours d'assises beaucoup plus de défavorisés parce qu'ils sont les moins susceptibles de se prévaloir de nos politiques et pratiques. Cela reviendrait à les marginaliser davantage. Par exemple, si on vous a appris qu'une tape est la meilleure façon de discipliner un enfant, vous serez probablement tentée de recourir instinctivement à ce mode de discipline quand vous êtes en colère. Si les services sociaux vous connaissent déjà, ils auront une raison de plus de s'en prendre à vous, comme me l'a dit un parent. Qu'en pensez-vous?

**Mme Schibler :** Je crois que le Canada doit adopter un modèle fondé sur la valeur des enfants, qui s'appliquerait à tous les gens et à toutes les nations. Nous sommes témoins de l'éclatement des familles et des collectivités, et ce n'est pas seulement parmi les Autochtones. Ceci est intéressant parce que j'ai eu la même conversation avec mes enfants à qui je parlais de la vie que nous avons dans le passé. Nous avons évoqué la tristesse qu'il y a à voir un pays devenir plus riche sur le plan des biens matériels et du niveau de vie et plus pauvre en fonction des valeurs familiales et de la valeur de la famille.

Dans nos sociétés autochtones — vous en avez probablement entendu parler puisque vous avez tant voyagé —, l'éducation traditionnelle des enfants était différente. Nous avons des moyens différents de les éduquer. C'était une responsabilité partagée, ce qui fait qu'on valorisait chacune des générations dont la famille se composait. Chacun assumait son rôle et ses responsabilités dans l'éducation des enfants, qui étaient très appréciés, de même que nos aînés.

Nous avons de grandes familles qui vivaient ensemble. On ne s'arrêtait pas à 2,5 enfants. Chaque membre de la famille avait une grande valeur. La richesse d'une famille se mesurait à ses enfants. Ce n'est plus la même chose aujourd'hui, et cette situation ne se limite pas aux Autochtones. J'ai l'impression que

type of family value back then or valued families. I think Canada has a responsibility to try and bring that back to understand how important children are in this world. When the government is modeling that, then I think people will start to practise that as well. I do not know if that answers your question.

**The Chairman:** I think it answers it in a different way and I thank your response. If we started to value children as human beings, which is the message of the Convention of the Rights of the Child beyond its specific articles, that would force governments to look at them. In our previous report, we indicated that they are not noticed because they do not vote. How do we get them to be noticed and to be valued and to be equal perhaps is to render them in a position of having rights which is what the convention did; otherwise, we get caught everyone talking but in their best interests. The voice of the children is not heard, which I think is your message.

**Ms. Schibler:** Absolutely.

**Senator Carstairs:** I think what we found noticeable on our trip to Sweden was not all the good things they did. They clearly did a number of very positive child-focused, child-directed things, but it was in contrast to Scotland where there was quite a different attitude. There was much more engagement of the children in developing policies and developing strategies. The children hired the Children's Commissioner for Scotland and the commissioner said that she had a harder time in the interview with the children than with the adults. Two groups of children performed the interviews, one under the age of 10, the other over the age of 10 years. This process empowered the children. Not that we dismissed anything that was happening in Sweden because it was clearly a child and family focused society.

My concern is that our whole society has become a very busy society. As a parent, I loved snow days because those were the days when dad had to stay home, mom had to stay home, nobody could go anywhere because the snow was falling so fast and you had to play together. You had to engage one another together. We now have all encompassed hugely busy lives. Children are busy people. It is not just school, it is homework, and it is after-school activities for some and unfortunately not for others. My husband used to say they do not have time to count their toes. It is true. How do we create a community that values family time? I do not think we value a lot of family time anymore.

**Ms. Schibler:** Yes, I agree. As a matter of fact, it was an interesting conversation that I have had recently as well when I overheard parents saying oh thank God, September is here and the kids are going back to school. I thought; I am sad when my kids go back to school. I do not know, maybe I am a different kind of parent and maybe I need my children more than they need me, I am not sure. I know that when we have to get back into the scheduling and the busy days, it is a different tone, it is a different tone in our family and in our lives.

la famille avait alors une valeur différente. Je crois que le Canada a la responsabilité de retrouver cette valeur pour comprendre toute l'importance que revêtent les enfants dans notre monde. Si le gouvernement adopte ce modèle, les gens commenceront à l'adopter. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

**La présidente :** Vous y avez répondu d'une certaine façon, et je vous en remercie. Si nous commençons à valoriser les enfants en tant qu'êtres humains, ce qui constitue l'essence de la Convention relative aux droits de l'enfant, au-delà de ses dispositions précises, les gouvernements seraient bien obligés de s'intéresser à eux. Nous avons mentionné, dans notre précédent rapport, que les enfants sont négligés parce qu'ils ne votent pas. Comment faire pour qu'on s'intéresse à eux, qu'on les valorise et qu'on les considère comme des égaux? C'est peut-être en leur donnant les droits que leur confère la Convention. Autrement, chacun parle dans son propre intérêt. La voix des enfants n'est pas entendue. Si j'ai bien compris, c'est le sens de votre message.

**Mme Schibler :** Absolument.

**Le sénateur Carstairs :** Pendant notre voyage en Suède, nous n'avons pas surtout remarqué les grandes réalisations des Suédois. Il est évident qu'ils ont pris beaucoup de mesures très positives axées sur les enfants. Toutefois, leur attitude est très différente de celle des Écossais. Nous avons noté en Écosse une plus grande participation des enfants à l'élaboration des politiques et des stratégies. La commissaire écossaise des enfants a été choisie par des enfants. Elle a d'ailleurs dit qu'elle avait trouvé ses entrevues d'embauche avec eux nettement plus difficiles que si elle avait eu affaire à des adultes. Deux groupes d'enfants, l'un de moins de 10 ans et l'autre de plus de 10 ans, ont tenu ces entrevues. Ce processus valorise et habilite les enfants. Bien sûr, cela ne diminue en rien la valeur de ce qu'ont fait les Suédois, qui forment de toute évidence une société axée sur les enfants et la famille.

Je suis préoccupée par le fait que notre société est vraiment trop occupée. Dans mon enfance, j'adorais les jours de neige parce que ces jours-là, papa et maman restaient à la maison et comme personne ne pouvait sortir à cause de la neige, nous pouvions jouer ensemble. Nous pouvions nous parler et faire des choses ensemble. Aujourd'hui, nous avons une vie beaucoup trop remplie. Les enfants sont occupés : l'école, les devoirs et les activités parascolaires, du moins pour les plus favorisés. Mon mari disait que les enfants n'avaient même plus le temps de compter leurs orteils. C'est vrai. Comment créer une société qui valorise le temps passé en famille? Je n'ai pas l'impression que ce temps a une très grande valeur aujourd'hui.

**Mme Schibler :** Vous avez bien raison. J'ai récemment eu une conversation intéressante quand j'ai entendu des parents dire : merci, mon Dieu, voici septembre revenu, les enfants repartent à l'école. Pour ma part, je suis triste quand les enfants s'en vont. Je suis peut-être une mère différente, je ne sais pas. J'ai peut-être besoin des enfants plus qu'ils n'ont besoin de moi. Je sais que lorsque les journées chargées reviennent, les choses ne sont plus les mêmes dans notre famille et dans notre vie.

It would be wonderful to keep our children out of volatile environments. It would be wonderful to keep them away from at-risk activities and have them have healthy activities. We have found that this advantage should not be solely for those that can afford to pay for it.

It occurred to me that what we should be really promoting how to engage families? What can you offer families to come together as recreation activities for every socioeconomic background where you are promoting them enjoying each other, doing family activities together rather than sending your children off to activities? I really think we need to start directing it towards family-focused activities and recreation.

**The Chairman:** I would like to thank all three of our panelists for challenging us, for giving us information and for caring about children.

**Susan Prentice, Advocate, Child Care Coalition of Manitoba:** Madam Chair, members of the committee, I am very pleased to have the opportunity to speak with you and I appreciate the generosity that allowed me to sneak on to your full agenda at the last minute.

I will make a case today that the United Nations Convention on the Rights of the Child provides clear and compelling direction to Canada and that is that under this binding international agreement, Canada is committed, although it is not yet doing it, to ensuring early education and learning for all children.

Article 18 speaks to the primacy of parents' roles in their children's lives and the obligation of governments to support them. Article 18.2 reads that, "States parties shall render appropriate assistance to parents and legal guardians in their child rearing responsibilities." Article 18.3 is quite specific, "States parties shall take all appropriate measures to ensure that children of working parents have the right to benefit from child care services and facilities.

Canada is very far from this goal as nationwide, there is licensed child care space for just 15.5 per cent of Canada's children under the age of 12. There are not enough services even for the children of working parents let alone for all children. Where licensed services are available, they are expensive and fee subsidies are restrictive. Parents often pay over \$7,000 a year per child or more for regulated spaces. In most provinces, family incomes must be well below poverty lines for eligibility for subsidies, and sadly, the quality of regulated care is more often mediocre than developmental.

Let me just highlight access. Across the country, access to regulated care varies wildly. In neighboring Saskatchewan, for example, there is a child care space for just under 5 per cent of Saskatchewan's children. Travel east to Quebec and almost one in three children has access to a space. Even within provinces, services are very unevenly developed. Across all the provinces and

Il serait merveilleux de préserver nos enfants des environnements instables. Il serait merveilleux de les garder à l'écart des activités risquées et de les faire participer à des activités saines. Cet avantage ne devrait pas être réservé à ceux qui ont les moyens de se l'offrir.

Que devrions-nous favoriser pour avoir des familles plus unies? Que pouvons-nous offrir aux familles pour qu'elles fassent des choses ensemble? Quelles activités récréatives pourraient convenir à toutes les catégories socioéconomiques pour encourager les gens à s'amuser ensemble plutôt que d'envoyer les enfants à différents cours et activités? Nous avons vraiment besoin de concevoir des activités et des loisirs axés sur la famille.

**La présidente :** Je voudrais remercier nos trois témoins pour leurs arguments et leurs renseignements stimulants et pour leur amour des enfants.

**Susan Prentice, défenseur des droits des enfants, Child Care Coalition of Manitoba :** Madame la présidente et membres du comité, je suis très heureuse de cette occasion de m'adresser à vous. Je vous suis très reconnaissante de m'avoir permis de comparaître à la dernière minute, malgré votre programme très chargé.

Je vais essayer de prouver aujourd'hui que la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies impose au Canada une orientation claire et qu'aux termes de cet accord international ayant force obligatoire, le Canada doit, bien qu'il ne le fasse pas encore, s'occuper de l'éducation préscolaire de tous les enfants.

L'article 18 souligne l'importance primordiale du rôle des parents dans la vie des enfants et l'obligation pour les gouvernements de les aider. D'après l'article 18.2, « les États parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant ». L'article 18.3 est encore plus précis : « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants... »

Le Canada est bien loin de cet objectif puisqu'à l'échelle nationale, il n'y a de places dans les garderies agréées que pour 15,5 p. 100 des enfants canadiens de moins de 12 ans. Nous n'avons même pas assez de services pour les enfants des parents qui travaillent. Là où des garderies agréées existent, elles sont coûteuses et les subventions sont soumises à d'importantes restrictions. Souvent, les parents doivent payer 7 000 \$ par an ou plus pour une place dans une garderie agréée. Dans la plupart des provinces, le revenu de la famille doit être bien en deçà du seuil de la pauvreté pour qu'elle soit admissible à des subventions et, malheureusement, la qualité des services agréés est plus souvent médiocre que propice au développement de l'enfant.

Parlons maintenant de l'accès. L'accès aux services de garde agréés varie considérablement d'un endroit à l'autre du pays. Dans la Saskatchewan voisine, par exemple, il n'y a de places en garderie que pour moins de 5 p. 100 des enfants de la province. Au Québec, par contre, un enfant sur trois a accès à une place. Même à l'intérieur d'une même province, les services ne sont pas

territories, infants, school-aged children and children with special needs are underserved. The Canadian Coalition on Children's Rights has pointed out this not only violates article 18 but also article 2, which specifies freedom from discrimination. It also violates article 23, which specifically addresses the rights of children with disabilities. As the coalition notes, "Canada's current child care system is discriminating against some children based on location and/or socioeconomic status"

Early childhood care and education means much more than just daycare. It encompasses maternity and parental leaves, work-family reconciliation policies, prenatal supports and care, the treatment of children in systems of taxation, and more. It would link to primary education, particularly kindergarten; yet, Canada very rarely thinks about this more expansive and generous vision of care. We have a hard time even providing just the limited narrow notion of daycare itself.

Today, the majority of Canadian children are in some form of non-parental child care. This is a contemporary reality and there will not be a turning back from this. The question for your committee might be how will we assure that this is the best for children and their parents?

The most recent evidence from Statistics Canada tells us that over 53 per cent of children from the age of six months are in care by someone other than their parents. Most of these children though are not receiving high quality, developmental, regulated care. I want to underscore that good child care is good for children. As an eminent research scientist of the National Academy in the United States said, "The positive relation between child care quality and virtually every facet of children's development that has been studied is one of the most consistent findings in developmental science. High quality care is associated with outcomes that that all parents want to see in their children ranging from cooperation with adults to the ability to initiate to sustain positive exchanges with peers, to early competence in math and reading." "High quality daycare centres increase children's linguistic, cognitive and social competencies and it has particularly long-lasting benefits for children from low-income families."

Your committee is particularly interested in obstacles facing children and vulnerable children. I would like to turn to that topic.

High quality child care is especially important for children who are disadvantaged by family poverty. Good quality services provided by trained, sensitive staff can buffer some of the long-term negative effects of growing up in poverty. It can reduce poverty by permitting the greater participation of mothers in the workforce, simultaneously promoting more equality of opportunity for children. Given this close relationship, you

aussi développés d'une région à l'autre. Et partout dans le pays, les nourrissons, les enfants d'âge scolaire et les enfants ayant des besoins spéciaux sont moins bien servis que les autres. La Coalition canadienne pour les droits des enfants a signalé que cette situation est contraire non seulement à l'article 18, mais aussi à l'article 2, qui interdit la discrimination. Elle est également contraire à l'article 23, qui traite en particulier des droits des enfants handicapés. Comme le précise la Coalition, « le système actuel de garde d'enfants du Canada est discriminatoire envers certains enfants, en fonction de l'endroit où ils vivent et de leur situation socioéconomique ».

Les services de garde et d'éducation préscolaire vont bien au-delà de la garderie. Ils comprennent le congé de maternité et le congé parental, les politiques de conciliation du travail et de la famille, le soutien et les soins prénataux, le traitement des enfants dans le régime fiscal et bien plus encore. Il se rattache à l'éducation primaire, et notamment au jardin d'enfants. Pourtant, le Canada envisage rarement cette forme élargie et plus généreuse des services de garde. Nous avons d'ailleurs de la difficulté à dispenser ne serait-ce que des services étroitement définis de garderie.

Aujourd'hui, la majorité des enfants canadiens fréquentent des garderies d'une forme ou d'une autre. C'est une réalité contemporaine qui est là pour rester. Votre comité s'interroge probablement sur les moyens à prendre afin de faciliter au maximum les choses pour les enfants et leurs parents.

D'après les chiffres les plus récents de Statistique Canada, plus de 53 p. 100 des enfants de plus de six mois sont gardés par quelqu'un d'autre que leurs parents. Toutefois, la plupart de ces enfants ne disposent pas de services agréés de qualité propices à leur développement. Je tiens à souligner que de bons services de garde sont bons pour l'enfant. Voici ce qu'en a dit un éminent chercheur de la National Academy des États-Unis : « La relation positive qui existe entre la qualité des services de garde et la quasi-totalité des aspects du développement de l'enfant qui ont été étudiés est l'une des conclusions les plus constantes des sciences du développement. Les services de garde de qualité sont associés à des résultats que tous les parents recherchent dans leurs enfants, depuis la coopération avec les adultes jusqu'à l'aptitude à établir et à maintenir des échanges positifs avec les pairs, en passant par les compétences précoces en mathématiques et en lecture. [...] Les garderies de qualité renforcent les compétences linguistiques, cognitives et sociales des enfants et présentent des avantages particulièrement durables pour les enfants venant de familles à faible revenu. »

Votre comité s'intéresse particulièrement aux obstacles que doivent affronter les enfants, et surtout les plus vulnérables d'entre eux. Je vais maintenant aborder ce sujet.

Les services de garde de qualité sont particulièrement importants pour les enfants défavorisés par la pauvreté de leur famille. De bons services assurés par un personnel formé et réceptif peuvent atténuer quelques-uns des effets négatifs à long terme touchant les enfants qui grandissent dans la pauvreté. Ils peuvent réduire la pauvreté en permettant aux mères de travailler, ce qui favorise du même coup l'égalité des chances pour les

might expect that where child poverty rates are high, poor children might have ready access to regulated early learning and care in Canada. The opposite is perversely true. Poor children have less access to child care than do more affluent children. The evidence suggests that when they do access child care they are over-represented in lower quality care arrangements. I can cite you some of the evidence from recent studies in Quebec, Winnipeg and Vancouver if you would like the statistical evidence for this pattern, which is very compelling. I will make a claim that part of the reason for this is a failure on the part of Canada to think about what the UN Convention on the Rights of the Child gives to states parties, national governments, to meet these obligations. In Canada, the private sector delivers child care. Now admittedly, most of this is non-profit voluntary sector which provides about 80 per cent of Canada's spaces. The remainder is provided by the for-profit sector. The reliance on the private sector to implement public policy I will argue is a failure of Canada's early childhood care and education policy. It results in a reliance on a private sector in places where it is not well developed; affluent communities find themselves at an advantage and poorer communities find themselves at a disadvantage. Particularly in Canada's lower income neighbourhoods, there are fewer child care programs and they are of lower quality.

All of this in fact is set to worsen on April 1, 2007. While national progress on early learning and child care has been frustratingly slow, the bilateral agreements that were signed between the federal, provincial and territorial governments over 2005 marked a very important, if imperfect, advance. They would provide dedicated funds to provinces for regulated services, which, over time, will have improved access and raised quality for all children and vulnerable children in particular. Here in Manitoba, we were anticipating next year \$42 million up from this year's \$24 million. Those funds will not appear.

In seven months, the small incremental movement that has been made that would be contributing to our convention commitments will be rolled back. This is a matter that I hope is of direct and urgent importance to your committee.

The United Nations has called on governments to make children, the youngest most especially, the priority at all policy tables. The UN calls upon all governments to ensure that this has the necessary financial and political support. Canada, I would respectfully submit, has miles to go before our early learning and care systems meet our UN commitments.

**The Chairman:** Are you saying that you think that Canada is falling down as a state's party to the convention? I am not sure of the statistics but I certainly agree that we have a heavy reliance on non-profit voluntary sector. Are you advocating that government

enfants. Compte tenu de ce rapport étroit, on devrait s'attendre à un accès facile à des services agréés de garde et d'éducation aux endroits du Canada où les taux de pauvreté sont élevés parmi les enfants. Malheureusement, c'est l'inverse qui est vrai. L'accès des enfants pauvres aux services de garde est nettement moindre que celui des enfants aisés. Les données recueillies tendent à prouver que lorsque les enfants pauvres ont accès à des services de garde, ils sont généralement surreprésentés dans les services de basse qualité. Je peux vous citer quelques données tirées d'études récentes réalisées au Québec, à Winnipeg et à Vancouver si vous souhaitez avoir la preuve statistique de ce schéma, qui est vraiment concluante. À mon avis, cela est attribuable, du moins en partie, au fait que le Canada ne se soucie pas des obligations qu'impose la Convention relative aux droits de l'enfant aux États parties, c'est-à-dire aux gouvernements nationaux. Au Canada, les services de garde d'enfants relèvent du secteur privé. Bien sûr, la plupart sont assurés par le secteur bénévole sans but lucratif, qui administre environ 80 p. 100 des places en garderie du Canada. Le reste relève du secteur à but lucratif. À mon avis, cette dépendance du secteur privé dans la mise en œuvre de la politique publique témoigne de l'échec de la politique canadienne en matière de services de garde et d'éducation des enfants. À cause de cette situation, on compte sur le secteur privé à des endroits où il n'est pas bien développé. De plus, les collectivités riches sont avantagées par rapport aux pauvres. D'une façon générale, les quartiers pauvres du Canada ont moins de programmes de garde d'enfants et ces programmes sont de moindre qualité.

Et la situation ne fera qu'empirer le 1<sup>er</sup> avril 2007. Même si les progrès enregistrés à l'échelle nationale en matière de services d'éducation et de garde d'enfants ont été désespérément lents, les accords bilatéraux conclus en 2005 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux constituaient un progrès très important, quoique imparfait. Les provinces devaient recevoir des fonds réservés aux services réglementés qui, avec le temps, auraient amélioré aussi bien l'accès que la qualité pour tous les enfants, et surtout pour les plus vulnérables d'entre eux. Ici, au Manitoba, nous devons recevoir l'année prochaine 42 millions de dollars, par rapport à 24 millions cette année. Ces fonds se sont évaporés.

Dans sept mois, les progrès limités réalisés, qui auraient contribué au respect de nos engagements aux termes de la Convention, seront inversés. C'est là une question qui, je l'espère, revêt une importance directe et urgente pour votre comité.

Les Nations Unies ont demandé aux gouvernements de faire figurer les enfants, et surtout les plus jeunes, en tête de liste lors de l'examen de toutes les politiques. Les Nations Unies ont pressé tous les gouvernements d'accorder à cet objectif tout le soutien financier et politique nécessaire. Permettez-moi d'affirmer, avec tout le respect que je vous dois, qu'il reste encore au Canada un long chemin à parcourir pour que nos systèmes d'éducation et de garde des enfants respectent les engagements que nous avons pris envers les Nations Unies.

**La présidente :** Voulez-vous dire que le Canada manque à ses obligations à titre d'État partie à la Convention? Je ne suis pas sûre des chiffres, mais je conviens avec vous que nous comptons beaucoup sur le secteur bénévole sans but lucratif. Préconisez-

provide universal daycare? I am confused. If so, how do you rebut the argument on the strength of the non-profit sector? Many of these non-profit centres are parent-controlled and I understood that to be a good situation that respects the parents' need to be the primary source of influence with their children. I am not sure what model you are advocating and how you rebut those arguments?

**Ms. Prentice:** You have astutely observed an important point in my argument. It is certainly true that about 80 per cent of Canada's child care spaces are non-profit. Our research evidence tells us that the pattern is non-profit. Child care produces higher quality service than for-profit services, largely because of a greater reliance on trained staff, better wages, less turnover, more money on programming, less money taken out of the program. There is no question that as a policy direction, non-profit child care is higher quality and better for children than for-profit care.

It is not, however, as high quality as directly government-operated services which we have in Canada mainly in Quebec and in Ontario's municipalities. The national studies of quality that have been done tell us that the finest care for children is in directly operated programs. I do not intend to make child care a compulsory service in which all parents must register their children. I would very much want to see child care a voluntary service. I don't want to see truant officers for child care centres. Parents need to arrange full-time, part-time, occasional, part-year, services that work to their needs. However, I think that the fundamental reliance on the voluntary sector as the motor for providing services is failing Canada.

My children are in a non-profit daycare centre here in Winnipeg, age eight and age 10, but it exists because parents got together and started it up. It is a fairly affluent neighbourhood and the parents have the skills and the resources to do this. In the inner city in Winnipeg, we are still waiting for parents to get it together to organize themselves to start up services because if they do not do it for themselves, no services will be started. My argument is that this reliance on spontaneous eruption is failing more vulnerable children. In those communities, this reliance on spontaneous eruption is not bearing fruit. There are not services in those neighbourhoods.

**The Chairman:** How many daycare spaces were created in Manitoba, would you know, because of the 2005 bilateral agreement?

**Ms. Prentice:** We do not have account on spaces in Manitoba. What I can tell you is that the bilateral funds have made a number of quality improvements. Direct funding has been provided to programs that did not have funding. Wages have gone up. Capital

vous un système universel de garderies administré par l'État? Je ne suis pas sûre de comprendre. Si c'est le cas, de quelle façon réfutez-vous tous les arguments qui font état de la force du secteur sans but lucratif? Beaucoup de garderies sans but lucratif sont contrôlées par des parents. J'avais cru comprendre que c'était une bonne chose qui permettait de tenir compte du besoin des parents d'être les principaux intervenants dans les décisions touchant leurs enfants. Je ne sais pas vraiment quel modèle vous préconisez ni quels motifs vous invoquez pour réfuter ces arguments.

**Mme Prentice :** Vous avez noté avec beaucoup de perspicacité un important aspect de mon exposé. Il n'y a pas de doute qu'environ 80 p. 100 des places en garderie relèvent du secteur sans but lucratif. Nos recherches confirment que les services de garde d'enfants de ce secteur sont supérieurs en qualité aux services du secteur à but lucratif, surtout à cause de la formation du personnel, d'une meilleure rémunération, d'un roulement moindre, d'un meilleur financement des programmes et du fait que moins d'argent en est retiré. Il n'y a pas de doute que, d'une façon générale, les services sans but lucratif sont d'une meilleure qualité que les services à but lucratif et sont meilleurs pour les enfants.

Ils ne sont cependant pas d'une qualité aussi élevée que celle des services directement exploités par le secteur public, comme ceux que nous avons au Québec et dans certaines municipalités ontariennes. Les études nationales de la qualité des services révèlent que les meilleurs sont ceux des garderies du secteur public. Je ne préconise pas des services de garde gouvernementaux obligatoires auxquels tous les parents doivent inscrire leurs enfants. Je préférerais de loin des services facultatifs. Je ne suis certainement pas en faveur de la nomination d'agents de discipline dans les garderies. Les parents ont besoin de services à temps plein, à temps partiel, occasionnels, qui correspondent à leurs besoins. Je crois cependant que le fait de compter essentiellement sur le secteur bénévole n'est pas bon pour le Canada.

Mes enfants, qui ont 8 et 10 ans, vont dans une garderie sans but lucratif de Winnipeg qui n'existe que parce qu'un groupe de parents s'est formé pour la créer. Nous vivons dans un quartier assez aisé où les parents ont les compétences et les ressources nécessaires pour une entreprise de ce genre. Dans le noyau central de Winnipeg, nous attendons encore que des parents s'organisent pour mettre sur pied des garderies car s'ils ne le font pas eux-mêmes, personne ne le fera pour eux. À mon avis, le fait de compter sur l'initiative et la bonne volonté des gens ne permet pas de dispenser des services aux enfants les plus vulnérables. Dans ces collectivités, cette façon de procéder ne donne aucun résultat, elles n'ont tout simplement pas de services.

**La présidente :** Sauriez-vous combien de places en garderie ont été créées au Manitoba par suite de l'accord bilatéral de 2005?

**Mme Prentice :** Nous ne comptons pas les places créées au Manitoba. Ce que je peux vous dire, c'est que les fonds provenant de l'accord bilatéral ont permis d'apporter un certain nombre d'améliorations qualitatives. Des programmes qui ne disposaient

funds have been available for the first time in years to make improvements, particularly for access for children with disabilities.

Manitoba does not keep account of spaces in that direct way so we cannot tie it directly to spaces. I can say that the community is dismayed as what might happen come April 1 when the funds are presumably gone.

**The Chairman:** You say that you cannot provide the statistics on the spaces. Can you provide the other statistics that you noted?

**Ms. Prentice:** I can, and I will be pleased to send those in to your committee.

**Senator Carstairs:** I want to take us a few years beyond the child care because I do not disagree with anything that you had to say. What I am discovering, unfortunately, with my own daughter who teaches in a school in Toronto, is that the school system is also beginning to suffer the same pressures that the child care system is suffering. Those in affluent areas, the parents are raising all kinds of money, and that means better computers, that means more services, that means money for the drama production, that means money for the band. In schools where she teaches that potential is not there. The vast majority of money comes from the province and the school division, but the other great chunk of money that comes from the neighbourhood takes care of the extras within the curriculum. This situation does nothing more than perpetuate “those that have, get.” Have you seen any evidence of that “creep” here in Manitoba?

**Ms. Prentice:** Yes. About 3 per cent of the funding in the child care system in Manitoba comes from parent fund raising. It is not hard to see where parents have more access to funds.

I am aware that in inner city child care centres, parents have to bring their own diapers, for example, because the program cannot afford diapers for infants. People have to bring sun screen. I know that children who cannot afford extra money for field trips cannot go on them.

Manitoba is a fairly good province on this issue. We have a very innovative flat fee structure. We do not have boutique daycare in more affluent, well, not extremely boutique daycare in different parts of Manitoba. It is quite unlike Toronto where fees can vary enormously. You get cut-rate daycare at one end of the block and boutique daycare up the other end of the street. Canada says child care is something that you want to use, you have to pay for it. If you pay a lot, you will get good quality and if you can only pay a little, you will get minimal quality. I think this enormously disadvantages our children.

d’aucun financement ont eu accès à des fonds directs. Les salaires ont monté. Pour la première fois depuis des années, il a été possible de faire des dépenses de capital pour réaliser des améliorations, notamment en ce qui concerne l’accès des enfants handicapés.

Le Manitoba ne tient pas un compte des places en garderie. Nous ne pouvons donc pas établir un rapport direct entre les fonds obtenus et les places créées. Je peux cependant dire que les gens sont consternés en pensant à ce qui arrivera le 1<sup>er</sup> avril lorsqu’il n’y aura plus de fonds.

**La présidente :** Vous dites que vous ne pouvez pas nous donner des statistiques sur le nombre de places. Pouvez-vous nous fournir les chiffres que vous avez mentionnés?

**Mme Prentice :** Oui, je peux le faire. Je serai heureuse de les transmettre au comité.

**Le sénateur Carstairs :** J’aimerais maintenant parler d’enfants un peu plus âgés parce que je ne suis en désaccord avec rien de ce que vous avez dit. Ma fille enseigne à Toronto. Ce que je découvre malheureusement en lui parlant, c’est que le système scolaire commence à subir les mêmes pressions que le système de garde d’enfant. Dans les secteurs aisés, les parents peuvent réunir beaucoup d’argent, ce qui se traduit dans les écoles par de meilleurs ordinateurs, de meilleurs services, des fonds pour financer la production de pièces de théâtre et pour former des orchestres. Dans les écoles où ma fille a enseigné, rien de cela n’est possible. L’essentiel de l’argent vient de la province et de la division scolaire, et le reste, qui sert à financer les activités parascolaires, doit venir des parents. Autrement dit, c’est encore ceux qui ont de l’argent qui peuvent obtenir ce qu’ils veulent. Savez-vous si ce « glissement » est également en train de se produire au Manitoba?

**Mme Prentice :** Oui. Environ 3 p. 100 du financement du système manitobain de garde d’enfants vient des collectes faites par les parents. Il n’est pas difficile de voir dans quels secteurs les parents ont accès à plus de fonds.

Je sais que dans les garderies du noyau central, les parents doivent par exemple apporter leurs propres couches pour les nourrissons parce que les établissements ne peuvent pas les payer eux-mêmes. Les gens doivent également apporter de la lotion solaire. Je sais aussi que les enfants qui ne peuvent pas payer pour les sorties ne sortent pas.

Le Manitoba a un assez bon système à cet égard. Nous avons un barème très innovateur de frais fixes. Nous n’avons pas de garderies de luxe ou, du moins, de grand luxe dans les secteurs aisés. Ce n’est pas du tout la même chose qu’à Toronto où les frais peuvent varier très considérablement, avec une garderie à prix modique à un coin de rue et une garderie de luxe quelques pâtés de maisons plus loin. Le Canada dit à ses citoyens que s’ils veulent recourir à une garderie, ils doivent payer. Si on est prêt à ouvrir tout grand son portefeuille, on peut obtenir des services de qualité. Autrement, on n’a droit qu’à une qualité minimale. Je crois que cela représente un énorme désavantage pour nos enfants.

**The Chairman:** Senator Carstairs had a good question. Obviously you live in this community, you have children. Is the creep occurring in the school system, because you went back to the daycare system and it is the school system here?

**Ms. Prentice:** Yes, we do. I had just written my obligatory cheque to my school so that the children can go on field trips this year. Yes indeed. I think one of the things that ought to happen, and I hope I see it in my lifetime, is that the child care system and the education system find a kind of a rapprochement. It is a historical artifact that before the age of six, children are a private responsibility only, and after six, they belong to the school system and that these two systems never need to come together.

In very small ways, we are trying to build linkages. Schools are magnificent community resources. In most communities, the libraries, computer labs, gymnasiums and playgrounds sit empty all summer. There is a number of ways the resources of the school system and the child care system can and should be put together. I would want to see some of this creep immediately halted. I think it is pernicious.

**Senator Carstairs:** Words are important, semantics are important. Should we be ridding our vocabulary of “daycare” and speaking only of “early childhood education?”

**Ms. Prentice:** I am tormented by this question because the answer of course is both yes and no. Yes, of course we should, partly because the more inclusive language captures the more important role that early childhood care and education plays in children’s lives. Most people do not have a clue what you are talking about, right. I do it all and then I say you know, daycare. Oh, and the lights go on. I think there is a real transition that needs to happen. Remember, only one in seven or eight children in Canada has access to child care. The other seven or eight parents do not have access to it, do not know what we are talking about, have not seen the gains in their children’s lives and do not have a conception of early learning and care.

**Senator Carstairs:** That was my dilemma with palliative care. All of a sudden, when I started talking about quality end-of-life care, people understood what I was talking about; palliative care just was a blur.

**The Chairman:** I wanted to pick up on the fact that you are talking about daycare and early childhood learning, whatever we want to call it, and however broadly, it really has narrowed down to daycare. That is the dilemma. I come from Saskatchewan where it is still very rural. Daycare becomes very difficult in the way the advocates talk about it because we are talking about dropping off and picking them up and need to support a family in a very traditional nine to five kind of thing. Most of the families that come to me say none of that fits because they are in a rural setting. They are saying you are developing models that

**La présidente :** Le sénateur Carstairs a posé une bonne question. De toute évidence, vous vivez ici à Winnipeg et vous avez des enfants. Nous aimerions savoir si le « glissement » se produit aussi dans le système scolaire. Vous êtes revenue à la garde d’enfants, mais nous voudrions avoir votre avis sur le système scolaire.

**Mme Prentice :** Oui, c’est la même chose. Je viens d’envoyer mon chèque obligatoire à l’école pour que les enfants puissent participer aux sorties cette année. Oui, c’est bien la même chose. J’espère que nous en arriverons un jour à voir un certain rapprochement entre le système de garde d’enfants et le système d’éducation. Il est notoire qu’avant six ans, les enfants sont votre responsabilité, mais qu’après six ans, ils appartiennent au système scolaire. Les deux systèmes ne se rencontrent jamais.

Nous nous efforçons, dans la mesure de nos moyens limités, de créer des liens. Les écoles constituent une ressource communautaire de premier plan. Dans la plupart des collectivités, les bibliothèques, les centres informatiques, les gymnases et les terrains de jeux ne servent à rien pendant tout l’été. Il y aurait peut-être des moyens de combiner les ressources du système scolaire et du système de garde d’enfant. J’aimerais bien que ce glissement pernicious dont vous parlez cesse immédiatement.

**Le sénateur Carstairs :** La sémantique, les mots sont importants. Devrions-nous éliminer le mot « garderie » de notre vocabulaire et parler uniquement d’ « éducation préscolaire »?

**Mme Prentice :** Cette question me tourmente vraiment parce que je ne peux y répondre que par oui et non à la fois. Oui, surtout parce que cette expression plus inclusive traduit davantage l’important rôle que les services de garde et d’éducation préscolaire jouent dans la vie des enfants. Par ailleurs, la plupart des gens n’ont pas la moindre idée de ce que l’expression signifie. J’en parle tout le temps, puis je précise : Vous savez, la garderie quoi. Là, le regard d’incompréhension disparaît et la lumière se fait. Nous avons besoin de faire la transition. Il ne faut pas perdre de vue qu’au Canada, seulement un enfant sur sept ou huit a accès à une garderie. Les parents des six ou sept qui restent n’en ont pas, ne comprennent pas ce que nous voulons dire, n’ont pas pu constater les effets positifs sur la vie de leurs enfants et n’ont pas la moindre idée de ce que représentent les services de garde et d’éducation préscolaire.

**Le sénateur Carstairs :** J’avais le même problème lorsque je parlais de soins palliatifs. Quand j’ai commencé à parler plutôt des soins de fin de vie, les gens ont tout à coup compris. Les soins palliatifs ne signifiaient absolument rien pour eux.

**La présidente :** Vous parlez de garde d’enfants et d’éducation préscolaire. Nous pouvons lui donner le nom et la portée que nous voulons, mais, en définitive, nous n’en sommes encore qu’aux garderies. C’est là que réside le dilemme. Je viens de la Saskatchewan qui reste encore très rurale. La garde d’enfants, telle que la décrivent ses défenseurs, est très difficile à envisager dans un tel milieu parce que nous parlons de déposer les enfants, d’aller les chercher et d’aider une famille classique entre 9 heures et 17 heures. La plupart des familles qui s’adressent à moi me disent que rien de tout cela ne peut leur convenir dans un milieu

marginalizes them even more. The poverty within rural Saskatchewan is equally important as the poverty in urban Canada. How should we deal with that situation?

**Ms. Prentice:** There is no doubt that there is more licensed care in urban centres than there is in rural areas. I am currently conducting a study in rural Manitoba in the Parkland area where we are looking at the economic and social impact of child care. We have done a number of consultations with parents who have very creative ideas. If school boards can figure out how to get five year olds to kindergarten, how come, for example, the bussing cannot be in place to help get children to child care centres? If schools are in place, why can they not function as community lighthouses, sort of the hub model of a school whose resources are available to children year round?

There may be seasonal needs in rural areas that are different from urban needs. It is very clear that farms are work places and children's accidents and deaths are high in rural areas. There is an urgent matter of child safety. The farm setting is one of the few workplaces you can have your child on the shop floor.

There are in fact a number of very creative models. If you are unaware of the work of a group called Rural Voices, I would urge you and your staff to take a look at what they have done. They have piloted some innovative, very high quality rural hubs for child care that work very well in the communities where they have been implemented. The problem is they are resource intensive. If you rely on parent fees as the sole income, it becomes unaffordable. That is the challenge. Should child care be only or primarily funded by the fees of the parents who use it or like education or health care, ought it to be funded through general revenues?

**The Chairman:** Just an aside, it is interesting you say to attach daycare to schools. One of the dilemmas is the closing schools, the bussing, and the transportation getting farther away. If you have children in every age group, that is a real problem because you are trying to get one child into one community and another child in another community while you are trying to maintain a business that is floundering, the farming business. The stress I think on that family is greater.

While I appreciate "Rural Voices," and you mentioned exactly that phrase, I do not think it is being addressed nationally at all. We are really looking at an urban model and that is one of the dilemmas.

**Ms. Prentice:** I suspect you are right, that child density makes a difference and rural densities are low. But rural densities are dropping, as you will know. Rural areas are being depopulated. And increasingly farming families find

rural, que les modèles proposés ne feraient que les marginaliser davantage. En même temps, la pauvreté dans les régions rurales de la Saskatchewan sévit autant que dans le Canada urbain. Que pouvons-nous faire pour remédier à cette situation?

**Mme Prentice :** Il est évident que les centres urbains ont plus de places dans des garderies agréées que les régions rurales. Je m'occupe actuellement d'une étude sur le Manitoba rural, dans la région de Parkland. Nous examinons les répercussions économiques et sociales de la garde d'enfants. Nous avons procédé à des consultations avec des parents, qui nous ont fait part de quelques brillantes idées. Si les conseils scolaires trouvent des moyens d'aller chercher les enfants de 5 ans en autobus pour les emmener au jardin d'enfants, pourquoi ne pouvons-nous pas en faire autant pour conduire les enfants à la garderie? Puisque nous avons des écoles, pourquoi ne pouvons-nous pas en faire des centres dont les ressources sont à la disposition des enfants pendant toute l'année?

En milieu rural, il peut y avoir des besoins saisonniers très différents des besoins urbains. Il est évident que les exploitations agricoles sont des lieux de travail. Les enfants ont plus d'accidents qui entraînent un plus grand nombre de décès dans les régions rurales. C'est un problème de sécurité urgent. La ferme est l'un des rares lieux de travail où les enfants peuvent circuler presque sans restrictions.

Il existe en fait un certain nombre de modèles très intéressants. Si vous n'avez pas entendu parler du groupe Les Voix rurales, je crois que vous-même ou des membres de votre personnel devriez prendre connaissance de ce qu'il a réalisé. Le groupe a créé, dans le cadre de projets pilotes, des centres ruraux innovateurs de très grande qualité qui répondent bien aux besoins des collectivités desservies. Le problème est que ces centres doivent disposer d'importantes ressources. S'ils ne pouvaient compter que sur les frais acquittés par les parents, ils seraient inabordables. C'est la difficulté. La garde d'enfants devrait-elle être financée exclusivement ou principalement par les frais imposés aux parents qui s'en servent ou bien devrait-elle, comme l'éducation et la santé, faire l'objet d'un financement public?

**La présidente :** Soit dit en passant, je trouve intéressant le lien que vous faites entre la garderie et l'école. Il ne faut cependant pas perdre de vue les heures de fermeture des écoles, les autobus et les transports qui doivent aller plus loin, et cetera. Si une famille rurale a des enfants de différents âges, elle peut trouver très difficile de conduire un enfant à une place et un autre à un endroit différent tout en essayant de maintenir à flot une exploitation agricole déjà en difficulté. Une famille de ce genre aurait à subir de grandes contraintes.

Vous avez parlé du groupe Les Voix rurales. Nous n'en sommes vraiment pas là au niveau national. Nous examinons en fait un modèle urbain. C'est l'un de nos dilemmes.

**Mme Prentice :** Vous avez probablement raison. Le nombre d'enfants vivant dans un même secteur a une grande influence, et nous savons que ce nombre est peu élevé en milieu rural. D'ailleurs, comme vous le savez, il ne fera que baisser davantage.

that an all-farm income is necessary for farm survival. That often means rural women are taking up paid jobs. It becomes very difficult when there is no child care service to support them during working hours.

**The Chairman:** If there are no other questions, we have come to the end of this phase of our hearings. We thank you for coming forward with your perspectives on Manitoba and on the issues that we are studying, and I think we need to be reminded of the disparities of our families and you have certainly done that. Thank you.

The committee adjourned.

Les régions rurales sont en train de se dépeupler. De plus en plus, les familles agricoles trouvent que le revenu de la ferme ne suffit plus pour survivre. Les femmes rurales sont de plus en plus nombreuses à prendre un emploi salarié, ce qui est très difficile pour elles quand il n'y a personne pour s'occuper des enfants pendant les heures de travail.

**La présidente :** S'il n'y a pas d'autres questions, je dirai que nous avons terminé cette phase de nos audiences. Nous vous remercions d'avoir présenté votre point de vue sur le Manitoba et les questions que nous étudions. Il est bon qu'on nous rappelle les disparités qui existent dans nos familles. Vous l'avez certainement fait. Je vous en remercie.

La séance est levée.

---







*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

*As individuals:*

Yude Henteleff, Lawyer;

David Matas, Lawyer.

*University of Manitoba:*

Joan Durrant, Professor, Department of Family Social Sciences.

*RESOLVE – Manitoba:*

Jane Ursel, Director.

*Province of Manitoba:*

Billie Schibler, Children's Advocate.

*Child Care Coalition of Manitoba:*

Susan Prentice, Advocate.

TÉMOINS

*À titre personnel :*

Yude Henteleff, avocat;

David Matas, avocat.

*Université du Manitoba :*

Joan Durrant, professeure, Département des sciences sociales et de la famille.

*RESOLVE — Manitoba :*

Jane Ursel, directrice.

*Province du Manitoba :*

Billie Schibler, défenseur des droits des enfants.

*Child Care Coalition of Manitoba :*

Susan Prentice, défenseur des droits.